

COMMUNE DE QUEND

ELABORATION DU PLU

Rapport de présentation

Agence Urbanités



Sommaire

Introduction	3
<u>I - Données, analyses et objectifs</u>	4
A - Présentation générale	4
1 – Situation géographique et administrative	4
2 - Voies de communication : organisation	7
3- Mobilité	10
⁴B- Analyse environnementale et paysagère	15
1- Contexte climatique	15
2- Contexte physique	15
3- Diversité zoologique et botanique	20
4- Protections à prendre en considération	23
5- Risques et nuisances	40
6- Qualité de l'air	47
7- Réseau numérique	48
8- Offre énergétique	49
C- Organisation paysagère et usages	50
1- Eléments structurants	50
2 – Lecture à l'échelle régionale	51
3 – Lecture à l'échelle du Marquenterre	52
Conclusions de l'analyse paysagère	68
D- Analyse urbaine	69
1- Histoire urbaine	69
2-Organisation du territoire et organisation urbaine	72
3- du privé au public	81

la ZAC du Royon	85
5 - POS en cours	87
6 - Energie et habitat	88
Conclusions de l'analyse urbaine	90

E- Prescriptions territoriales d'aménagement	91
1- SCOT, PLH, PDU	91
2- Sdage/sage	92
3- Les PPR	96
4- Le PLH	99
5- Le PDU	99
6- Parc Naturel Régional	97
7- PGRI	100
8- Loi sur l'eau	104
9- Servitudes et contraintes	105
F- Développement humain, social et économique	106
1- Évolution de la Population	106
2- Habitat / Logements	107
3-Scolarisation	110
4- Équipements publics	110
5-Activités économiques/Emploi	114
Conclusions des données socio-économiques	130

<u>II - Le projet communal</u>	131	H - Emplacements réservés	190
A - Données et objectifs projectuels	131	I - Annexes sanitaires	192
1 - Analyse de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers	131	J - Les éléments repérés au titre du L151-19	192
2 - Objectifs de modération de la consommation de l'espace	133	<u>IV - Incidences des orientations du PLU sur l'environnement</u>	192
3 - Choix des zones d'extension	134	A - Incidences du PLU sur la consommation d'espace	192
4- Objectifs d'aménagement du PADD	134	B - Incidences du PLU sur les milieux agricoles	192
5- Incidences sur l'activité agricole	135	C - Incidences du PLU sur les milieux naturels	192
B - Prise en compte par le PADD et principes généraux d'urbanisme et compatibilité avec les enjeux et normes supérieures	138	D - Incidences du PLU en matière de ressources naturelles et nuisances	193
1 - Grenelle 2	138	E - Incidences du PLU en matière de risques	194
2 - Compatibilité avec le Scot	138	F - Incidences du PLU sur le cadre de vie et la santé	194
3 - Servitude d'utilité publique	138	G - Incidences du PLU sur Natura 2000	195
4 - Compatibilité avec la loi littoral	138	H - Évaluation environnementale	195
C - Prise en compte du PADD dans les documents graphiques et le règlement	145	<u>V - Indicateurs pour l'évaluation des résultats de l'application du PLU</u>	196
D - Volet eau (compatibilité avec le SDAGE et SAGE)	145	<u>VI - Évaluation Environnementale</u>	197
<u>III - Justifications des dispositions du PLU</u>	147	<u>VII - Résumé non technique</u>	197
A - La zone urbaine	146		
B - La ZAC du Royon	154		
C - Les Zones d'extension	166		
D- La zone agricole	174		
E - La zone naturelle et forestière	177		
F - Tableau des superficies	189		
G - Espaces boisés protégés	190		

Introduction

Par délibération du 16 mars 2004, le Conseil Municipal de la commune de Quend a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la révision du Plan d'Occupation des Sols approuvé en 1989.

L'objectif principal du PLU est de remettre en harmonie, les dispositions réglementaires d'occupation des sols avec les orientations de développement et d'aménagement de la commune ; mais aussi de prendre en compte les dispositions réglementaires récentes.

Un projet global permettant d'absorber correctement une partie des besoins à venir en logements est souhaitable.

Par ailleurs, un important enjeu contemporain est celui de l'offre liée à la demande touristique : il paraît nécessaire de reconsidérer le potentiel de la commune et, bien entendu, de travailler à sa valorisation et qualification au regard des enjeux paysagers et environnementaux.

I - DONNEES, ANALYSES et OBJECTIFS

A – 50 Présentation générale

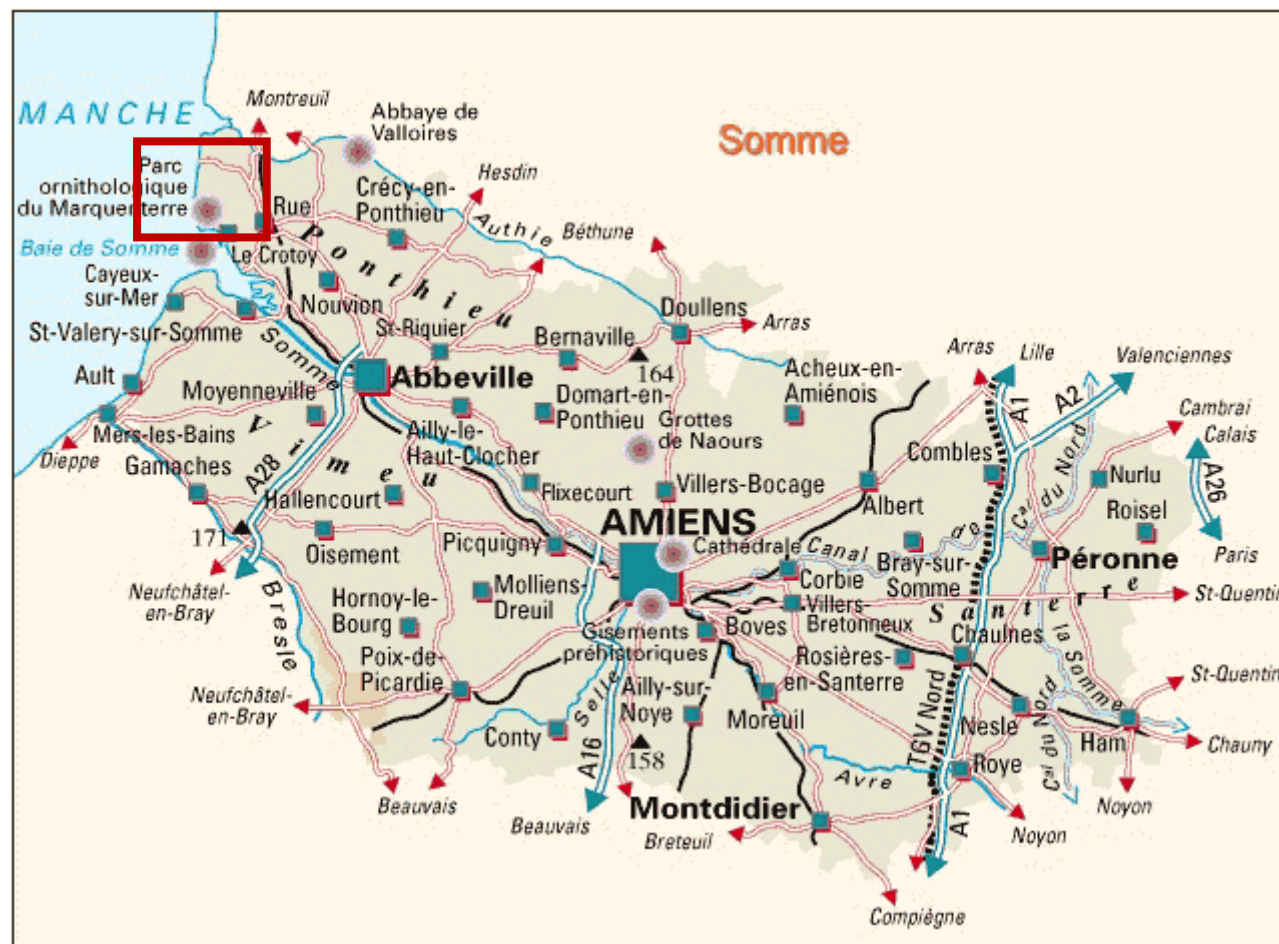
1- Situation géographique et administrative

La commune de Quend est située au Nord-Ouest de la région picarde, au Nord-Ouest d'Amiens et d'Abbeville, et au Sud de la baie d'Authie dont elle est en partie séparée par la commune limitrophe de Fort-Mahon-Plage.

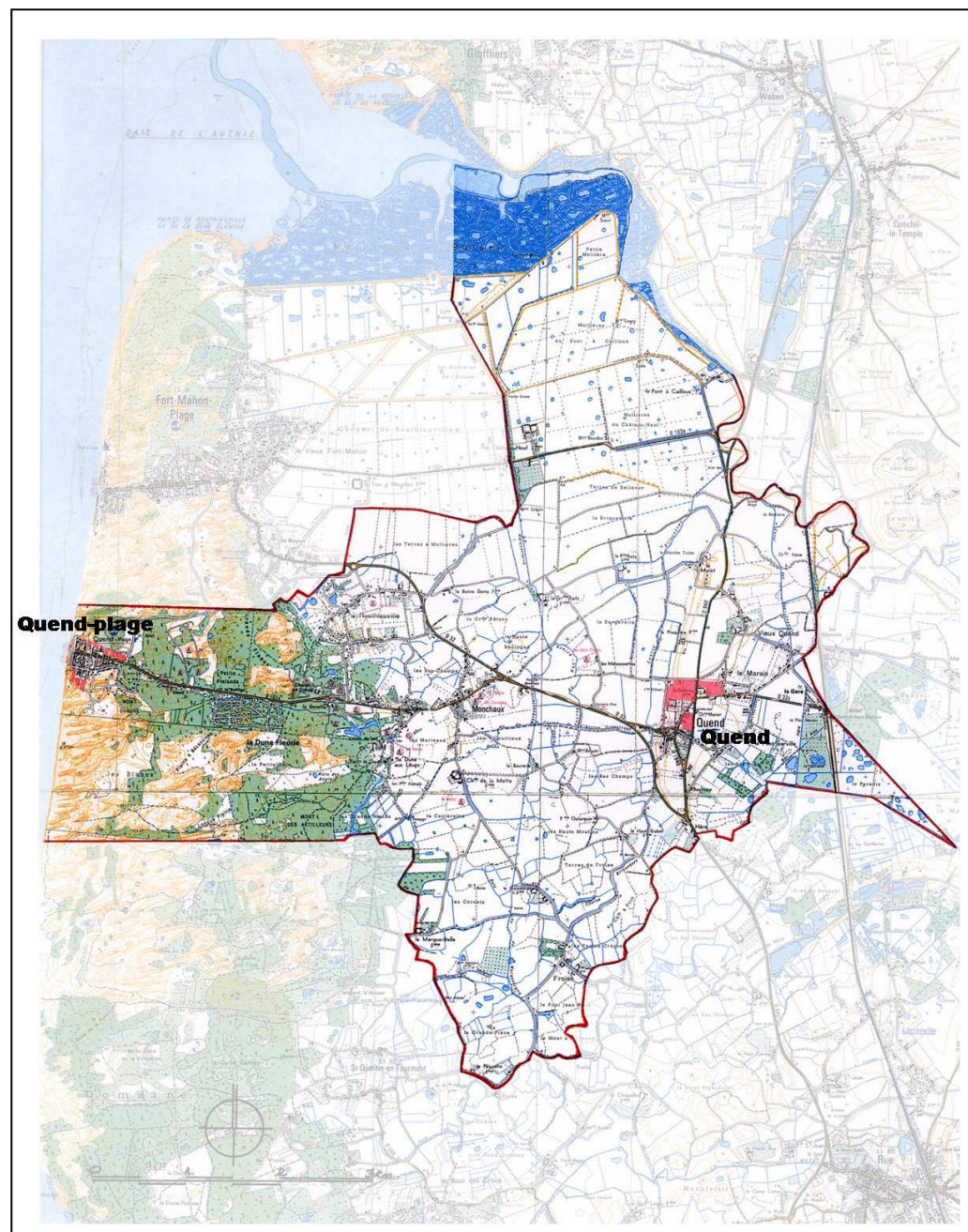
Le territoire de la commune de Quend couvre une superficie de 37,78 Km².

Quend fait partie intégrante du littoral picard, au sein du Marquenterre, entre l'estuaire de l'Authie et le Hâble d'Ault. Représentant un des derniers grands espaces naturels du littoral français, ce site se caractérise par la qualité et la diversité de son patrimoine naturel et de ses paysages. Le contact entre les milieux terrestres et marins, l'interaction avec les différentes colonisations humaines sont à l'origine de la diversité paysagère et écologique du site.

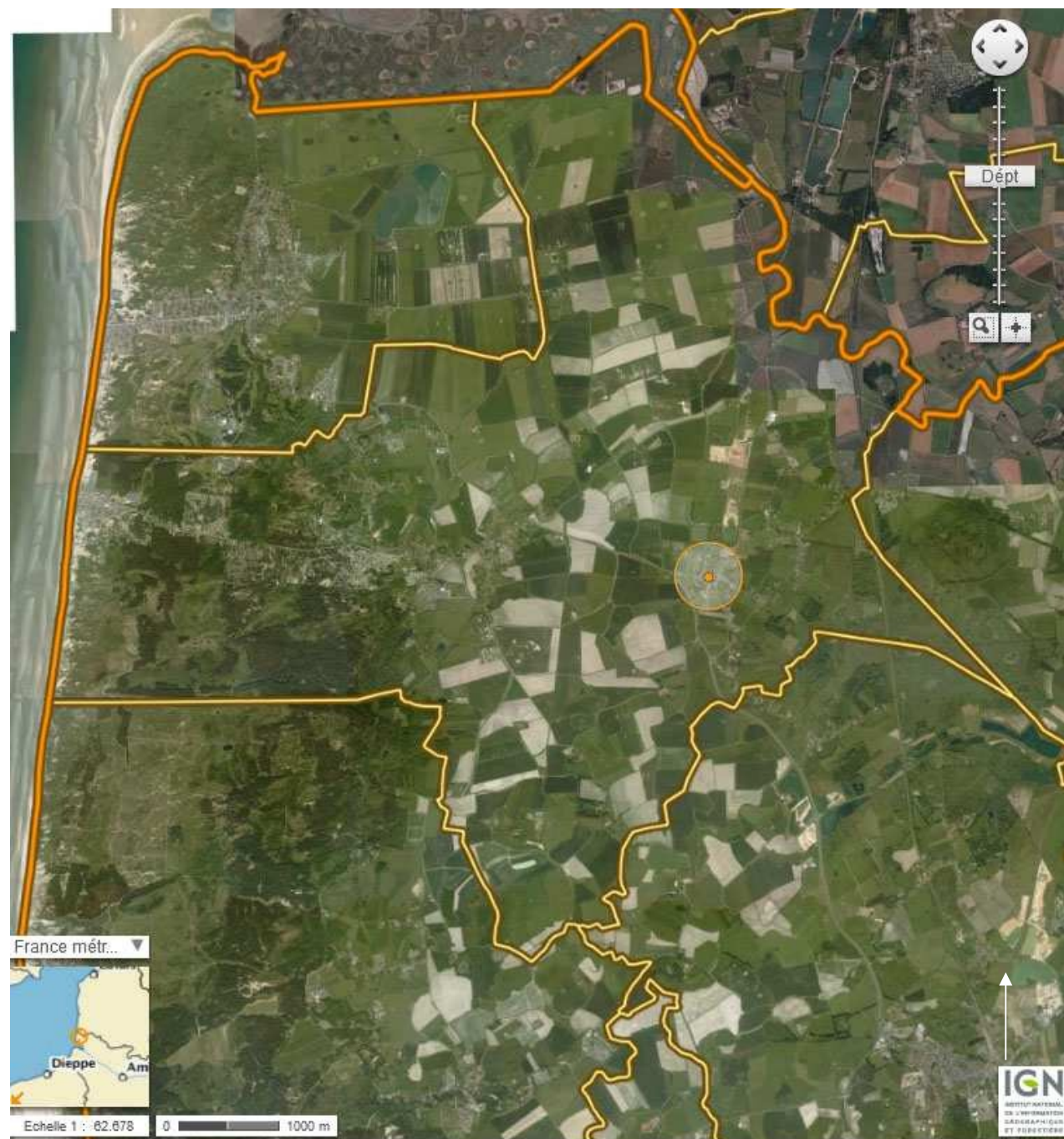
Ce site représente une image forte de la Picardie maritime : le massif dunaire, les bas-champs avec leur système de renclôture et de drainage, la falaise morte...



Extrait de la carte IGN



Extrait photo aérienne



2- Voies de communications : les infrastructures

Un réseau national :

Quend est irrigué et structuré par plusieurs systèmes viaries d'échelle et d'importances différentes.

Un réseau primaire à l'échelle nationale par la présence de l'autoroute A16 reliant Paris à Calais dessert Quend depuis le diffuseur de la côte picarde (sortie 24), situé à une vingtaine de kilomètres au niveau de Forest-Monthiers.

Cette autoroute place la commune à :

- 2h30 de Paris,
- 2h00 de Lille.

Un système départemental :

- La voie la plus importante de ce réseau secondaire est la D940 de Rue à Berck qui traverse l'Est du territoire communal et passe en bordure de Quend-ville. Cette voie joue aujourd'hui un rôle similaire à celui joué avant le développement de l'automobile par la voie ferrée qu'elle double.

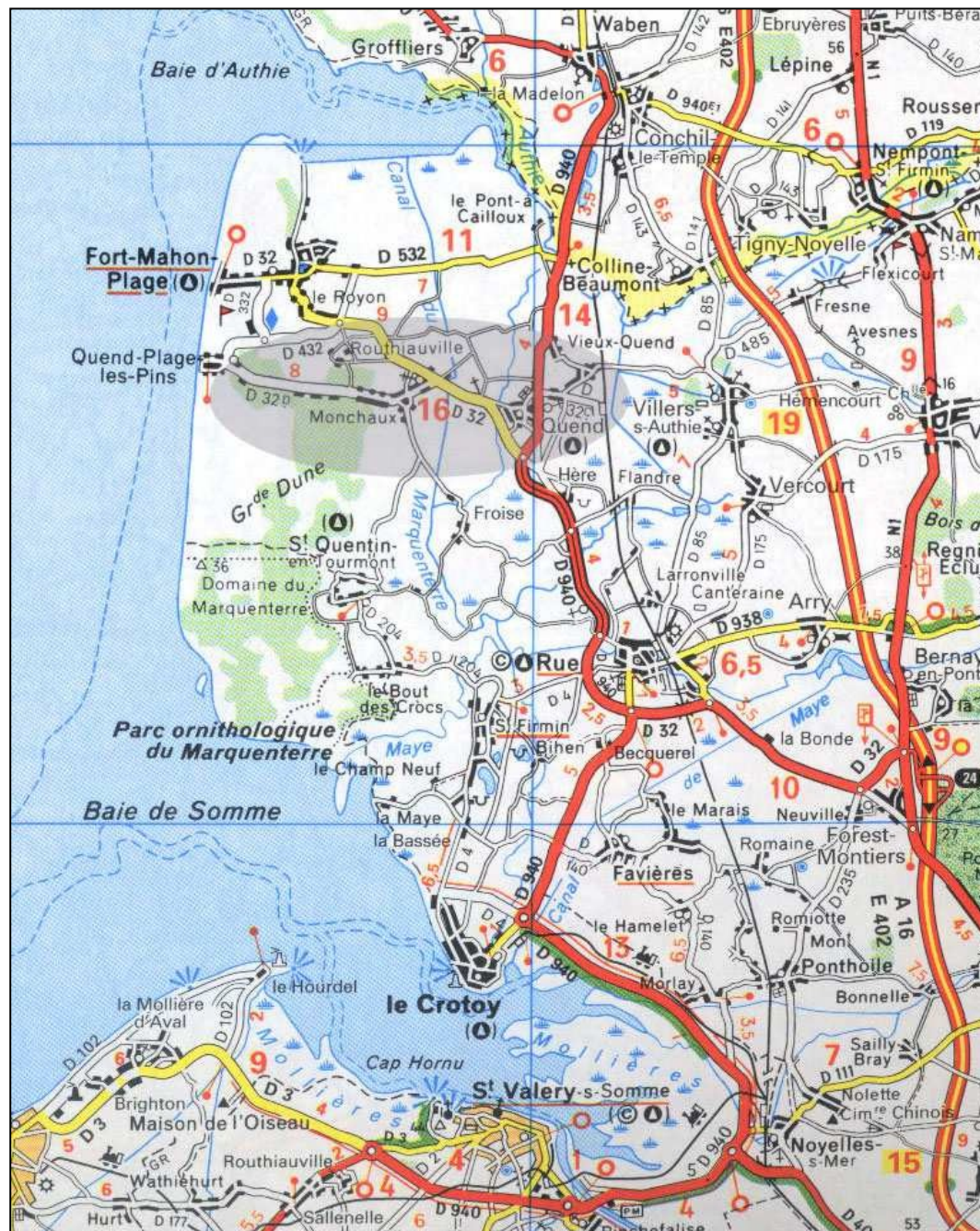
- Il faut également citer la D332 qui connecte Quend-ville et Fort-Mahon-plage.

- La D 32 qui devient RD 32D en entrant dans Quend-Plage l'artère principale de la commune, qui se poursuit jusqu'au bord de mer.

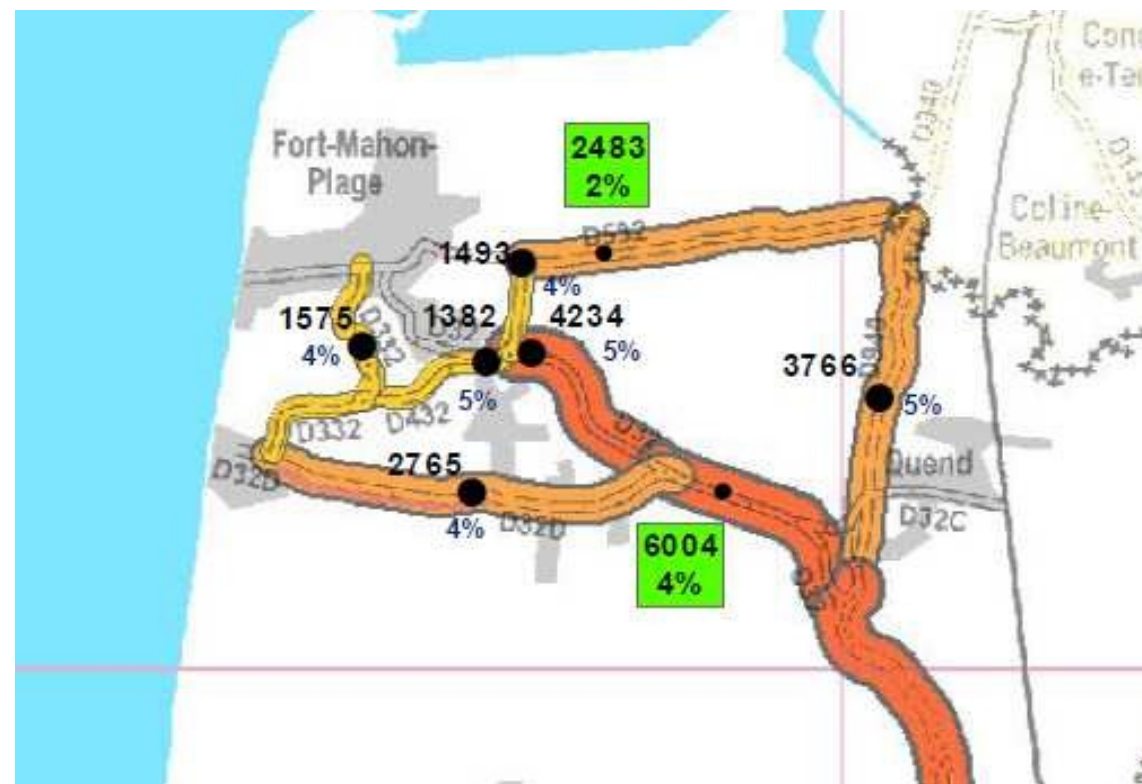
- La RD 432 qui boucle Quend-Plage à la RD 32.

La gare la plus proche se situe à Rue. La ligne permet de rejoindre Abbeville puis Amiens, Lille ou Paris.

La RD 32 et 940 sont classées comme axes présentant des nuisances sonores. Les constructions situés dans les couloirs de bruit doivent donc intégrer ces nuisances.



Carte des trafic routiers en 2014



COMPTAGE PERMANENT

- 1250 ← Trafic Moyen Journalier Annuel
- 11% ← Tous véhicules confondus (MJA)
- Pourcentage Poids-Lourds
- Emplacement du poste de comptage

COMPTAGE SECONDAIRE

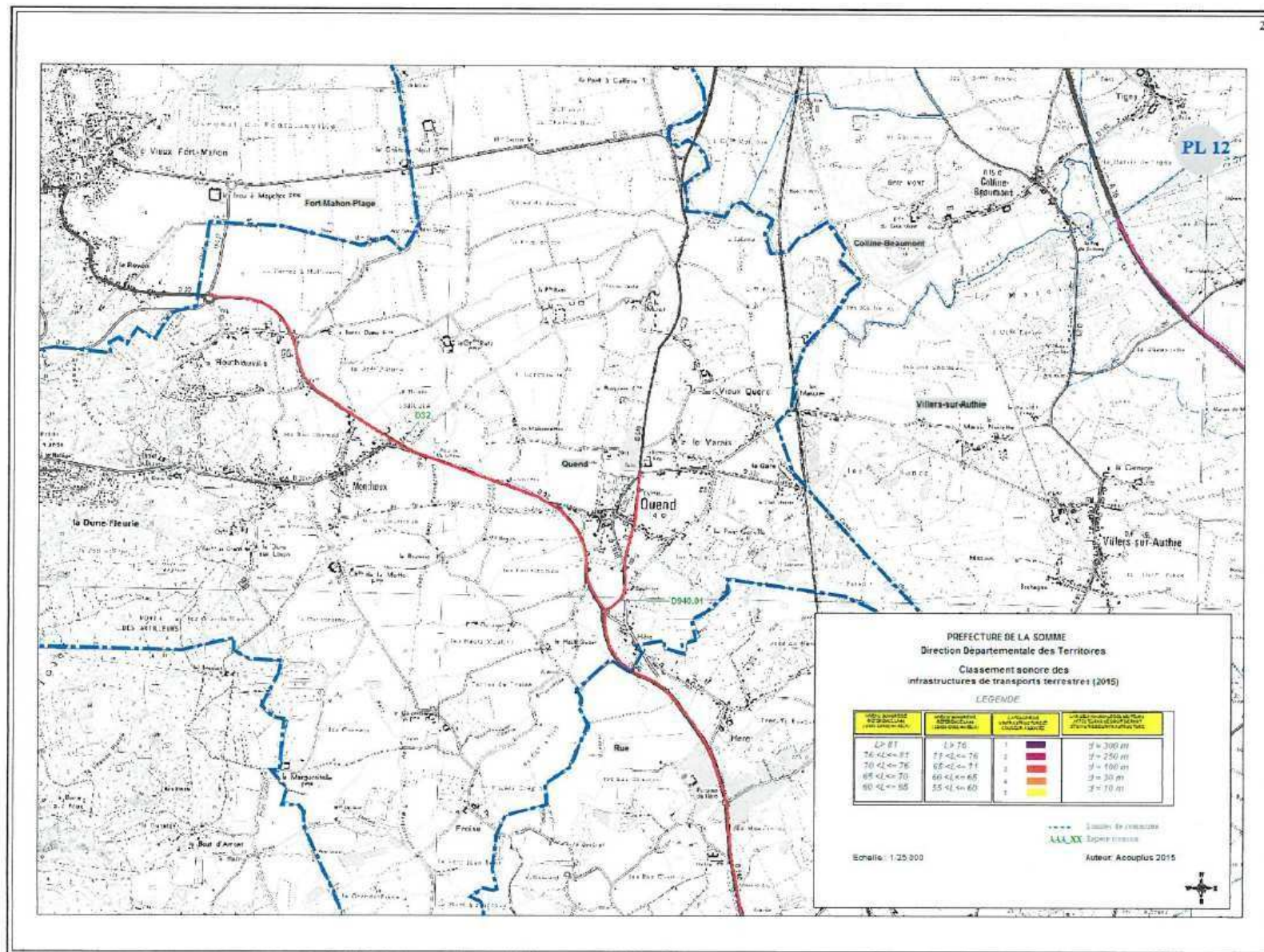
- 1250 Trafic Moyen Journalier
- 21% Pourcentage Poids-Lourds
- Emplacement du poste de comptage

**Trafic Moyen Journalier Annuel
(Véhicules = VL+PL)**

- inférieur à 500 véhicules
- entre 500 et 1000 véhicules
- entre 1000 et 2000 véhicules
- entre 2000 et 4000 véhicules
- entre 4000 et 8000 véhicules
- supérieur à 8000 véhicules

<http://www.somme.fr/100-pratique/Info-route-Etat-des-infrastructures/La-carte-des-trafics-routiers-2014>

Carte des nuisances sonores des infrastructures routières



3- Mobilité des habitants

Transports collectifs :

Quend-Plage-Les-Pins est desservie par plusieurs lignes de transport en commun (autocar) du réseau Trans80 (Conseil Départemental).

Les lignes 0, 10 et 11 desservent la commune de Quend. Elles permettent notamment de relier les différentes communes de la côte picarde depuis Mers-les-Bains jusque Berk et Abbeville.

Le secteur de la Baie de Somme dispose **d'un service de co-voiturage – « les points VAP »**. Un point d'arrêt a été créé à Quend, le long de la RD 332, à proximité du secteur d'étude.

Le secteur est également desservi par de nombreuses **voies cyclables**.



Stationnement

Stationnement à Quend plage

A Quend plage, il existe 4 emprises de stationnement collectif public repérés sur la carte jointe

A Quend-ville, le stationnement le long des rues est plus ou moins aménagé.

Néanmoins à proximité immédiate de la mairie, des poches de stationnement permettent la desserte des équipements.

La commune ne dispose pas d'aires de stationnement de véhicules hybrides et électriques.

Le long des pistes cyclables, quelques aires de stationnement de vélo sont prévues.



Chemins piétonniers et voie vélo :

La commune dispose de liaisons piétonnes qui desservent l'intérieur de la commune ou, les espaces ruraux à proximité.

Il serait intéressant de travailler sur des cheminements doux afin de :

- Créer des transitions ville / espace naturel, notamment à proximité du secteur d'étude et entre les différentes parties urbanisées de Quend ;
- Faciliter les déplacements piétons vers les espaces publics, les équipements, les commerces, les services afin de conforter la fréquentation, par les habitants et les touristes, des activités, commerces et services.

Quend est également le point de départ de 2 principaux **circuits de randonnée** – le circuit du Colombier, celui des mesures.

La commune est aussi desservie par le plan vélo qui irrigue la Baie de Somme (Cf. plan joint).

Légende

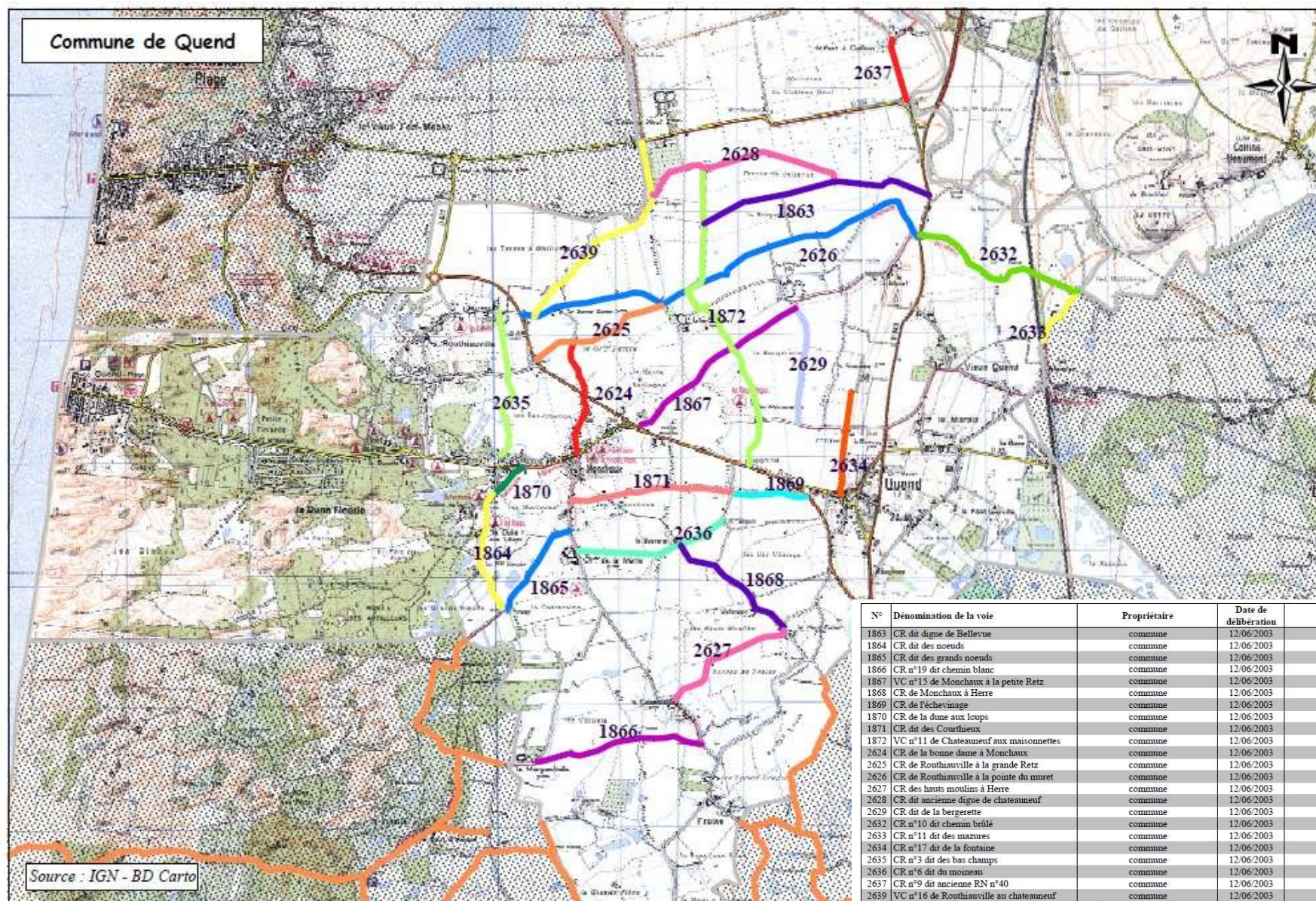
	EuroVelo 4
	Piste cyclable en site propre
	Voie verte
	Boucle de découverte* balisée en double sens
	Boucle de découverte* chemin caillouteux
	Boucle de découverte* à forte circulation
	Boucle de découverte* à forte déclivité
	Véloroute Vallée de Somme
	Traverse du Ponthieu
	Sentier du littoral et départ de sentier pédestre
	Points de location vélos
	Points Accueil Vélo
	Départs conseillés (proches des services et stationnements)
	Tracés Grande ligne, TER et Chemin de Fer de la Baie de Somme
	Gares SNCF
	Gares Chemin de Fer de la Baie de Somme
	Sorties bateau
	Principaux sites de visite et activités
	Curiosités
	Points de vue ou belvédères
	Parkings
	Offices de tourisme
	Aires de pique-nique

* Les boucles de découverte sont balisées sur des routes et chemins ouverts à la circulation routière entre le littoral et son avant-pays.

Carte des pistes cyclables



Extrait du PDIPR (Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée)



Mobilité

La mobilité selon les motifs dans les années 90 en moyenne individuelle par jour est présentée dans le tableau suivant :

Motif	Affaires personnelles	Travail	Achats	Loisirs	Scolaire	Visite	Université	TOTAL
Nbe dept /pers/jour	0,88	0,85	0,71	0,47	0,44	0,36	0,09	3,8

(source : enquêtes ménages - déplacements du CERTU)

Par ailleurs, le tableau suivant vous présente les ordres de grandeurs des parts modales

	Province (moyenne et plage)	Île-de-France
Marche à pied	26 %	20 % à 31 %
Vélo	2 %	1 à 6 %
TC urbains	7 %	2 à 13 %
Autres TC	2 %	1 à 6 %
2 roues motorisés	2 %	1 à 4 %
Voiture	60 %	53 à 70 %

Temps de parcours	5min	10mn	15mn	20mn
Distance parcourue par				
Piéton	330m	660m	1km	1.33km
vélo	1.2km	2.4km	3.6km	4.8km

L'accroissement des déplacements et de la mobilité individuelle est directement lié au phénomène de l'étalement urbain et du développement et de la même est lié à l'amélioration des conditions de circulation notamment routière. En 50 ans, la distance moyenne parcourue chaque jour par chaque français a été multipliée par 6, passant de 5km en 1950 à 30km en 1995.

Les impacts environnementaux sont nombreux :

- **pollution atmosphérique et sonore** : les transports terrestres représentent la principale source de pollution de l'air en milieu urbain et la principale source de nuisances sonores.
- **Source de consommation énergétique** : les transports représentent une part toujours plus importante de notre consommation d'énergie et de la consommation de pétrole.
- **Consommer de l'espace** : Les routes et les parkings représentent 39% des surfaces artificialisées (soit 3% du territoire national). Ainsi par exemple, pour 2 heures d'utilisation, il faut prévoir 25 m² pour une voiture, 2.3m² pour une deux roues motorisée et 1.5 m² pour un vélo. Dans une journée, l'automobile aura été stationnée en moyenne à six reprises dont deux de longues durées (journée de travail et nuit).
- **Sécurité** : Plus de la moitié des accidents se produit en agglomération.

Par ailleurs, la part des déplacements dans les budgets des ménages a augmenté de moitié en 40 ans (9.7% en 1954 - 15.2% en 1999). Le poste transport arrive en troisième position après les dépenses de logement et d'alimentation. L'augmentation des distances parcourues contribue à renforcer le poids respectif des déplacements dans le budget des ménages comparé aux autres postes. Les évolutions démographiques, celles des modes de vie entre autre génèrent des déplacements plus nombreux et plus lointains.

B- Analyse environnementale

1. Contexte climatique

Les conditions climatiques particulières au littoral sont les suivantes :

Températures (en °C) :

On note une faible amplitude thermique. La température moyenne est de 10°5C.

	Janv.	fév.	mar	avril	mai	uin	uil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
Temp. mini.	2	6	7	2	5	4	2°	1°5	4	3	7	7
Temp. maxi.		2	9	3°8	7°7	0°4	2°4	2°4	0°	4°7	°1	
Temp. moy.	5	9	8	8	2°6	4°9	7°2	7°	4°7	0°4	°9	2

Précipitations (en mm)

La hauteur moyenne totale de pluie par an se situe autour de 760 mm.

Le nombre de jours de pluie est assez élevé : 1 jour sur deux, répartis de façon relativement régulière sur l'année.

La moyenne établie sur trois décennies est la suivante (en mm) :

Janv	Fév.	Ma	Avri	Ma	Ju	Juil.	Ao	Se	Oct.	No	Déc.	/ an
68	54	43	51	53	60	59	80	80	74	79	62	763

Vent et Insolation :

Les jours sans vents sont rares. Les vents dominants sont de secteur Ouest-Sud-Ouest et Sud-Ouest.

	Jan	Fév	Ma	Avr	Mai	Jui	Juil	Août	Sep	Oct.	Nov	Dé	/an
Vitesse moy. en m/s	4.4	4	4.1	4.1	3.5	3.2	3.5	3.2	3.1	3.1	3.5	4	3.6

Vitesse max. en m/s	29	29	33	34	37	26	27	30	28	50	33	34	50
direction du vent	SW	WSW	WNW	WSW	WSW	WSW	SW	WSW	SW	SW	W	W	SW
N. jours vent violent	6	4	4	4	3	1	3	2	2	1	1	6	38

L'ensoleillement est bon de mai à août et assez bon en mars-avril et en septembre-octobre, ce qui autorise le tourisme de demi-saison

Le nombre de jours d'insolation nulle représente près de 67 jours par an.

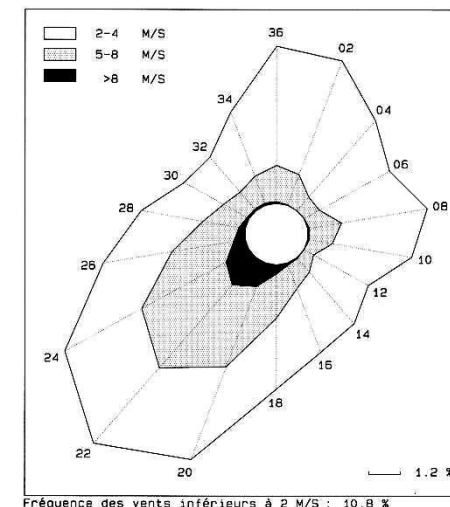
2- Le cadre physique et hydrologique : présentation générale

Relief :

Hormis les dunes, le site de Quend ne présente pas d'accident de relief. Le paysage se situe à un niveau compris entre les côtes NGF 4 et 6, les niveaux les plus élevés se trouvant à l'Est de Quend-ville au pied du plateau picard.

Dans les dunes, on atteint les côtes NGF 20 à 25 aux points les plus hauts et 8 à 9 dans les parties basses ; le relief y est mouvementé.

Les courants et les vents ont provoqué à certains endroits des dépôts de sable, qui, s'accumulant à chaque marée, ont fini par émerger en îlots de faible hauteur : ce sont les pouliers, qui ont permis l'installation de hameaux comme Monchaux, sur la commune de Quend ou aux alentours, Saint-Quentin en Tourmont ou le Bout des crocs.



Géologie :

La géologie et l'évolution géomorphologique du littoral picard sont largement à l'origine des paysages que l'on observe : les bas-champs du Marquenterre ont ainsi pour origine le comblement des lagunes arrières littorales formées en arrière des cordons dunaires, au cours des dernières transgressions post-glaciaires de l'ère quaternaire.

Géologie

L'ensemble du site se trouve sur une ancienne plate-forme crayeuse située à environ 20 mètres de profondeur.

Les formations géologiques rencontrées dans la plaine sont : des argiles, sables et tourbes, des cailloutis, des sables dunaires.

Les argiles, sables et tourbes couvrent l'ensemble des bas-champs, de l'Ouest de la RD 940 au Nord, à la ligne formée par les hameaux de Routhiauville et de Monchaux à l'Ouest, et à l'Ouest de Quend-ville.

Les tourbes sont les plus présentes au pied du plateau picard, à l'Est de Quend-ville.

On trouve à l'Est des placages de sables dunaires, recouvrant localement les bas-champs.

Mouvements de terre

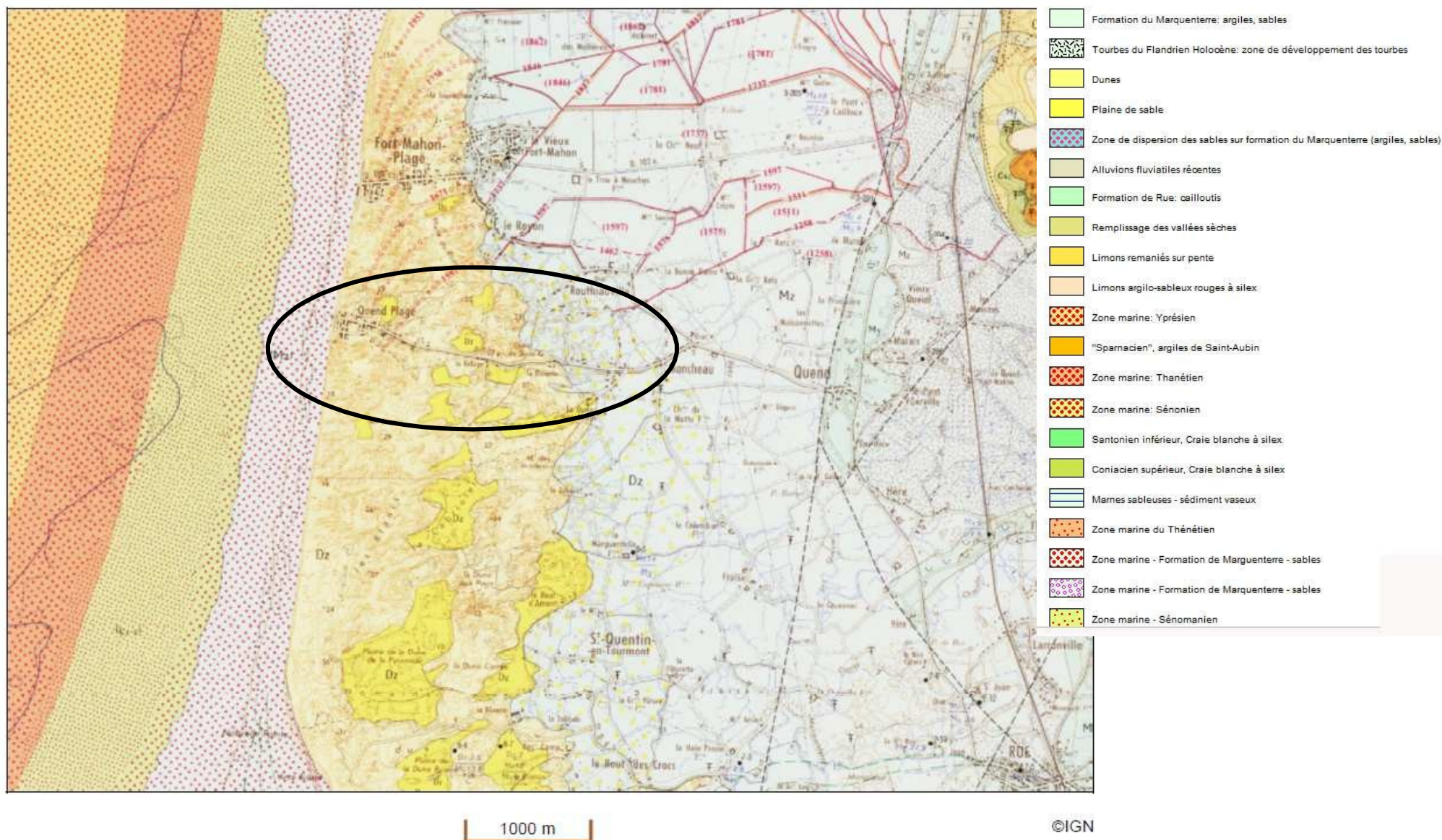
Le trait de côte est marqué pour sa part par de constants mouvements :

- Le rivage de Quend-Plage est sujet à une érosion résultant des marées et des courants du Sud-Ouest vers le Nord-Est. La plage de Quend est actuellement attaquée par la mer : pendant les grosses marées, une partie des estivants sont obligés de monter sur les dunes.

- L'intérieur de la baie d'Authie tend à se combler côté Rive gauche, en arrière de la pointe de Routhiauville (ou de la Dune blanche), tandis que la rive droite s'érode, l'écoulement de la rivière ayant tendance à s'effectuer vers le Nord de l'Estuaire. Le système des renclôtures pratiqué depuis le XII^e siècle a largement accéléré ce mouvement géomorphologique rive gauche depuis cette époque.

- Les mouvements de terre du littoral sableux sont par ailleurs soumis à l'influence des vents de secteur Ouest et Sud-Ouest, qui modèlent et modifient en permanence le relief dunaire.

Carte géologique :



Hydrologie :

La principale nappe d'eau souterraine est celle de la craie, présentant de nombreuses résurgences au niveau du plateau picard, à l'Est. Cela donne naissance à la zone de marais.

Au-delà de cette zone de résurgence la nappe, qui s'écoule d'Est en Ouest, est captive sous les sédiments argileux des bas-champs.

De plus, ces sédiments renferment dans leur partie supérieure une nappe affleurante, non exploitée, qui vient au contact de la craie au niveau des anciens cordons littoraux, constitués eux de matériaux plus perméables.

Enfin, dans les dunes elles-mêmes, il existe une nappe perchée de très faible débit, qui imprègne les pannes ainsi que les dépressions et les lisières du massif dunaire au contact avec les bas-champs : la limite du massif dunaire est ainsi marquée de zones humides et le massif dunaire constellé de dépressions humides.

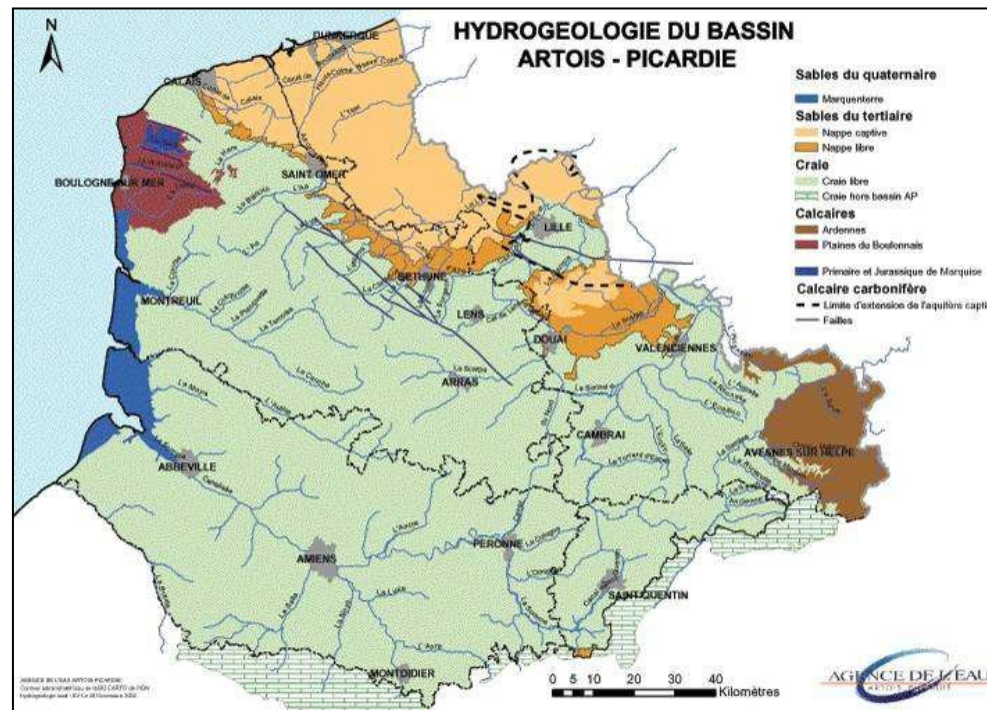
Dans le territoire où est situé Quend, la présence de la nappe des bas-champs à moins de 50 cm de la surface du sol constitue un frein à la mise en valeur agricole des terres et explique la mise en place des fossés et de canaux rectilignes, formant avec les cours naturels aux nombreux méandres un réseau dense et complexe.

Le réseau se compose de "cours" et canaux, de fossés et de rigoles :

- Les chenaux drainant les terres agricoles nommés "cours" ou "nocqs" sont raccordés entre eux par des canaux et s'y déversent, permettant l'écoulement des eaux et l'égouttement des sols. L'ensemble forme un réseau primaire permettant de conduire les eaux vers les exutoires.
- Le réseau secondaire regroupe les fossés délimitant les parcelles ; ces fossés longent les chemins pour aboutir au réseau primaire.
- Dans les parcelles elles-mêmes, un ensemble de rigoles parallèles permet l'égouttement dans le réseau secondaire. A ce réseau tertiaire se substituent souvent des drainages souterrains, ce qui n'est pas sans poser problème.

Le système hydraulique s'appuie sur les canaux : le canal de la Retz ou du Marquenterre, la rivière et le canal de la Maye.

A Quend, les éléments principaux permettant la collecte de l'ensemble des eaux pluviales sont :



- Le canal de la Retz (ou du Marquenterre), traversant les bas champs de l'estuaire de l'Authie (écluse Maillet) à l'estuaire de la Somme (écluse de Le Crotoy),
- La course Briquebeau, qui communique au Sud avec le canal du Marquenterre vers Saint Quentin en Tourmont et se jette dans l'Authie au niveau de l'écluse du Grand Noc.
- Le canal des Masures (ou canal des champs), qui draine la partie Est de Quend depuis Canteraine à l'Est de Rue jusqu'à l'Authie, au droit de l'écluse des mesures (ou écluse rouge).

L'évacuation des eaux excédentaires de Quend s'effectue vers l'Authie, au Nord.

A chaque exutoire de l'Authie se trouve une écluse ou porte à la mer permettant de gérer les différents niveaux de l'eau. Ce système permet d'éviter l'inondation des champs, lorsque, à marée haute, le niveau de l'Authie dépasse celui des bas champs. Toutefois l'influence des fortes marées reste sensible et les perturbations du niveau d'eau sont enregistrées jusqu'à Quend (course Briquebeau) à trois kilomètres de l'écluse du Grand Noc.

Etant donné les caractéristiques morphologiques du site, il est aisé de comprendre le rôle primordial de l'ensemble des ramifications de ces courses dans l'évacuation des eaux pluviales de la commune. Ne pas les entretenir ou les combler revient à exposer la commune à de sérieux risques d'inondation. De la même façon, ces courses et fossés ne doivent absolument pas être busés sinon à voir leur rôle drainant totalement perdu. De plus, les faibles pentes de ces dispositifs favoriseraient rapidement leur colmatage.

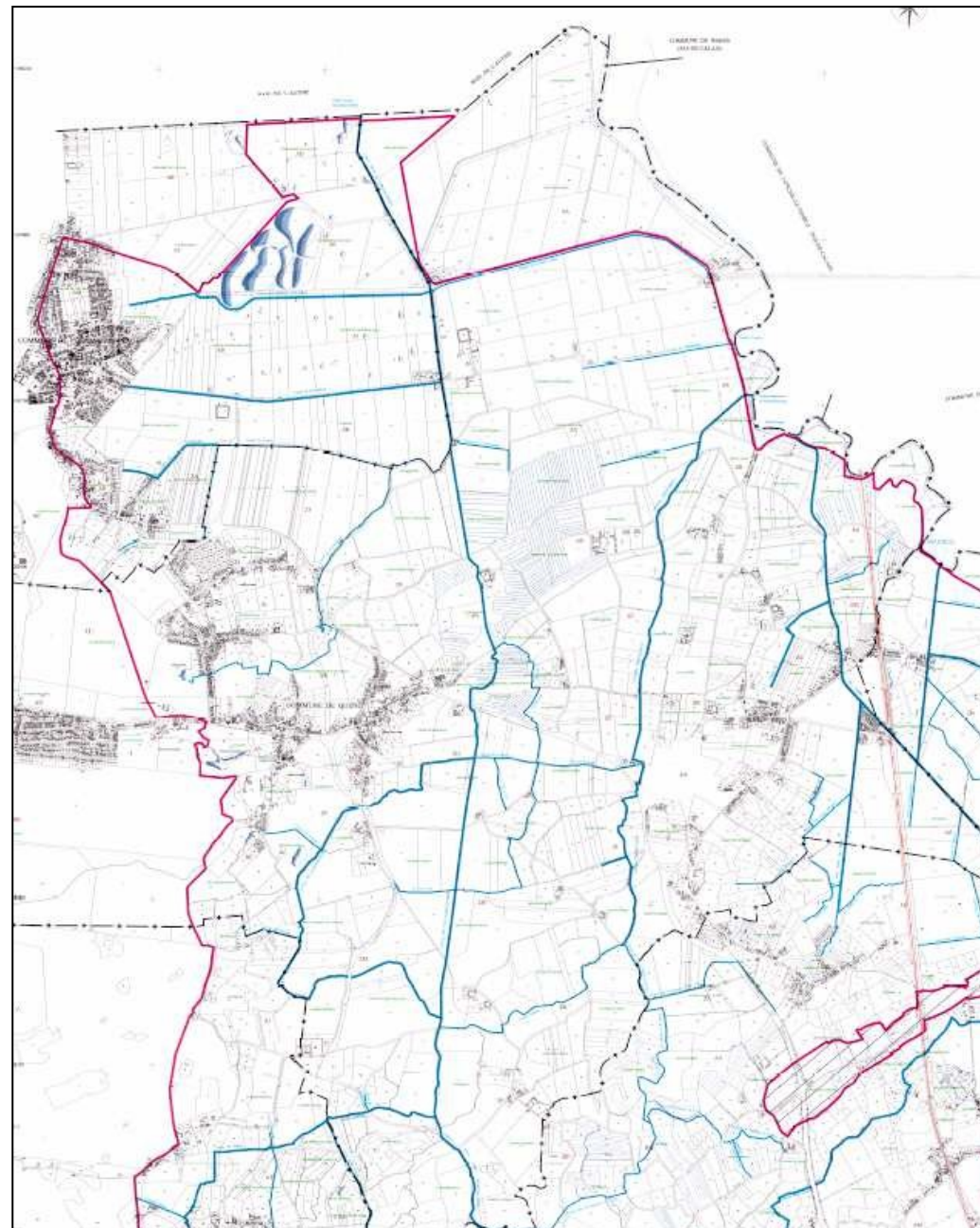
Notons par ailleurs que la zone de marais, à l'Est de la commune est elle aussi drainée par des courses.

Il faut enfin relever l'existence d'un autre réseau destiné à assainir les pannes dunaires, constitué en particulier par le ruisseau de Routhiauville et celui longeant la route d'accès à Quend-Plage à partir du camping de la dune fleurie.

Réseau hydrographique (source Métris - plan annexé)

Légende :

- + — Limite de Commune
- Périimètre concerné par l'ASAM
- Cours d'eau à charge du Syndicat (SIAHM)
- Cours d'eau à charge de l'association (ASAM)
- ▨ Foraine
- Ligne de Chemin de Fer



La qualité des eaux de baignades à Quend Plage :



Qualité des eaux de baignade > PLAGE SURVEILLEE DE QUEND

Année : 2015

PLAGE SURVEILLEE DE QUEND
Département : SOMME / Commune : QUEND

Début de la saison : 15/06/2015 Fin de la saison : 15/09/2015

Classement de l'année 2015 : Bon

Légende :

- Site dont l'eau est d'excellente qualité
- Site dont l'eau est de bonne qualité
- Site dont l'eau est de qualité suffisante
- Site dont l'eau est de qualité insuffisante
- Site n'ayant pas suffisamment de prélèvements cette saison pour être classé
- Site pour lequel un classement n'est pas encore possible
- Site connaissant une interdiction temporaire de baignades

Historique des classements

2012	2013	2014	2015
B	3 étoiles	3 étoiles	3 étoiles

Classement selon les mesures transitoires en vigueur pour les saisons 2010 à 2012

A Bonne qualité
B Qualité moyenne
C Momentanément polluée
D Mauvaise qualité
Non classé

Classement selon la directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013

3 étoiles Excellent
2 étoiles Bon
1 étoile Suffisant
0 étoile Insuffisant
Insuffisamment de prélèvements
Pas de classement en raison de changements ou classement pas encore possible

A partir de la saison balnéaire 2010, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE. [Pour en savoir plus](#)

A partir de la saison balnéaire 2013, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE. [Pour en savoir plus](#)



Résultats des prélèvements de l'année 2015

01/06/2015 Bon	17/06/2015 Bon	22/06/2015 Bon	01/07/2015 Bon	06/07/2015 Bon	15/07/2015 Bon	20/07/2015 Bon
03/08/2015 Moyen	12/08/2015 Moyen	17/08/2015 Bon	31/08/2015 Moyen	10/09/2015 Bon		

Bon résultat - Résultat moyen - Mauvais résultat

Détails des prélèvements de l'année 2015

Paramètres obligatoires	01/06/2015	Valeur limite bon/moyen	Valeur limite moyen/mauvais
Streptocoques fécaux /100ml	15	100	370
Escherchia coli / 100ml	15	100	1000
Autres Paramètres			
Coliformes totaux /100ml	01/06/2015	-	-
Huiles minérales	Absence	-	-
Phénols	Absence	-	-
Subst. tensio-actives /Mousse	Absence	-	-
Chang. anormal de coloration	Absence	-	-
Transparence Secchi	<1	-	-
Cyanobactéries	-	-	-
Ostreopysys	-	-	-

A partir de la saison balnéaire 2010, les paramètres obligatoires à analyser sont modifiés. [Pour en savoir plus](#)

3. Diversité zoologique et botanique

La végétation et la faune sont étroitement dépendantes des conditions de sol et de climat de la côte picarde et des bas-champs, conditions de sol elles-mêmes régies par la nature des sédiments et la position de la nappe phréatique.

A chaque milieu correspond, en général, une faune bien précise : la faune et la végétation inféodées aux différents milieux sont d'autant plus importantes et spécifiques que les divers milieux sont imbriqués, formant des ensembles uniques en leur genre, support d'espèces particulièrement rares.

Diversité zoologique

Le grand intérêt réside en particulier dans son importante diversité ornithologique.

Le site avec ses milieux divers est situé sur le trajet de migration de nombreuses espèces, qui y trouvent tout un espace adaptée.

Par ailleurs, les dunes fournissent des aires de nidification idéales pour les espèces côtières.

L'intérêt ornithologique des bas-champs est comparable à celui des dunes voisines, en raison de l'étendue des zones humides, étangs, marais, prairies inondables, réseau dense de fossés...

Ainsi, les 2/3 des espèces recensées en Europe peuvent être observées en Baie de Somme et dans le Marquenterre.

Le parc ornithologique du Marquenterre, espace artificiel, héberge une avifaune exceptionnelle.

Diversité botanique

Ce sont des centaines d'espèces végétales différentes que l'on peut observer sur le site.

On y recense des espèces communes ou spécifiques à tel ou tel milieu mais aussi des espèces rares et protégées : Violette des sables, Œillets des sables, Saule rampant des sables...

La végétation spécifique des haies, des fossés, des mares prairiales utilisées pour la chasse au gibier d'eau, possède des espèces présentant une diversité et un indice de rareté assez élevé. Elle attire également de nombreuses espèces du monde animal - insectes, oiseaux, batraciens - qui s'y abritent, s'y nourrissent et s'y reproduisent selon un cycle saisonnier.

En ce qui concerne le massif dunaire, la végétation joue un rôle essentiel dans la sédimentation des sables et de leur phytostabilisation, offrant le moyen d'arrêter le phénomène d'invasion des sables. Ainsi, la dégradation de la couverture végétale rend la dune vulnérable aux agents corrosifs.

Adaptée au biotope dunaire très spécifique, la végétation se développe en zones transversales qui reflètent l'effet des facteurs limitant tels que les embruns salés, le vent, les apports de sable.

- La contribution de l'Oyat à cette édification est très importante. En effet, ses rhizomes développent horizontalement et verticalement un réseau entrelacé qui fixe le sable.

- des formations herbacées et moussues confèrent aux sables un fragile aspect fixé.

- les végétaux ligneux apparaissent avec la dune arbustive : saules, troènes, trembles, peupliers blancs, frênes, érables...

Les pins maritimes ont, quant à eux, été employés pour le reboisement.

Végétation observée en milieu dunaire :

- **Végétation sèche des dunes** : En retrait de la falaise sableuse littorale, groupement fragmentaire de chiendent maritime, élyme et euphorbe des sables ; Evoluant sur le revers des dunes et remplaçant le groupement précédent, oyats et fétuques des sables, puis phéoles et tortules, enrichis de plantes rares telle la violette des dunes ; Sur les versants sous le vent des dunes, groupements arbustifs d'argousiers, sureaux, troènes et ronces, substitués dans les couloirs de reprise de l'érosion éolienne par les groupements d'oyats sous leur forme âgée.

- **Végétation humide des pannes** : En eau libre ou zone semi-aquatique, chara et potamot ; Dans le pourtour des plans d'eau, jonc et carex ; Dans les dépressions humides soumises à inondation temporaire, marisque, formant des peuplements denses, impénétrables ; Saules des sables ; En transition entre la végétation sèche et humide, saules cendrés et bouleaux pubescents.

- **Végétation introduite par l'homme** : groupements herbacés des décharges, pinèdes introduites artificiellement, qui tendent à se développer par semis, au détriment de l'évolution des fourrés à argousiers et à troènes et à la forêt arrière littorale dominée par le bouleau.

Végétation observée dans les bas-champs :

- **Végétation humide à hautes herbes** : reine des prés, cirse des maraîchers, angélique, lysimache commune, localement substitué par des espèces

nitrophiles (armoise, consoude, ortie) ou relayée par des espèces de roselières (iris, roseau commun, grande glycérie) ou de prairie (renoncule rampante).

- **Végétation des prairies humides** : joncs, pubiciaire, menthe aquatique, gaillet, prêle et, lié au pâturage, chardon des marais.

-**Végétation forestière** : sur le sol engorgé d'eau et le plus souvent inondé, on trouve des aulnes et des saules.

Faune observée :

- **Oiseaux nicheurs** : Dans les dunes grises, tadorne de Belon, pigeon colombin, traquet motteux, pipit farlouse ; Dans les dunes à argousiers, rossignol philomène, fauvette grisette, fauvette babillarde, pouillot fitis, accenteur mouchet, troglodyte mignon, merle noir, linotte mélodieuse, sizerin flammé ; Dans les prairies humides, rousserolle effarvate, phragmite des joncs, bruant des roseaux, locustelle tachetée, Dans les dunes à bouleaux et saules, tourterelle des bois, fauvette à tête noire, fauvette des jardins, accenteur mouchet, rouge-gorge ; Dans les bois de pins, mésange noire, mésange huppée, serin cini, roitelet huppé.

- **Oiseaux de passage et hivernants** : parmi les passereaux, grive, pinson du Nord, gobe-mouche noir, huppe fasciée, taguet terrier, merle à plastron ; parmi les anatidés, canard souchet, canard pilet, canard colvert ; parmi les limicoles, huitrier pie, chevalier gambette, courlis cendré ; parmi les rapaces, busard des roseaux, épervier d'Europe.

- **Faune de mammifère** : lapins et chevreuil, renard, putois, hermine, belette, fouine, blaireau...

- **Batracien et reptiles** : crapaud commun, crapaud calamite, grenouille verte, grenouille rousse, orvet, lézard...

4- Protections et inventaires naturels à prendre en considération

a) La loi littoral

Quend-Plage

La question de Quend-Village n'est pas traitée dans les espaces proches du rivage puisque le village se trouve très éloigné de la partie maritime.

Sud dunaire

Ce massif dunaire représente une unité géomorphologique, constitué de plusieurs cordons dunaires successifs. Les typologies végétales sont caractéristiques des milieux dunaires (landes, forêts). Depuis l'intérieur des terres il y a une absence de vue sur la mer. Les accès au site se font uniquement par modes « doux » (piétons, cheval...).

La question sur l'ensemble de la commune de Quend est de savoir s'il faut privilégier une logique d'unité environnementale – en englobant la totalité de la dune dans les espaces proches du rivage – ou se limiter aux premières coupures physiques présentes dans la dune (dune des Blancs, bande boisée de conifères). Dans le premier cas, les autres critères (géomorphologie et typologie végétale notamment et, a fortiori, visibilité) ne viennent pas renforcer cette position et cette option donnerait trop d'importance à un seul critère et ne relèverait plus de la logique du « faisceau d'indices ». Il faut insister sur l'importance d'un faisceau d'indices et sur le caractère proche du rivage explicitement retenu par le législateur.

Proposition retenue

Depuis la limite communale sud, s'appuyer sur le cordon dunaire boisé (présence de pins en majorité) à l'est du lieu-dit « Les Blancs ». Remonter ensuite vers le nord jusqu'au Mont Chauve. Dans cette proposition, c'est le « relief » qui dicte la perception de proximité au littoral. D'autre part, le milieu peut figurer sous d'autres protections de la loi littoral.

La partie plus à l'est, vers l'intérieur des terres, est certes associée au milieu maritime (sable, végétaux) et à son ambiance, mais on considère que l'éloignement de la mer, l'absence de vue, la coupure des dunes justifie cette limite.

Le secteur urbain

Au sud de la commune, on observe un début de mitage : au cœur de la dune, le groupe de maisons (le plus au sud), assez compact, s'intègre finalement assez bien. En revanche, la récente multiplication de maisons individuelles hétérogènes tant dans le style, la densité, la surface et l'orientation, ne présentent pas cette qualité. Le massif boisé est aussi concerné par le phénomène. Une école de voile vient compléter l'urbanisation au sud.

Le long de l'avenue du bois, des perceptions intéressantes sur les dunes sont possibles. Présence de conifères (pinèdes) et de feuillus. Sur la place du 8 mai 1945 : vue sur la mer via l'avenue Vasseur et vue sur les dunes via l'avenue Foch. Il y a un parking relativement important en front de mer, au nord ainsi que d'importants campings tout le long du tissu urbain. La relation ville-mer est forte grâce à la route le long de la plage.

Proposition retenue

La proposition retenue inclut la façade ouest du quartier nommé « Petite Californie », ainsi que la partie bâtie à l'ouest de la place du 8 mai 1945. En effet, depuis ces lieux, des vues directes sur la mer où la dune existent et sont évidentes. Plus à l'est, non seulement ce critère disparaît, mais encore, le bâti s'organise en front de rue, sans percée transversale.

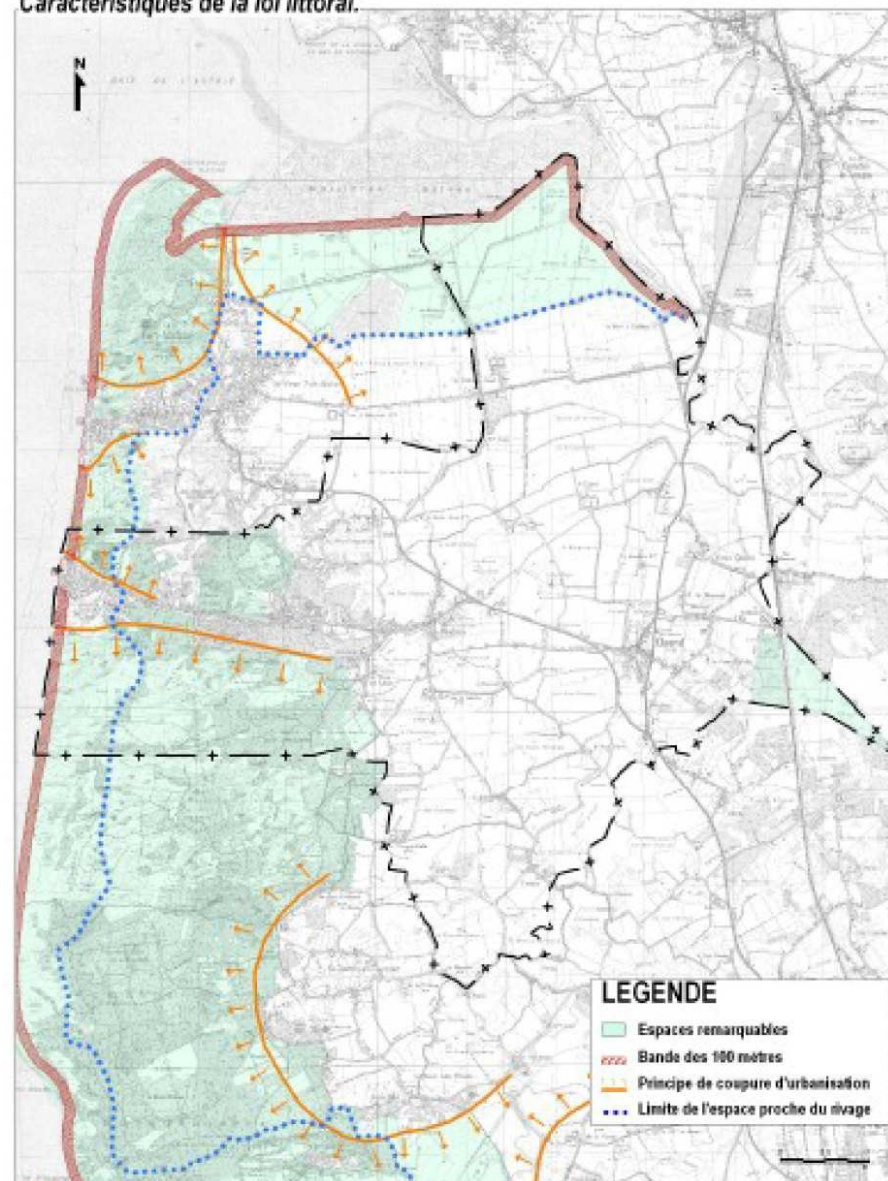
Nord dunaire

Le grand parking à l'entrée nord marque une rupture très nette entre les espaces naturels. Les perceptions sur le rivage y sont nulles et quelques une persistent sur l'espace dunaire. La partie nord est marquée par une alternance importante de massif dunaire et de massif forestier (conifère et feuillus). La RD332 marque également une rupture entre les différents espaces.

Proposition retenue

A partir de la Place du 8 mai 1945 (carrefour RD32 et RD332) la limite longe dans un premier temps le parking en entrée nord, à l'ouest de celui-ci, avant de s'appuyer sur le massif forestier, dans sa partie la plus dense, à l'ouest de la RD 332. L'espace situé de part et d'autre de la route départementale, bien que présentant des caractéristiques identiques, ne correspond plus au l'unité végétale dunaire. La délimitation vient ensuite rejoindre la RD332, au nord au niveau du tournant, pour ensuite aller au droit de la dune de 39 mètres de haut.

Commune de QUEND
Caractéristiques de la loi littoral.



b) Trame verte et Bleue : SRCE

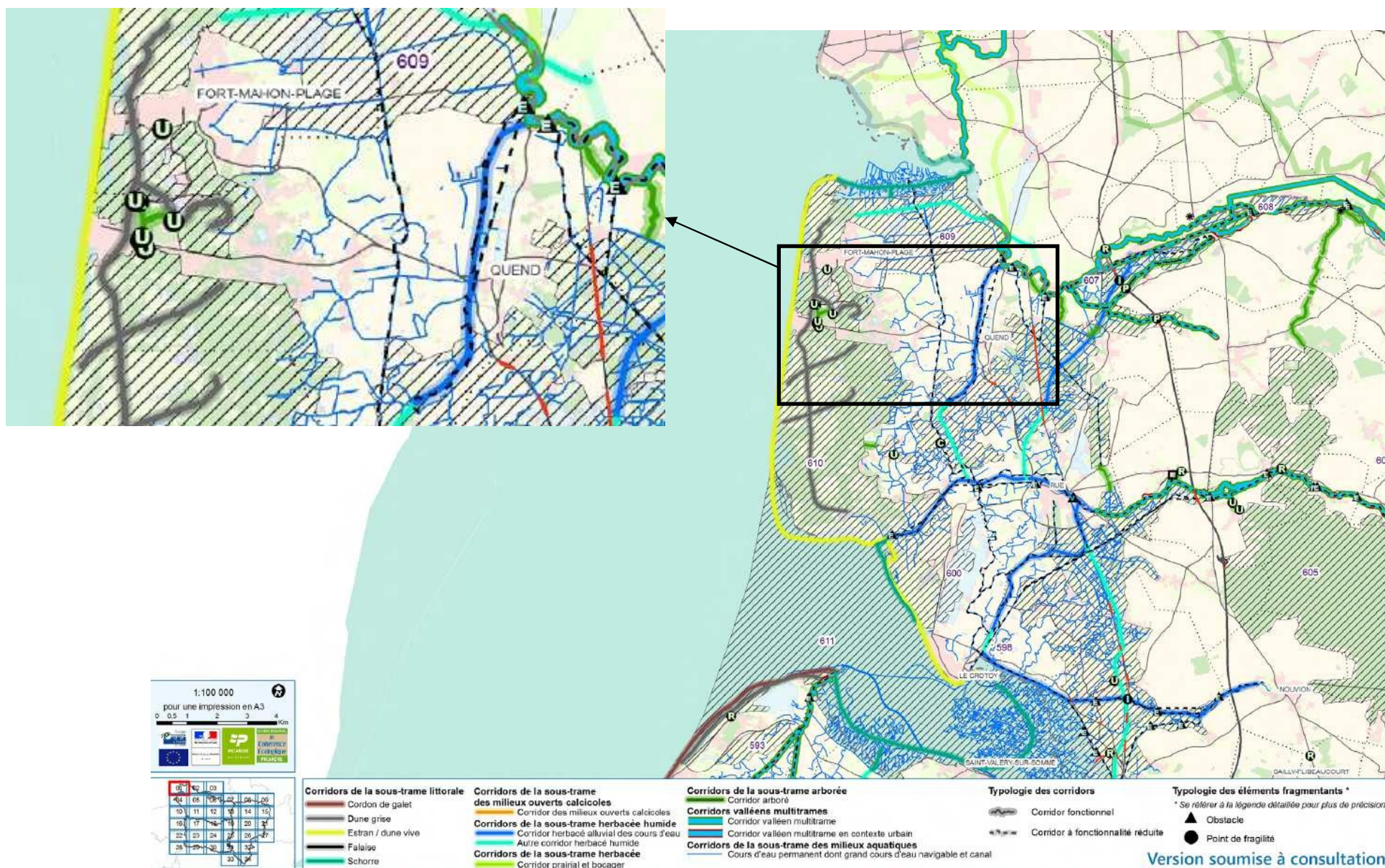
La Trame verte et bleue est un outil en faveur de la biodiversité, complémentaire à la stratégie nationale de création d'aires protégées, à la stratégie régionale de la biodiversité, au Réseau Natura 2000, à l'inventaire ZNIEFF, etc.

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est un maillon essentiel de la déclinaison de la Trame Verte et Bleue nationale. Outre la présentation des enjeux régionaux en matière de continuités écologiques, le SRCE cartographie la trame verte et bleue et ses diverses composantes à l'échelle de la région. Il contient les mesures contractuelles mobilisables pour la préservation ou la restauration des continuités écologiques.

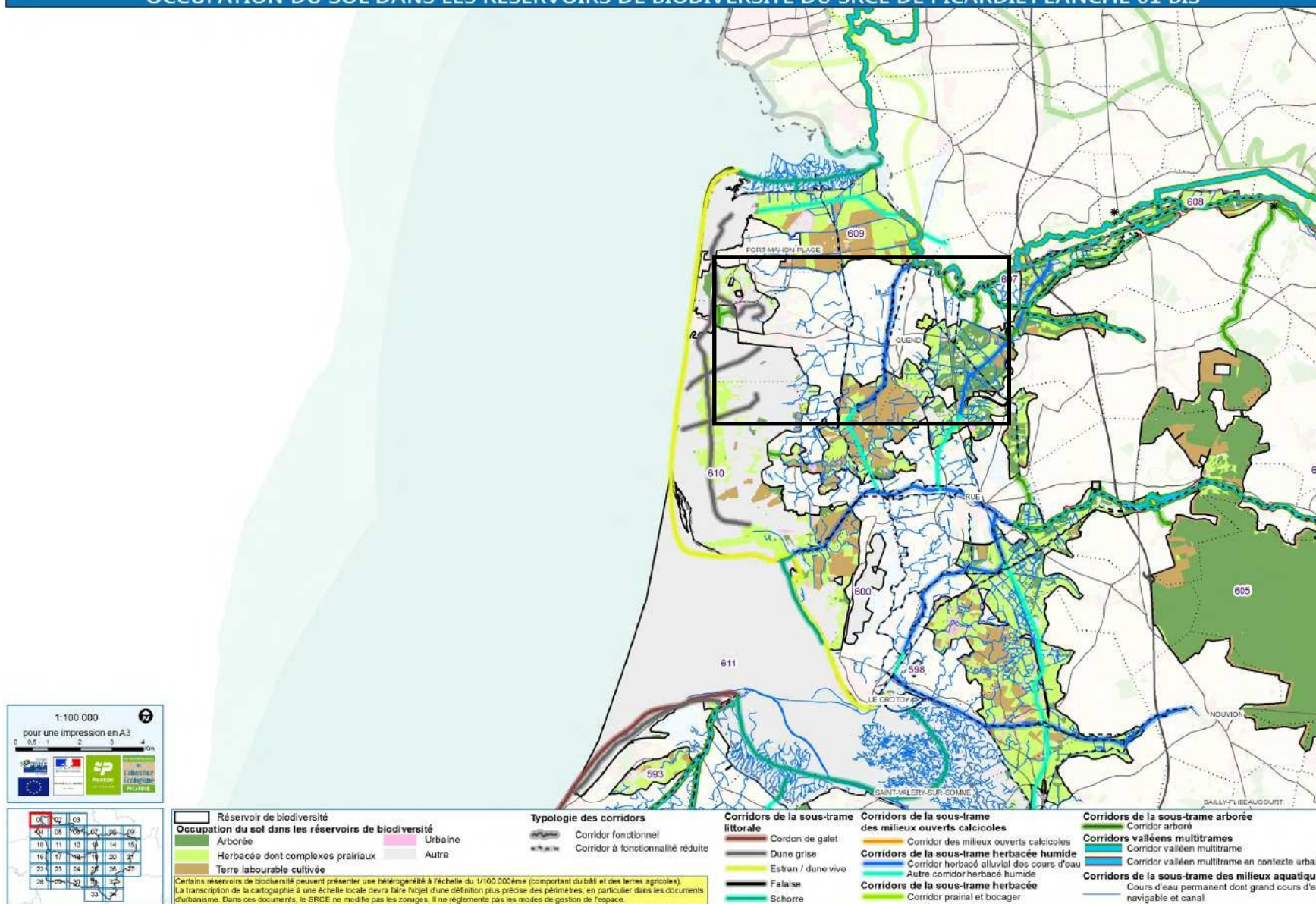
A Quend plage, est surtout identifié le corridor du massif dunaire et du polders

Même si le SRCE est en cours d'élaboration en Picardie, le PLU doit prendre en compte ces éléments, intégrer les enjeux régionaux et les adapter au contexte locaux de façon à préserver et/ou renforcer les continuités écologiques.

Extrait du SRCE



OCCUPATION DU SOL DANS LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ DU SRCE DE PICARDIE PLANCHE 01 BIS



c) Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique - Faunistique et Floristique (znief)

L'inventaire des ZNIEFF est une base de connaissance permanente des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse des écosystèmes - soit sur la présence d'espèces floristiques ou faunistiques rares et menacées. Il définit deux types de zones :

- **ZNIEFF de type I** : secteurs de superficie généralement limitée - définis par la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional
- **ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Cet inventaire n'a pas de valeur réglementaire et n'entraîne pas de protection. Il a pour objectif de donner une image plus détaillée des valeurs écologiques du site.

Sept ZNIEFF concernent la commune de Quend :

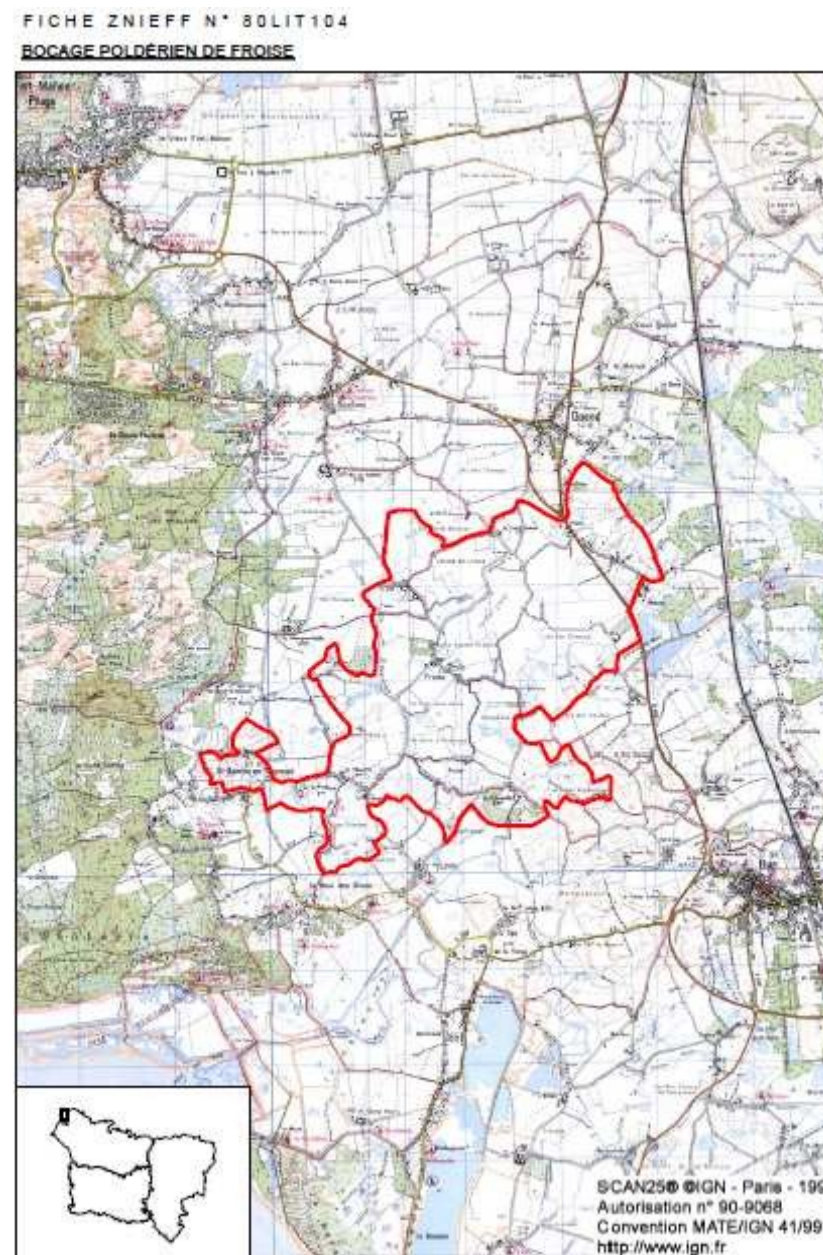
6 Znieff de type 1

1 Znieff de type 2

ZNIEFF de la Baie d'Authie :



ZNIEFF du bocage poldérien de Froisse :



ZNIEFF du cours de l'Authie marais et coteaux associés :



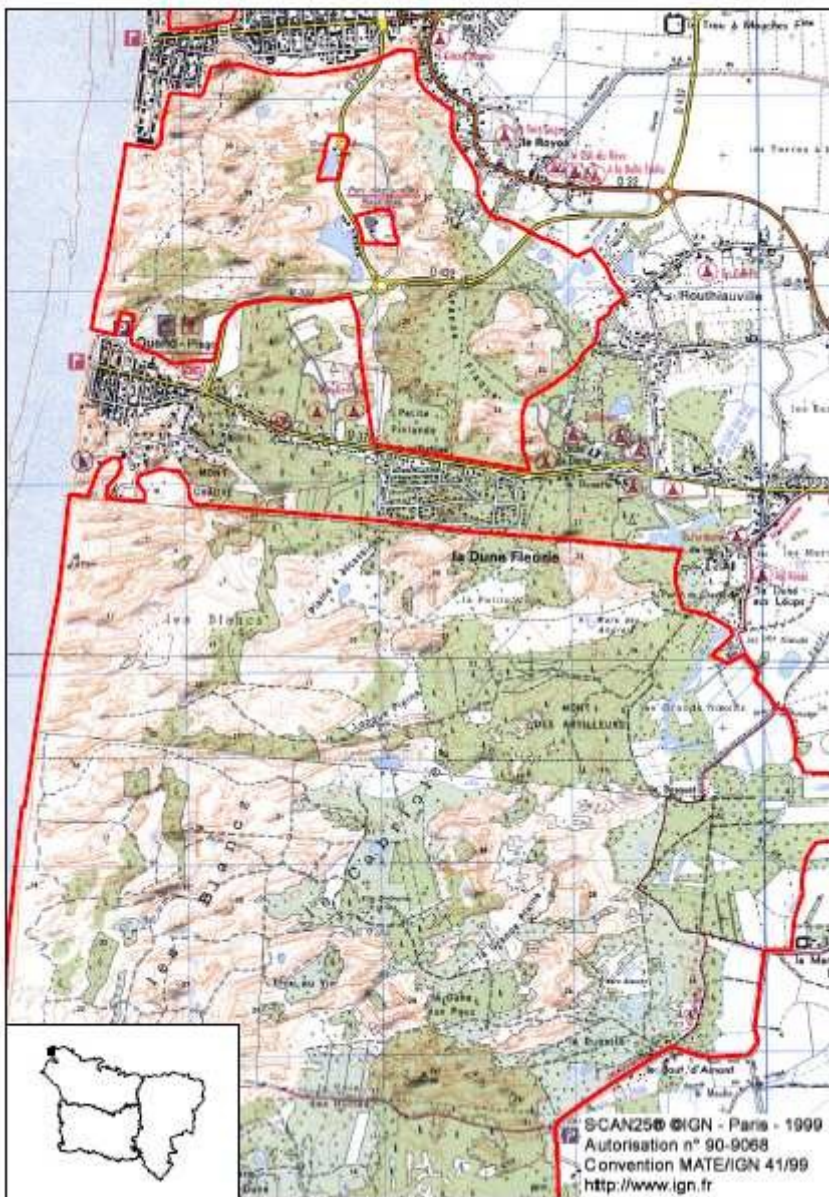
ZNIEFF des marais arrières littoraux, vallée du Pendè et basse vallée de la Maye



ZNIEFF du massif dunaire du Marquenterre entre Baie d'Authie et Baie de Somme :

FICHE ZNIEFF N° 80LIT102

MASSIF DUNAIRE DU MARQUENTERRE ENTRE LA BAIE D'AUTHIE ET LA BAIE DE SOMME



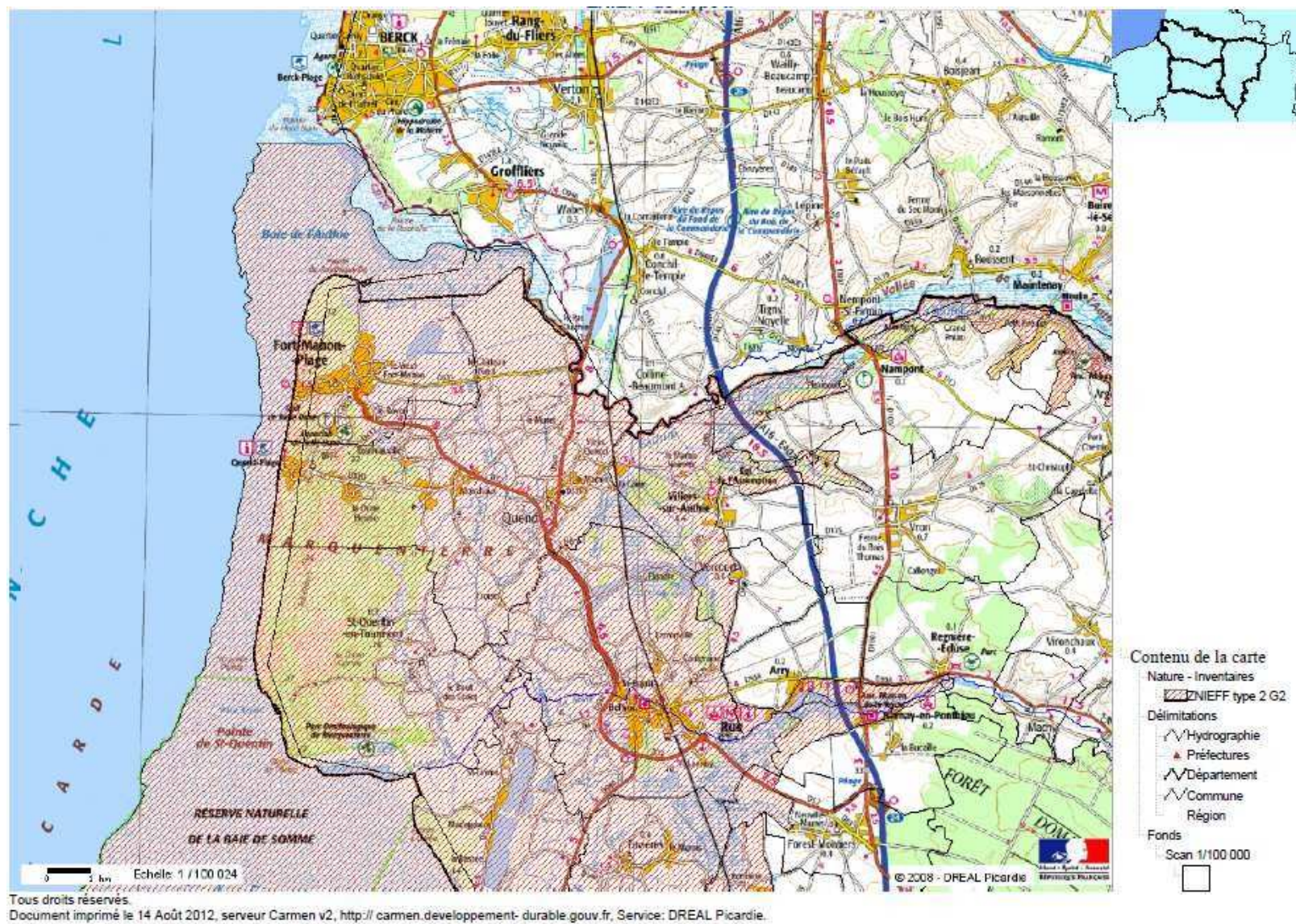
ZNIEFF des polders du sud de la Baie d'Authie :

FICHE ZNIEFF N° 80LIT103

POLDERS DU SUD DE LA BAIE D'AUTHIE



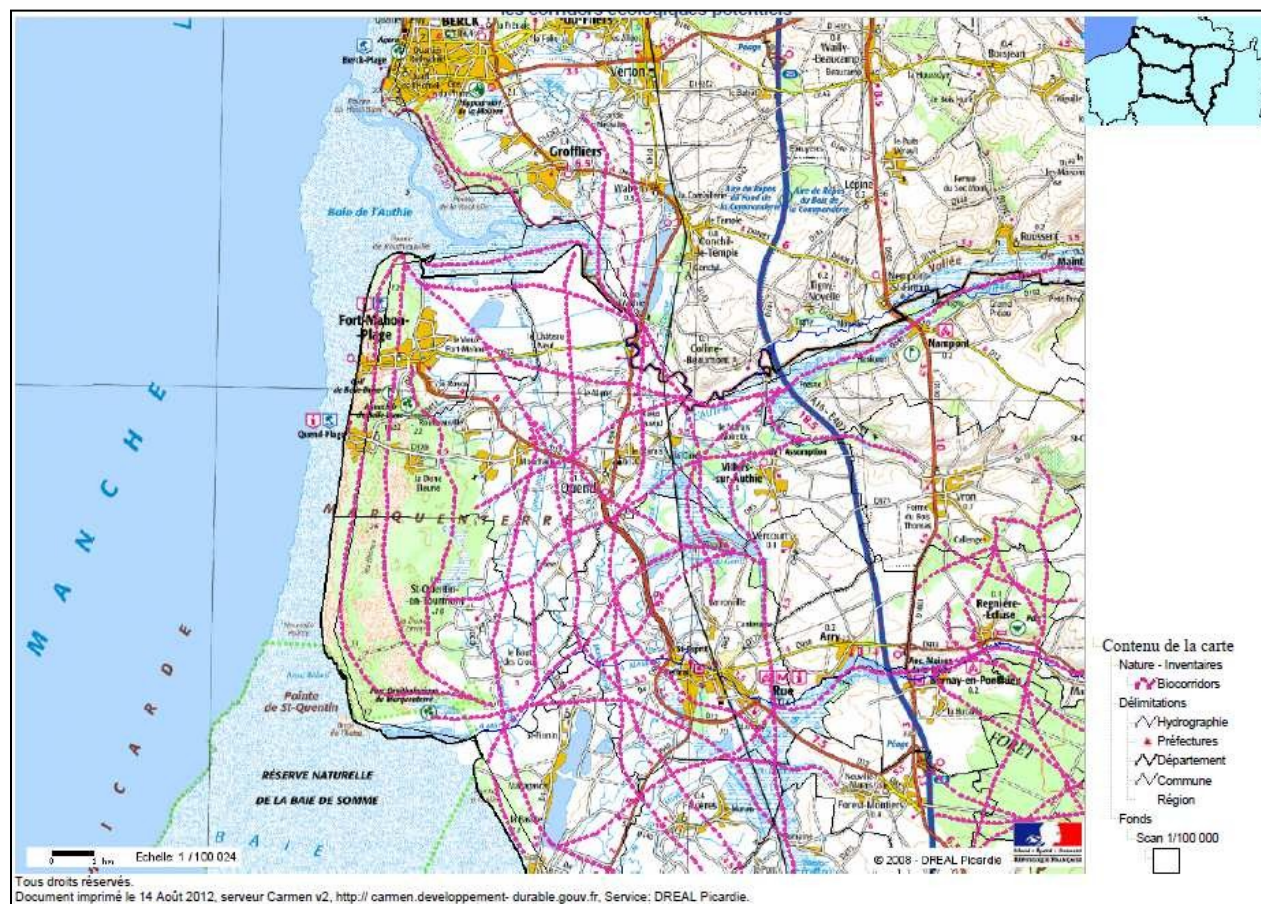
ZNIEFF de type II :
Plaine maritime Picarde.



d) Bio corridors :

Ce travail d'identification de corridors biologiques a été conduit sous la maîtrise d'ouvrage du Conservatoire des sites naturels de Picardie. L'objectif est de proposer un réseau fonctionnel de sites à l'échelle des trois départements de la Région Picardie qui prend en compte le fonctionnement des populations d'espèces d'enjeu patrimonial, les connexions entre les sites et la matrice qui les environne.

L'identification des corridors écologiques potentiels de Picardie n'a pas de portée juridique. Il s'agit d'un élément de connaissance du patrimoine naturel de Picardie destiné à éviter autant que possible que certains enjeux environnementaux ne soient révélés trop tardivement. Il permet ainsi une meilleure prévision des incidences lorsque des aménagements sont à réaliser mais également de mettre en œuvre localement des stratégies de maintien ou de restauration de connexions écologiques.



e) Les ZICO : (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux, directive relative à la conservation des oiseaux sauvages)

- Marais arrière littoraux Picards,

- Estuaires Baies de Somme et d'Authie.



DESCRIPTION DU SITE

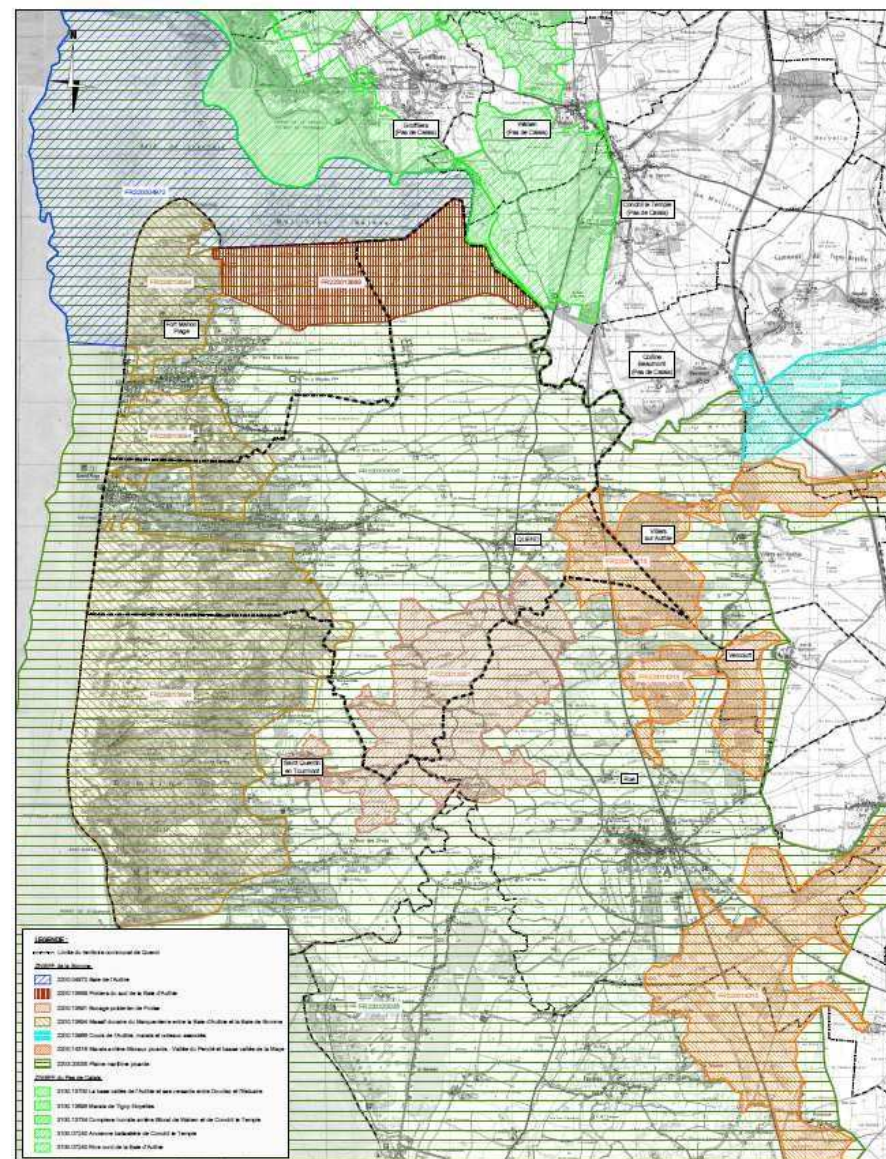
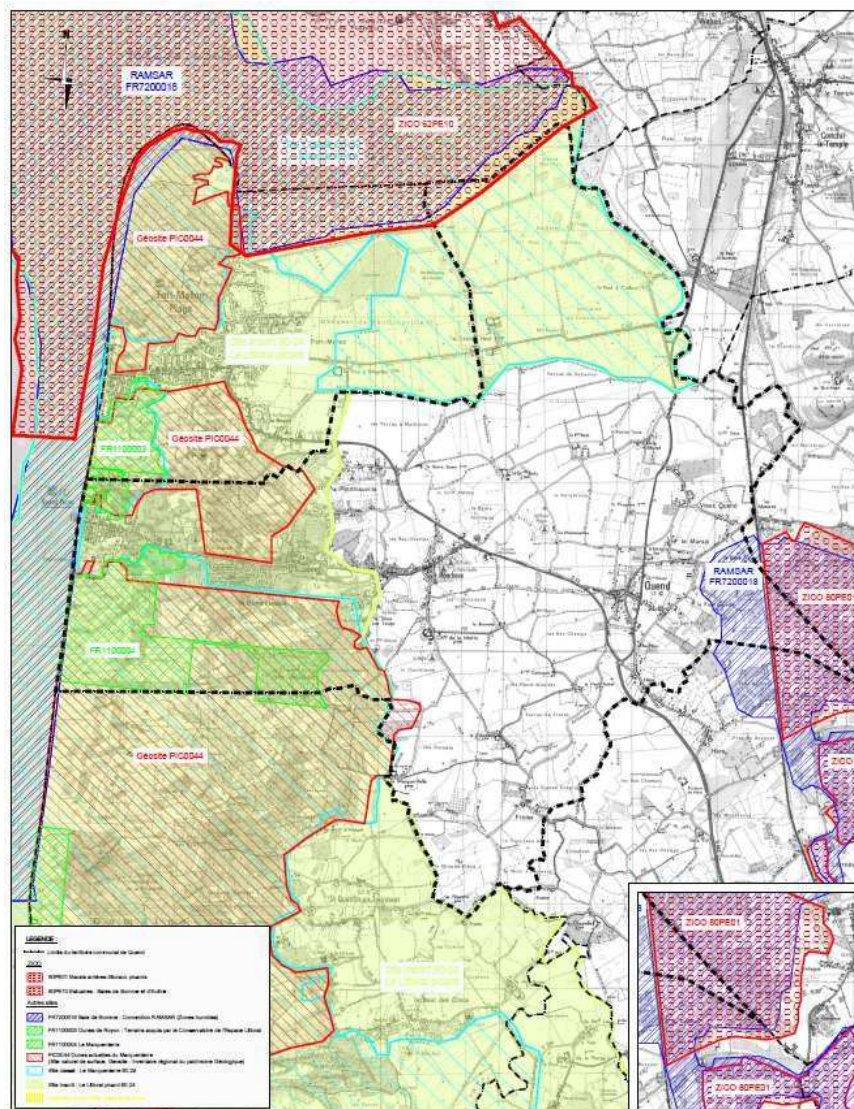
Les marais arrière-littoraux constituent un ensemble de tourbières basses alcalines situées dans la partie est de la plaine maritime picarde, contre la falaise morte. Ils sont limités à l'est par les cultures du plateau du Ponthieu, au sud par la basse vallée de la Somme, à l'ouest par les prairies plus ou moins bocagères et les cultures des bas-champs du Marquenterre et au nord par la vallée de l'Authie. Ils se composent d'une mosaïque de marais parfois boisés et de prairies humides, traversée par un réseau hydrographique complexe (fossés, canaux, mares de chasse, étangs, ruisseaux...). Alors que l'élevage bovin se maintient dans certaines zones périphériques (marais de Favières, de Lannoy, de Ponthoile...), le cœur des marais bénéficie quant à lui d'une gestion à des fins essentiellement cynégétiques, ce qui se traduit par la présence de roseières parsemées de plânières à bécassines reliées entre elles par des layons régulièrement fauchés. Certains marais ne sont plus suffisamment entretenus et subissent un fort embroussaillage qui se traduit notamment par le développement des saules.



DESCRIPTION DU SITE

Sur près de 72 km², la Baie de Somme est le plus grand estuaire ayant gardé un caractère naturel (pas d'installation portuaire ni d'industrie) entre la Baie du Mont Saint Michel et des Veys au sud et les Pays-Bas au nord.

Les dernières transgressions postglaciaires (- 12000 ans) associées à une importante sédimentation fluviale et marine sont à l'origine de la formation de la plaine maritime picarde. Ces polders (dénommés Bas-Champs) furent gagnés sur le vaste delta sédimentaire de la Somme, de la Maye et de l'Authie... à la fois par exhaussement naturel mais aussi sous l'action de l'homme qui entreprit dès le XIII^e siècle, l'édification de remblais et les premiers aménagements hydrauliques.



f) Sites NATURA 2000 :

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités locales. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels (définis par des groupements végétaux) et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Ce réseau sera constitué à terme :

- des Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.) issues de la directive Oiseaux
- des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) issues de la directive Habitats.

La commune de Quend est concernée par des Zones de Protection Spéciale (ZPS - Directive Oiseaux)

* - Estuaires Picards : Baie de Somme et d'Authie.* - Marais arrière-littoraux picards.

des Zones Spéciales de Conservation ou Sites d'Importance Communautaire (ZSC - Directive Habitats)

* - Estuaires et littoral Picards (Baie de Somme et d'Authie).* - Marais arrière littoraux Picards.* - Vallée de l'Authie..

et par des Zones Spéciales de Conservation ou Sites d'Importance Communautaire (ZSC - Directive Habitats)

* - Estuaires et littoral Picards (Baie de Somme et d'Authie).* - Marais arrière littoraux Picards.* - Vallée de l'Authie.

Les estuaires picards constituent l'une des plus célèbres haltes européennes utilisées lors des flux migratoires par l'avifaune. Située en prolongement du littoral, de la Mer Baltique et de la Mer du Nord, les baies de Somme et d'Authie représentent un site primordial de la façade maritime occidentale.

Le caractère exceptionnel du site se reflète par la diversité spécifique qui représente 65% de l'avifaune européenne : 307 espèces ont pu y être ainsi identifiées. Ce site est reconnu en particulier comme ayant une importance internationale pour la sauvegarde de dix espèces. La baie de Somme présente également un intérêt exceptionnel pour la nidification de l'avifaune, puisque 121 espèces sont régulièrement nicheuses. Ces caractéristiques ont ainsi amené le site à être inventorié en ZICO.

Pour compléter l'intérêt faunistique du site, signalons la présence chez les batraciens d'espèces rares ou menacées en France telles que le Crapaud des joncs (*Bufo calamita*) ou la Rainette arboricole (*Hyla arborea*). Enfin, la baie de Somme constitue en France le seul site où le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*) est présent en permanence.

Le périmètre de la ZPS se superpose sur les limites de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme, où la présence d'espèces rares et menacées mérite un suivi régulier. Certaines espèces ou groupes d'espèces se distinguent par leurs effectifs élevés en période hivernale (le Tadorne de Belon, l'Huîtrier Pie, le Bécasseau variable) ou par leur rareté (les Passereaux nordiques notamment). Le Parc ornithologique du Marquenterre, lui-même compris en partie dans le périmètre du site Natura 2000, est un site d'observation privilégié pour ces oiseaux.

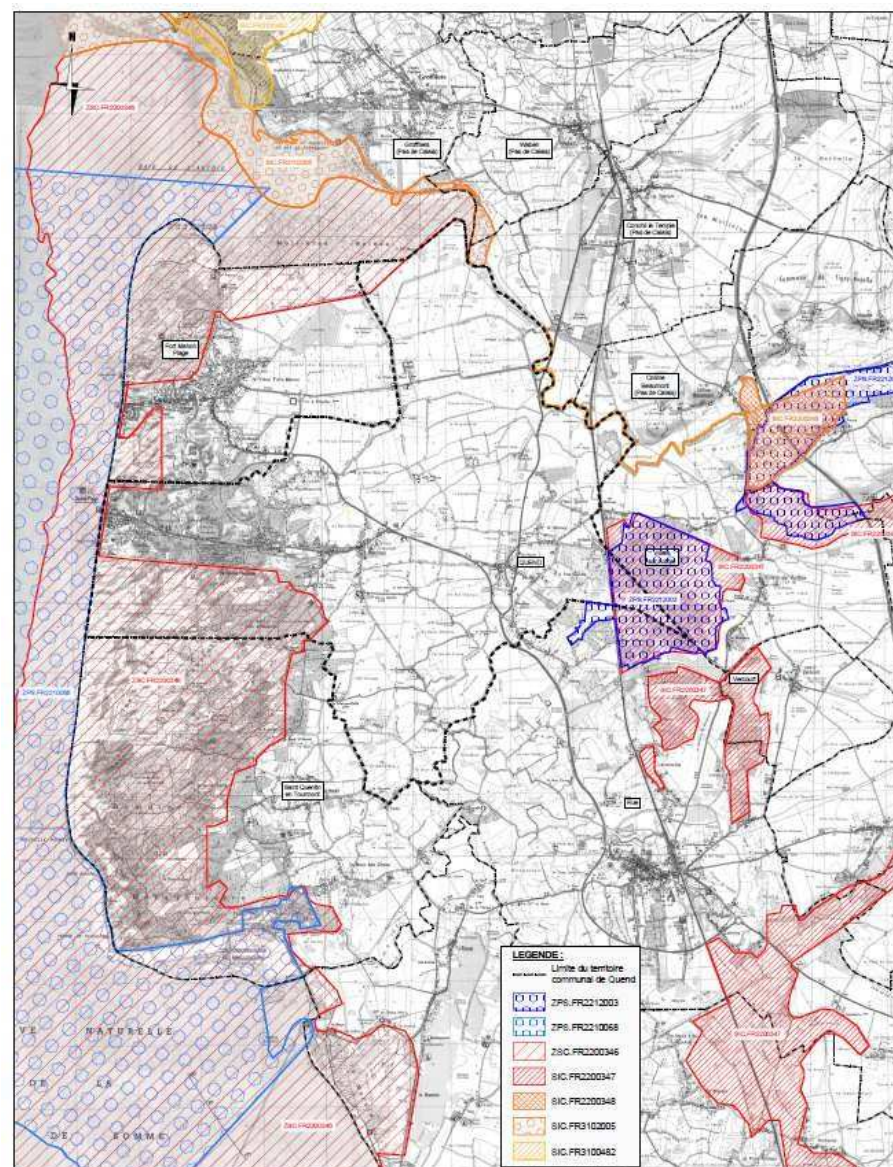
Les marais arrière-littoraux picards constituent un ensemble de tourbières basses alcalines situés dans la partie Est de la plaine maritime picarde. Ils se composent d'une mosaïque de marais parfois boisés et de prairies humides, traversés par un réseau hydrographique complexe (fossés, canaux et ruisseaux) et ponctués de mares de chasse et étangs. L'ensemble par son unicité, la taille du complexe et des habitats, l'originalité et l'état actuel des populations et milieux représente l'un des sites européens majeurs de tourbières.

Cette zone abrite une avifaune particulièrement remarquable. Des échanges sont observés entre la baie de Somme et les marais arrière-littoraux pour différentes espèces d'oiseaux d'eau. Le site est utilisé comme halte migratoire, comme site d'hivernage et de nidification. Vingt-deux espèces présentent un intérêt européen et sont inscrits à la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne.

La vallée de l'Authie est l'une des plus préservées du bassin Artois-Picardie. Son bassin versant, partagé entre deux régions (Picardie et Nord-Pas-de-Calais) et deux départements, est un territoire très rural où 85 % de la surface est consacrée à l'agriculture. Le site distingue deux grands ensembles : d'une part, un ensemble exemplaire d'habitats alluviaux (aspect minéral à tourbeux de prés de fauche ou pâturés, des marais, des milieux aquatiques et amphibies) et d'autre part, un réseau de vallées sèches crayeuses toutes différentes mais solidaires et complémentaires (pelouses sur marne, sur calcaire...).

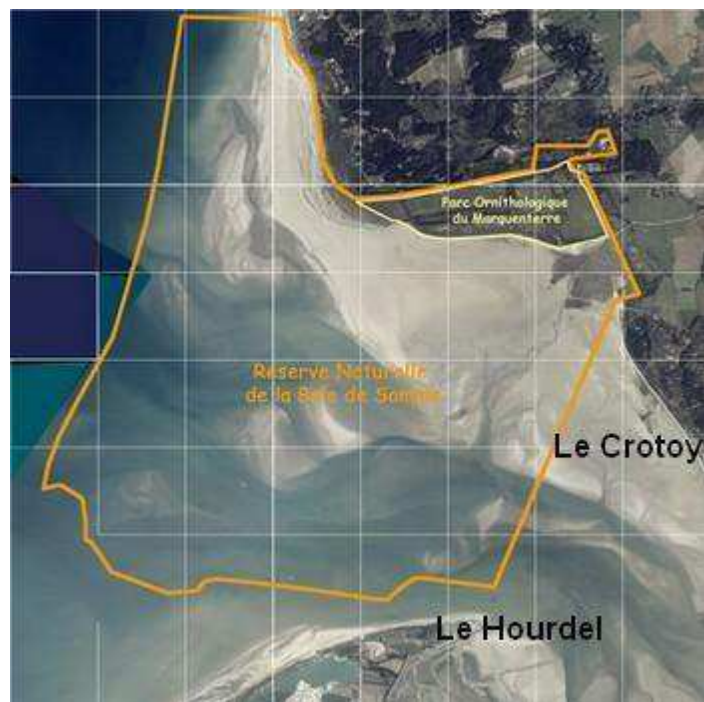
Les intérêts écologiques qui en découlent sont par conséquent remarquables d'un point de vue floristique, qui s'avère majeur à l'échelle du nord-ouest européen (richesse en Orchidées des pelouses calcaires, une dizaine d'espèces protégées ...) et faunistique (de nombreux oiseaux d'intérêt communautaire, présence de populations parfois conséquentes d'amphibiens, de poissons, d'invertébrés...).

La vallée de l'Authie reste ainsi l'un des couloirs fluviaux essentiels du Nord de la France, tant dans ses caractéristiques actuelles que par son passé et ses potentialités de restauration d'habitats remarquables.



g) Réserve naturelle nationale :

- La réserve naturelle nationale de la baie de Somme



D'une superficie de 3 000 ha, la Réserve Naturelle protège une diversité de milieux qui permettent à de nombreuses espèces de s'y nourrir, s'y abriter et s'y reproduire

h) Site Classé :

Le Parc du Marquenterre, site classé par arrêté du 18 septembre 1998. Le site classé du Marquenterre protège une partie de la Baie de Somme et de la Baie d'Authie avec leurs mollières, le massif dunaire qui s'étend entre les deux baies, et des renclôtures, terres conquises sur la mer



i) Site inscrit :

Le littoral Picard est un site inscrit par arrêté du 20 janvier 1975. Le site inscrit protège la façade maritime du département, «un des derniers grands espaces naturels du littoral français», de part et d'autre de la baie de Somme : au Nord, le massif dunaire du Marquenterre, au Sud, le hâble d'Ault, la pointe du Hourdel et le cap Hornu et enfin, une partie des baies de la Somme et de l'Authie.



i) Parc Naturel Marin

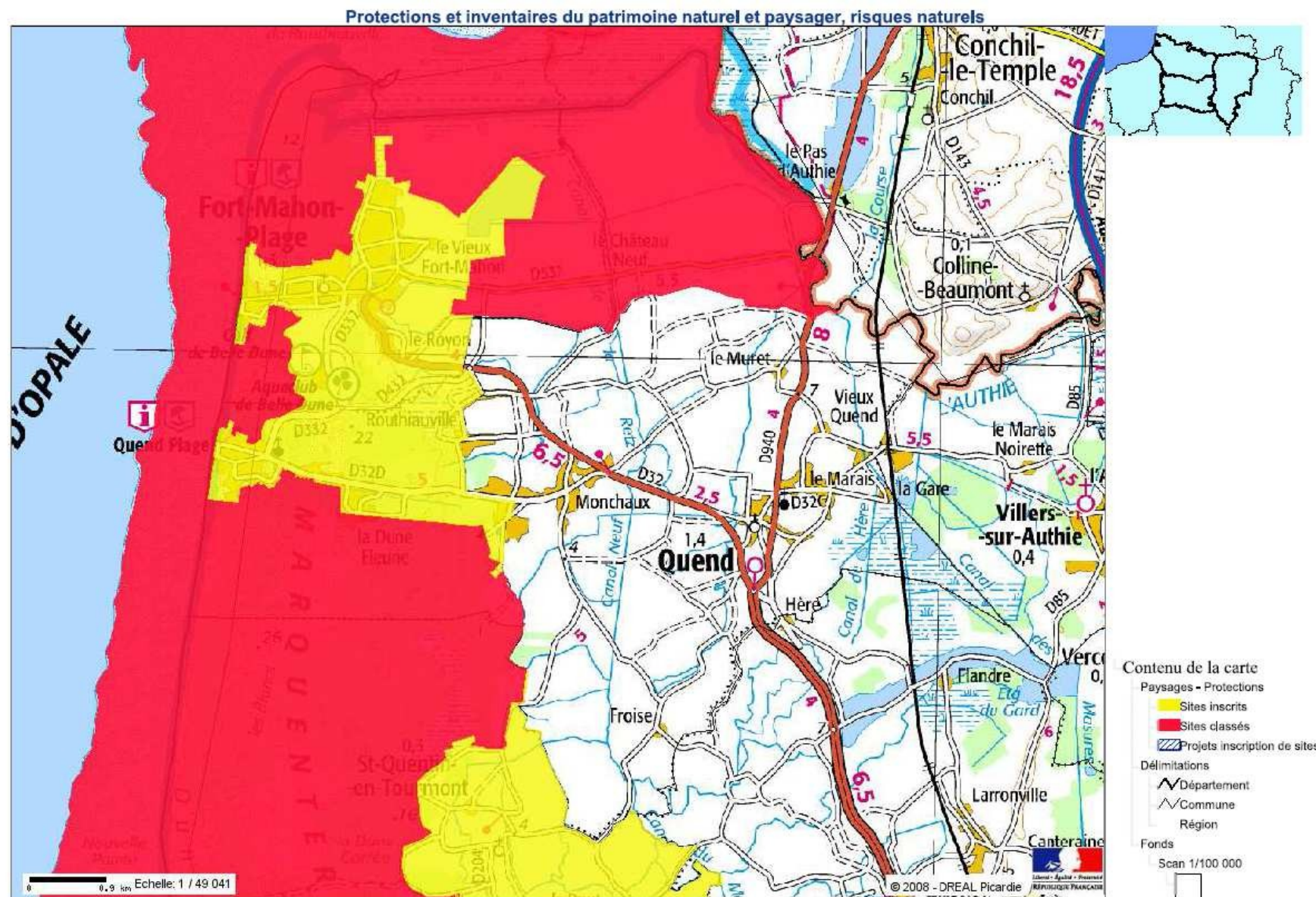
Le Parc Naturel Marin (PNM) des "Estuaires picards de la Mer d'Opale", référencé n°FR.9100005, a été créé par Décret ministériel le 11 décembre 2012. Il s'étend sur 118 km de côtes entre le Tréport et Ambleteuse en intégrant les baies de la Somme, de l'Authie et de la Canche. Il couvre une superficie de 2290 km².

S'étendant jusqu'à la séparation du trafic maritime, ce carrefour biologique accueille :

- plus de 200 espèces animales et végétales dont 16 espèces de mammifères marins : Marsouin, Dauphin, Phoque veau-marin, Phoque gris...
- 69 espèces d'oiseaux notamment la Mouette tridactyle, le Grand Gravelot et le Gravelot à collier interrompu...
- 90 espèces de poissons (Cabillaud, Requin-pèlerin, Anguille)...
- 37 espèces végétales dont certaines menacées (laminaires et fucus).

Dans la Baie d'Authie, le périmètre du PNM s'inscrit dans l'estuaire et intègre le cours de l'Authie jusqu'au lieu-dit "le Pas d'Authie". Par conséquent, il intéresse ponctuellement la commune de Quend.

Récapitulatif des Sites



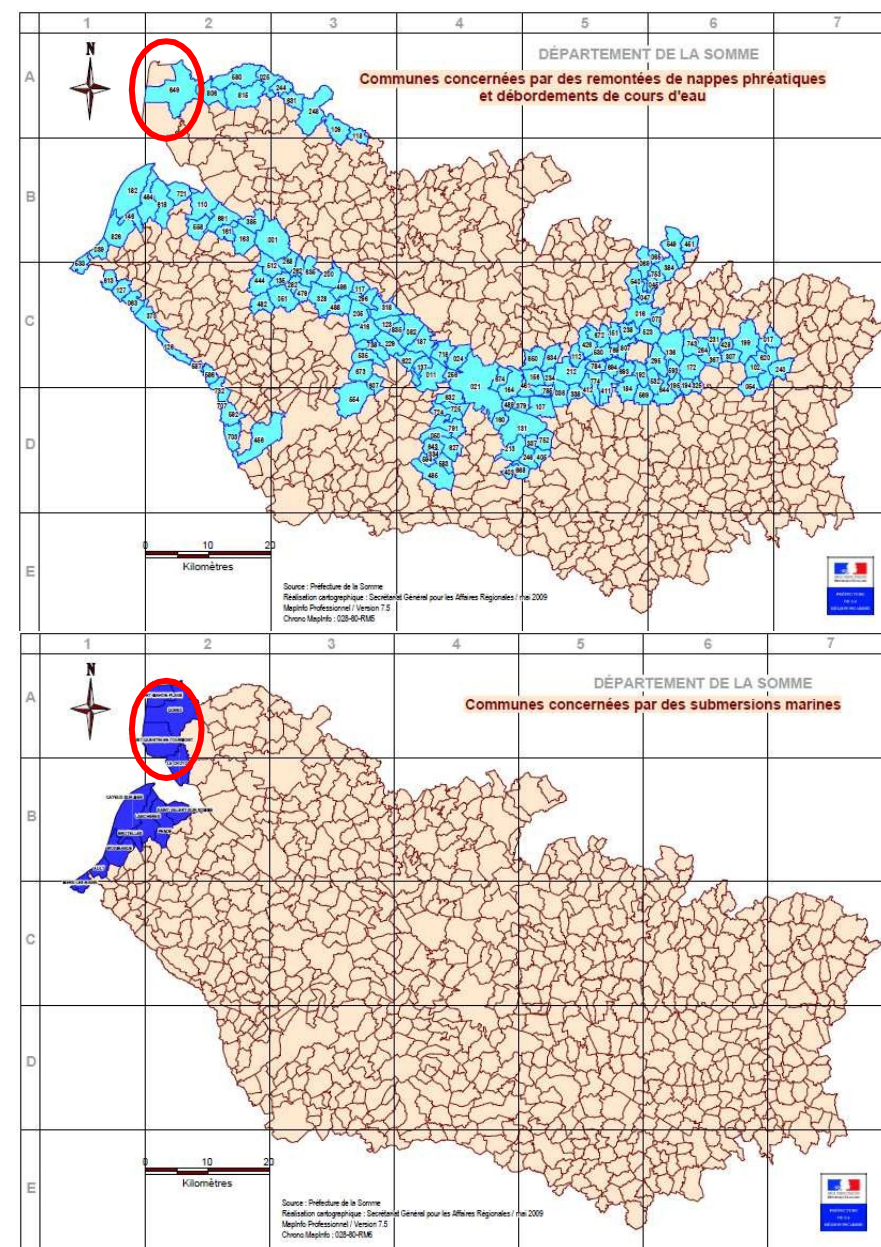
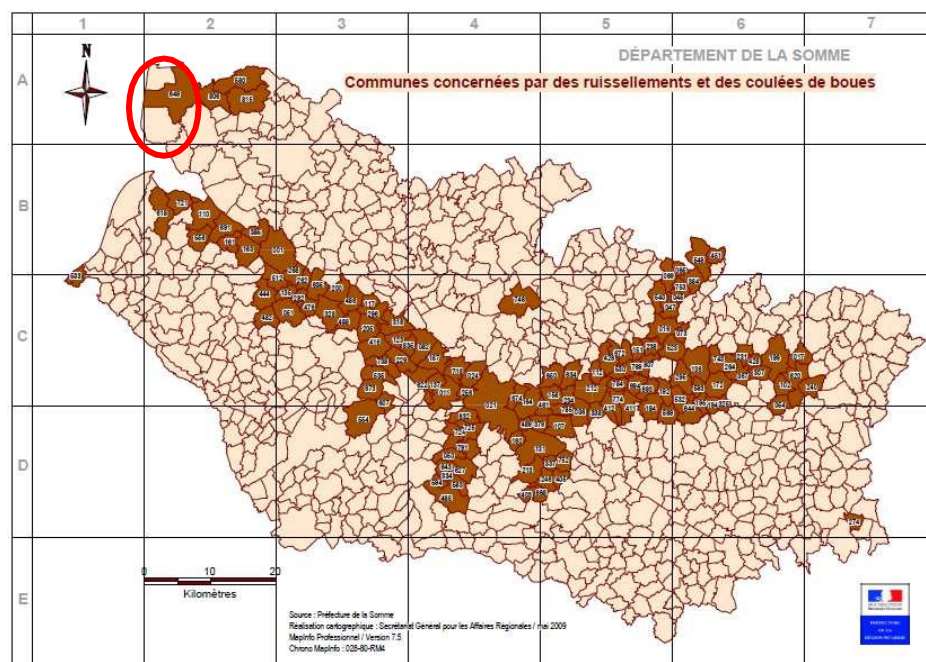
Tous droits réservés.
Document imprimé le 8 Octobre 2015, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Picardie.

5. Risques et nuisances :

a) Risques naturels et contraintes liés à l'eau :

La commune est soumise à des risques d'inondation (Cf. Chapitre PPr) :

- par remontées de nappes naturelles,
- par ruissellement et coulée de boue,
- par submersion marine.



La défense contre la mer est un sujet qui doit être pris en compte au travers du PLU au travers de la mise en place d'ouvrage de défense, de préservation des zones humides ou par la mise en place du PPRI en cours d'élaboration

Légende

Typologie des ouvrages du système d'endiguement et des secteurs littoraux participant à la cohérence du système de protection

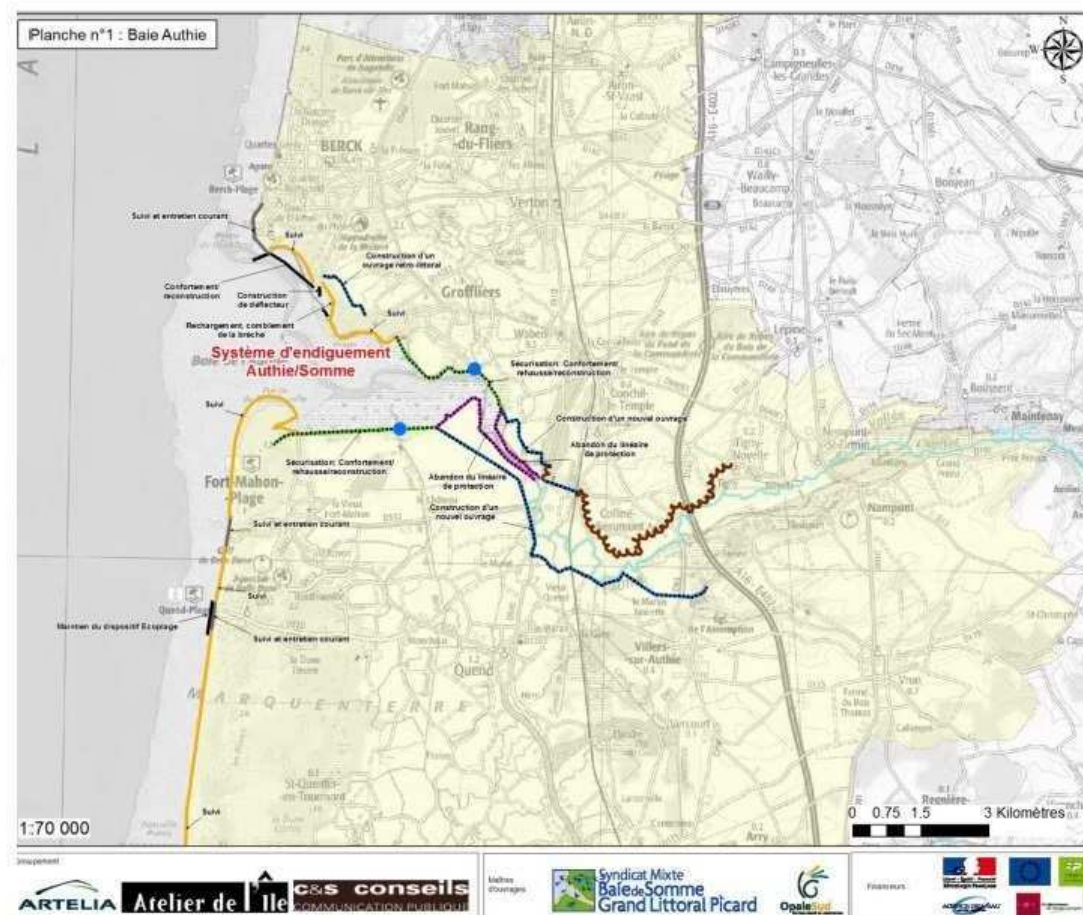
-  Ouvrages hydrauliques
-  Fronts de mer, perrés, quais portuaires
-  Ouvrages en terre
- Autres ouvrages de protection :
-  Epis, enrochements, dispositifs particuliers
-  Cordons sédimentaires participant au système de protection
-  Cordons de galets et épis
-  Topographie haute (>10mNGF) participant au système de protection

Stratégie générale PAPI au système de protection

-  Ouvrage à sécuriser :
Reconstruction, rehausse ou confortement en fonction de l'état
Maintenir ou réviser le classement
-  Ouvrages et tronçons à exclure du linéaire de protection
Ouvrage à déclasser
-  Ouvrages nécessitant un simple entretien courant
Maintenir ou actualiser le classement
-  Nouvel ouvrage à construire participant au système de protection
Ouvrage à classer

Périmètre de cohérence hydraulique et systèmes d'endiguement

-  Périmètre hydraulique Authie/Somme
Délimitant le système d'endiguement de l'Authie et de la Somme
-  Périmètre hydraulique Bresle
Délimitant le système d'endiguement de la Bresle
-  Périmètre hydraulique Bas-Champs
Délimitant le système d'endiguement des Bas-Champs
-  Limite de système d'endiguement et de périmètre de cohérence hydraulique



La commune a fait l'objet d'arrêté de catastrophe naturel :

Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	22/11/1984	24/11/1984	11/01/1985	26/01/1985
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	26/02/1990	01/03/1990	03/04/1990	13/04/1990
Inondations par remontées de nappe phréatique	29/12/1994	29/05/1995	18/08/1995	08/09/1995
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations par remontées de nappe phréatique	01/12/2000	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001

La commune est concernée par la mise en place de Plan de Prévention des Risques Naturels (Cf. Chapitre F)

Plan de prévention des risques naturels

Bassin de risque	Plans	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le	Modifié le/ Révisé le	Annexé au PLU le	Déprescrit le / Annulé le
basse vallée de l'Authie	PPRn Inondation	13/08/2012	-	-	-	-	- / -
basse vallée de l'Authie	PPRn Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	13/08/2012	-	-	-	-	- / -
basse vallée de l'Authie	PPRn Inondation - Par remontées de nappes naturelles	13/08/2012	-	-	-	-	- / -
Authie	PPRn Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	25/04/2001	-	-	-	-	13/08/2012 / -

ainsi que par un Programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI)

Nom du PAPI	Bassin de risque	Aléas	Cours d'eau	Labellisé le	Convention signée le
PAPI d'intention Bresle - Authie	Quend	Inondation - Par submersion marine		20/01/0320	01/07/2012

Agence Urbanités 16/03/2017



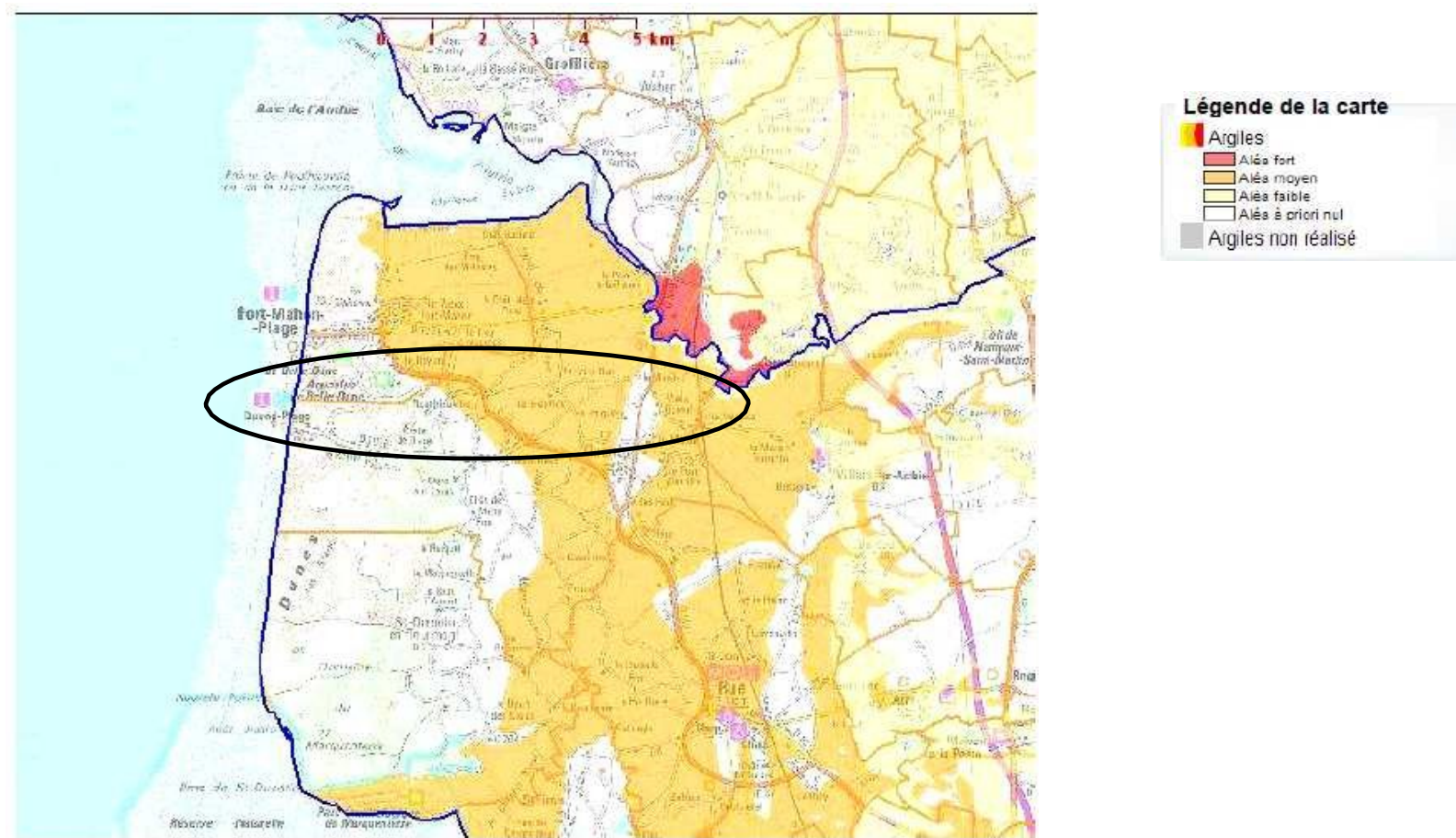
b) Risque sismique :

La commune est soumise à un aléa de niveau 1 (très faible).

c) Gonflement des argiles

Carte des aléas retrait et gonflement des argiles – source : BRGM

La commune de QUEND est soumise à des aléas nuls à moyens derrière le massif dunaire.

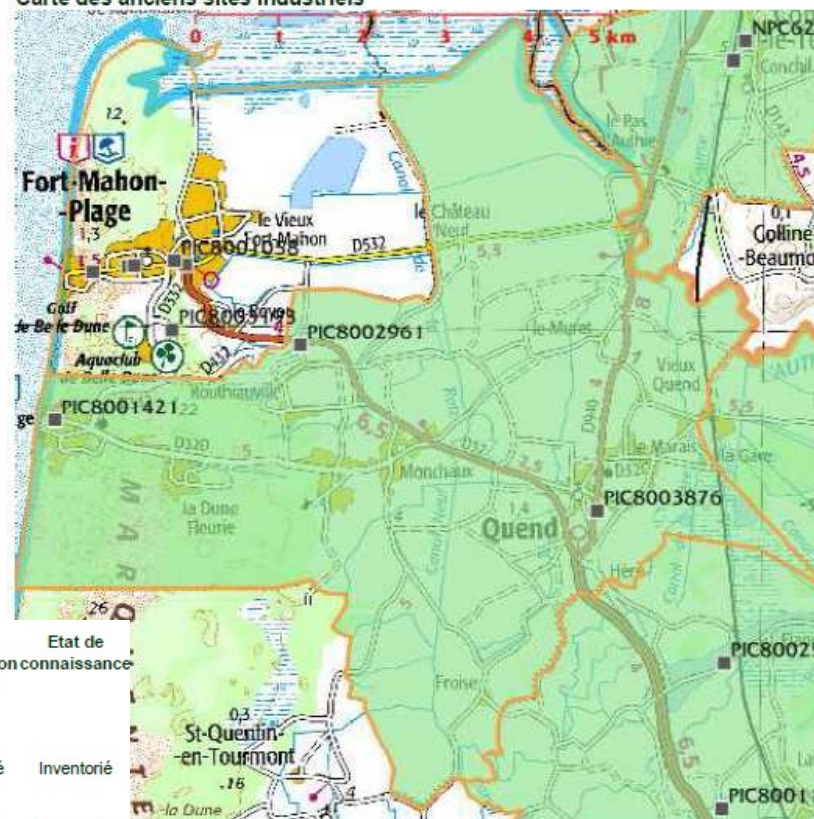


d) Sites pollués

La base de données des anciens sites industriels et activités de service (Basias) recense 7 sites pollués :

Le site Basol (sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif) ne recense aucun site.

Carte des anciens sites industriels



Légende

- Préfectures et sous-préfectures(*)
- Limite des régions(*)
- Limites des départements(*)
- Limites des communes
- Autorisation IGN/BRGM n°8869
- ▲ Sites Basol
- Sites Basias (XY centre du site)
- Sites Basias (XY adresse du site)
- Communes avec sites non localisés
- Scans IGN
- Orthophotographies(*)

(*) Couche invisible à cette échelle
Couche interrogeable

Echelle de la carte

1 : 66 028

N°	Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance
1	PIC8003876	Dupont frères S.A.R.L.	Garage	80120 Quend	80120 Quend	QUEND (80649)	g47.30z, v89.03z, e38.31z	En activité	Inventorié
2	PIC8001400	Hanriot m. et Cie (Ets)	fabrique de sucre de Château-Neuf	80120 Quend	80120 Quend	QUEND (80649)	c10.7, d35.30z	Activité terminée	Inventorié
3	PIC8001945	Deplanque (Ets)		80120 Quend	80120 Quend	QUEND (80649)	d35.2	Activité terminée	Inventorié
4	PIC8001946	Fréville et Cie (Ets)		80120 Quend	80120 Quend	QUEND (80649)	c10.7, d35.2, d35.30z	Activité terminée	Inventorié
5	PIC8002145	S.C.A. de motoculture de Quend - Fort-Mahon		80120 Quend	80120 Quend	QUEND (80649)	a01.6	Activité terminée	Inventorié
6	PIC8001421	Vallée alexandre (Ets) (ex Ets Descourties marius)		Gare (avenue de la). 27. Quend	27. Avenue Gare de la	QUEND (80649)	g45.21a, g47.30z	Activité terminée	Inventorié
7	PIC8002961	Distri Quend S.A.R.L.	Station service	Pommiers (rue des). Quend	Rue Pommiers des	QUEND (80649)	g47.30z, v89.03z	En activité	Inventorié

6- Qualité de l'air

Les plans issus de la Loi sur l'air s'inscrivent dans une stratégie globale de réduction des émissions de polluants. L'observation des processus d'élaboration de ces plans dans la Région Picarde a été menée par le Comité Régional de l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA).

A l'échelle de la Région, le **Plan Régional de la Qualité de l'Air** (PRQA), élaboré par une commission présidée par le Préfet de région, se veut un outil d'information, de concertation, et d'orientation pour la qualité de l'air.

Le PRQA en Picardie a été approuvé le 25 juin 2002. Il dresse un bilan de la qualité de l'air et présente un inventaire des émissions polluantes. Il évalue les effets de ces émissions sur la santé publique et l'environnement. Il propose une ligne commune à tous les acteurs et cadre les actions régionales. Il fixe les orientations en vue de préserver l'air que nous respirons.

Le projet du PRQA picard indique les principales conclusions et les 26 orientations proposées pour les 5 dernières années.

La Picardie bénéficie d'une qualité de l'air relativement bonne. Il existe peu de pics de pollution. Le dioxyde de soufre diminue depuis 5 ans. Les teneurs en plomb ont considérablement chuté depuis la mise sur le marché de l'essence sans plomb. La pollution de fond par les oxydes d'azotes (traceurs de la pollution automobile) est relativement stable. La croissance du trafic routier est pour l'instant compensée par les innovations technologiques des véhicules. Néanmoins l'ozone pose problème et les poussières sont à surveiller de plus près.

Les émissions les plus importantes, issues de la circulation routières concernent les agglomérations et d'une manière plus générale, le Sud picard ainsi que les grands axes routiers (RN) et autoroutiers (principalement l'A1, l'A26, l'A29).

Ces orientations générales portent notamment sur :

- 1 - La surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé humaine et les conditions de vie, sur les milieux naturels et agricoles et sur le patrimoine ;
- 2 - La maîtrise des pollutions atmosphériques dues aux sources fixes d'origine agricole, industrielle, tertiaire ou domestique. Le plan peut formuler des recommandations relatives à l'utilisation des meilleures techniques disponibles et des énergies renouvelables, ainsi qu'au développement des réseaux de chaleur et des réseaux de froid ;
- 3 - La maîtrise des émissions de polluants atmosphériques dues aux sources mobiles, notamment aux moyens de transport. Le plan peut formuler des recommandations relatives à l'offre de transport, aux modes de transport individuel, à la maîtrise des déplacements collectifs et individuels et à l'organisation intermodale des transports ;

4- L'information du public sur la qualité de l'air et sur les moyens dont il peut disposer pour concourir à son amélioration.

26 orientations plus spécifiques ont été définies et regroupées sous 5 thèmes :

- Développer et améliorer la surveillance de la qualité de l'air
- Préserver la qualité de l'air
- Améliorer les connaissances sur les émissions et leurs impacts
- Informer
- Suivre les orientations du PRQA

Autre outil issu de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie : le **Plan de Déplacements Urbains** (PDU). Il a quant à lui pour objectif d'assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité et de facilité d'accès et la protection de l'environnement et de la santé. Sur la côte picarde, ce document n'existe pas.

La fédération ATMO représente l'ensemble des 39 associations France et Outre-Mer agréées pour la surveillance de la qualité de l'air.

Elle est constituée de quatre collèges membre :

- Etat
- Collectivités locales
- Industriels
- Associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs.

Suite à la promulgation de la Loi sur l'air du 30 décembre 1996 (LAURE), ATMO a maintenant pour objectif de prévenir – surveiller - réduire ou supprimer les émissions polluantes afin de mettre en œuvre le droit reconnu à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé.

Un dispositif de surveillance de l'air sur tout le territoire français est mis en place depuis janvier 2000, sous le régime associatif de la Loi de 1901. Des associations sont chargées de la mise en œuvre d'un réseau de mesure et de surveillance.

Les polluants mesurés par les analyseurs de réseaux de surveillance de la qualité de l'air représentent des indicateurs de niveaux d'exposition de la population de cette zone pour un environnement donné.

ATMO Picardie assure au niveau régional le suivi de la qualité de l'air. Elle s'occupe de la gestion du réseau automatique de surveillance de la pollution atmosphérique et d'alerte.

Dans le cadre de la mission d'intérêt général qui lui est confiée par les pouvoirs publics et dans le respect des textes en vigueur, la fédération :

- assure la mise en œuvre par tous moyens de mesures – surveillance - observation et traitement de données collectées pour aboutir à une perception précise et objective de l'état de la qualité de l'air sur sa zone de compétence

- réalise des études et bilans contribuant à une meilleure connaissance de la qualité de l'air
- diffuse toutes informations conséquentes
- participe à tous échanges – réflexions – consultations... concourant à son objet social.

Bilan des émissions

ATMO Picardie possède plusieurs stations de mesures fixes. La station la plus représentative de la situation de Quend est celle d'Arrest mesurant les polluants suivants :

- Ozone O₃
- Dioxyde d'azote NO₂
- Particules en suspension < 10 microns PM 10

Les données suivantes sont des moyennes mensuelles et annuelles dont l'unité est le $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

7- Réseau numérique

La commune de Quend ne dispose pas (encore) de réseaux FTTH ou FTTLA. Le central QPT80 (80649QPT) est équipé pour le VDSL2 d'Orange qui permet un débit descendant de 20 jusqu'à 95 Mbit/s sur les lignes téléphoniques de moins d'un kilomètre.

Fiche pollution du poste d'Arrest en 2014

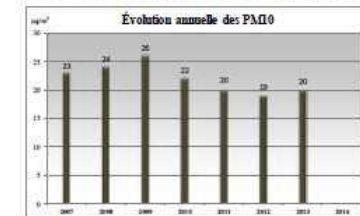
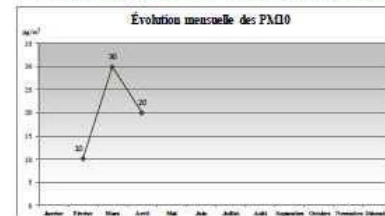
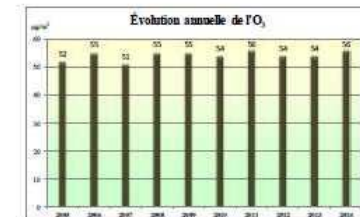
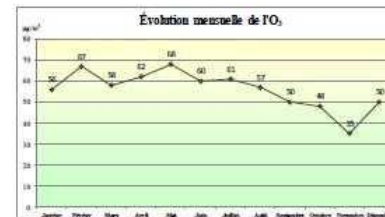
Somme - Les données par villes - Arrest	2014
---	------

Arrest

Nom : Arrest
Adresse : Stade municipal
Chemin de Solette
Typologie : Rurale
Installation : 2001
Polluants mesurés : O₃, PM10



Les évolutions



Polluants	Maxima horaire	Date et heure du maxima
O ₃	150 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	23 juillet 2014 à 18:00 (h, TU)
Polluants	Maxima journalier	Date du maxima
PM10	79 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	12 mars 2014

L'évolution mensuelle de l'ozone est cohérente par rapport aux autres stations de Picardie. La moyenne annuelle 2014 en PM10 n'a pas été validée car le taux de saisie minimale est insuffisant.

L'évolution annuelle de l'ozone est relativement stable depuis 2006.

L'évolution annuelle des PM10 a une tendance à diminuer depuis 2010.

La notion d'énergies renouvelables en Picardie est traditionnellement associée aux bio-énergies, notamment les biocarburants et l'utilisation du bois dans le chauffage individuel. La consommation de bois, essentiellement des bûches en chauffage individuel, est de l'ordre de 390 000 Tonnes Equivalent Pétrole (TEP) par an, soit deux super-pétroliers.

Cependant, depuis 1998, d'autres filières se développent en Picardie :

o l'éolien, favorisé par la directive européenne sur la production d'électricité d'origine renouvelable et la mise en place de tarifs de rachat attractifs. La réalisation d'un atlas régional et la mise en place d'outils d'aide à la concertation et à la décision contribuent à l'apparition des projets ;

o le solaire, pour la production d'eau chaude : d'abord appliquée à des usages individuels et privés (maisons individuelles), la filière commence à intéresser des gestionnaires de parcs collectifs (habitat, secteur de la santé ...) ; les aides financières apportées et les appels à projets ont facilité la prise de conscience de l'intérêt de cette technique.

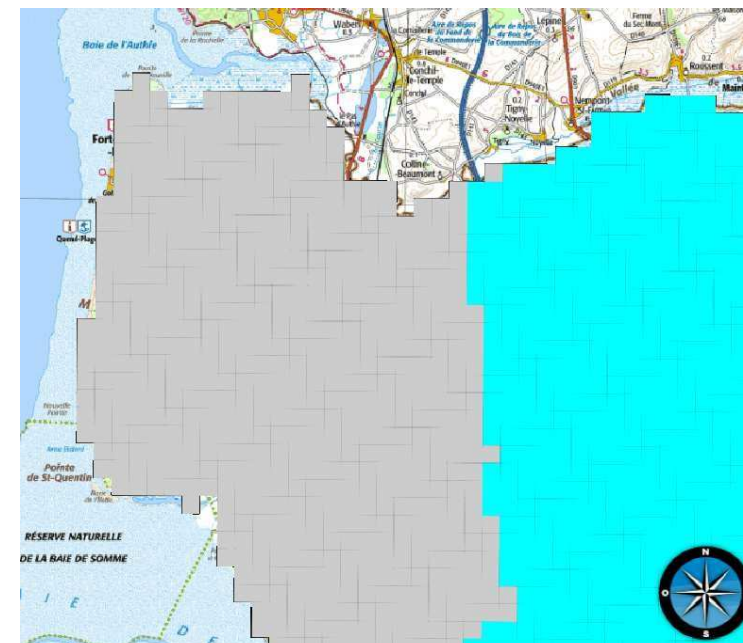
o le bois énergie et d'une façon plus générale la biomasse ligneuse, pour des usages en chaufferies collectives ; appliquée d'abord dans le secteur bocager de la Thiérache et le secteur de l'industrie du bois, la filière mobilise maintenant les exploitants forestiers et les professionnels du négoce. Pour autant, les montants à investir nécessitent de mettre en place non seulement des moyens financiers importants mais aussi des montages juridico-financiers adaptés. En outre les filières d'approvisionnement professionnalisées, si elles sont repérées, sont à organiser.

o Il est important de rappeler que la Picardie a été le lieu de montage d'opérations de géothermie, abandonnées pour des raisons technico-économiques, et qui peuvent trouver de nouveaux développements avec des techniques adaptées et un nouveau contexte énergétique. Une opération est ainsi en réflexion dans le sud de l'Aisne

La région Picardie dispose d'un potentiel géothermique pour différents types de géothermie. Pour les principaux aquifères superficiels qui sont présents sur la majeure partie de la région (nappes de la craie et du Tertiaire), les conditions sont souvent favorables à la géothermie très basse énergie avec utilisation de pompe à chaleur sur aquifères. Dans la partie Sud de la région, les nappes profondes (nappes du Lusitanien, Dogger...) sont également exploitables en géothermie basse énergie pour alimenter des réseaux de chaleur.

Le potentiel géothermique par sondes géothermiques verticales peut s'avérer également intéressant sur pratiquement toute la région. Sur certains secteurs, la présence de mouvements de terrain, de zones présentant des formations calcaires ou gypseuses impliquent cependant que l'implantation de sondes géothermiques verticales y est a priori défavorable et nécessite des études approfondies"

source BRGM



C- Organisation paysagère et usages

1- Éléments structurants du paysage

Falaise morte

A l'origine de la formation de ce territoire, la côte était plus découpée et présentait un front de falaise, que la mer attaqua tant et si bien qu'aujourd'hui la falaise se trouve à une dizaine de kilomètres de la mer, ravinée par l'érosion pluviale : c'est ce que le géographe Albert Demangeon nommait la "falaise morte". On retrouve ce plateau à l'extrémité Est de la commune de Quend.

Bas-champs

Comme on peut le constater sur la carte I.G.N., la côte forme à cet endroit une anse dans laquelle débouchaient les trois cours d'eau : la Canche, l'Authie, la Somme. C'est le comblement de cette anse qui fit surgir des eaux ce nouveau paysage de bas-champs.

Les dépôts alluvionnaires des cours d'eau additionnés à ceux provenant de l'attaque des falaises par la mer ont formé les matériaux du bas-champs : des éléments fins constitués de limons argileux des cours d'eau mélangés aux sables provenant de l'érosion des galets ; et des éléments plus gros, les galets eux-mêmes.

Emergeant des eaux puis des bas-champs, les pruches (en patois picard) ou foraines sont des buttes de faible hauteur formées par le regroupement au gré des courants de galets et débris arrachés à la falaise. Autour de ces buttes viennent s'agglomérer des dépôts alluvionnaires, contribuant à la formation des bas-champs.

Renclôture et drainage

Le paysage de cultures et de prairies des bas-champs est entrecoupé d'un maillage de levées de terre en cordons continus et de canaux, de fossés assurant le drainage des terres.

Les renclôtures résultent de la lente colonisation de l'homme qui a essayé de soustraire des espaces à la mer et de les assainir.

Les mollières sont des terres encore partiellement recouvertes par les marées de vives eaux et utilisées en pâtures. Afin de permettre leur mise en culture, on réalise une renclôture en élevant une levée de terre en cordon formant une digue qui isole et protège ces terres de l'action de la mer.

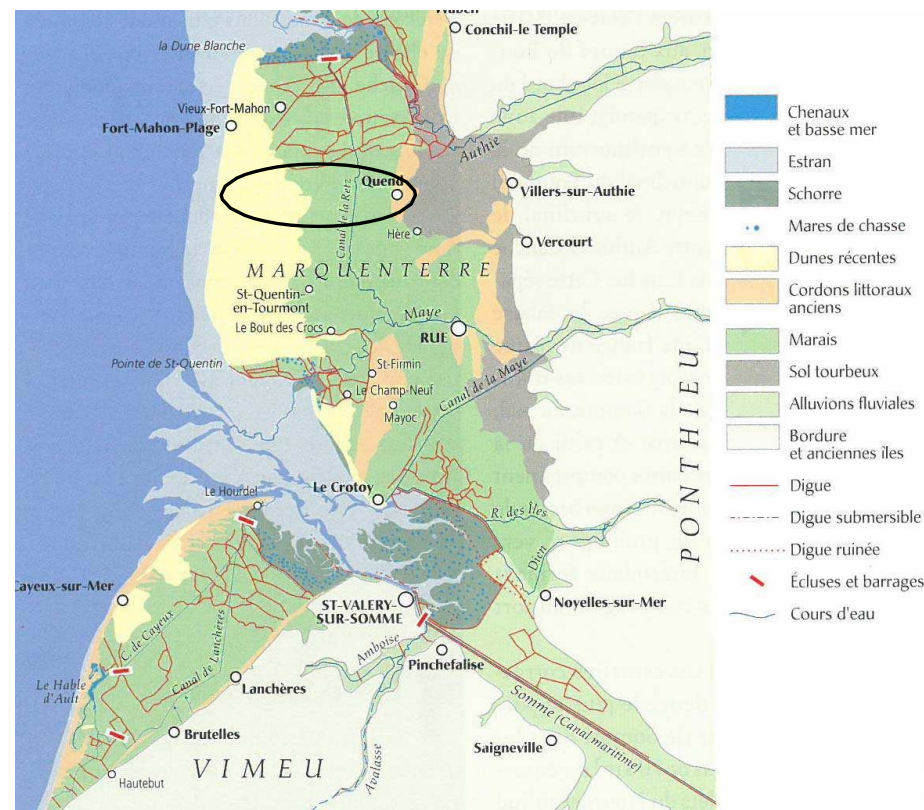
Cette visible succession de digues, dont la première date de 1193 et la dernière de 1862, marque comme autant d'étapes l'évolution du paysage.

Ces digues, comme les fossés d'écoulement, ont créé un maillage perceptible, support d'une trame viaire matérialisant certaines limites parcellaires.

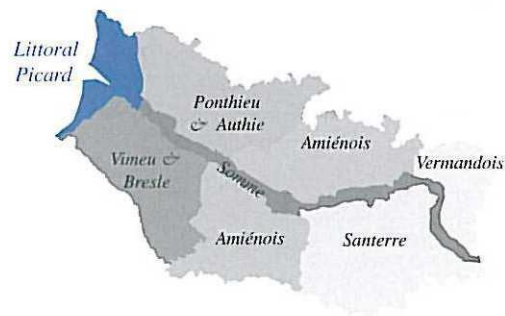
Le paysage apparaît donc aujourd'hui relativement ouvert tout en restant très compartimenté du fait des écrans végétaux qui accompagnent digues et fossés.

Même si les digues permettent de protéger les terres situées à un niveau inférieur à celui des marées de vives eaux, la difficulté de l'écoulement des eaux de ruissellement sur ces terrains plats et imperméables reste importante. Un certain nombre d'équipements techniques, tels que pompe de relevage, siphon, nocqs (dispositif anti-retour empêchant l'eau de réinvestir les bas-champs à marée haute), prouvent la complexité des problèmes posés par l'eau.

Extrait de "Marais et Estuaires du Littoral Français, Belin, 2005"



2- LECTURE A L'ECHELLE REGIONALE



La commune s'inscrit au Nord-Ouest du département de la Somme, sur la côte Picarde, plus précisément sur le territoire du Marquenterre de la Baie de Somme.

La Baie de Somme est un littoral de 60 km de long, prolongé par une basse plaine de quelques 300 km² et constitue l'unique ouverture du département vers la mer.

Ces paysages sont structurés au Nord par l'estuaire de l'Authie, au Sud par celui de la Bresle, à l'Ouest par des cordons littoraux de galets puis des massifs dunaires qui protègent les terres des incursions de la mer, et à l'Est par les plateaux crayeux du Vimeu et du Ponthieu, scindés en deux parties égales par l'estuaire de la Somme.

Les paysages de la baie de Somme ont été longtemps façonnés par les vents, les marées et les courants, et l'activité humaine. L'ensemble de ces éléments a créé de nombreux paysages de qualité (cordons de galets, mollières, ...) favorables à la faune et à la flore.



3- LECTURE A L'ECHELLE DU MARQUENTERRE

Situation géographique générale

Le Marquenterre ou «mer qui entre en terre» est un territoire en lisière du département.

Ses terres, originellement humides voire inondées ont pu être exploitées par l'homme grâce à l'action combinée de la nature et de l'homme.

Les premières occupations humaines ont pu se faire sur les dépôts de galets accumulés naturellement entre la falaise morte du Ponthieu et l'actuel trait de côte créant ainsi des points secs.

Le vent a ensuite transporté le sable qui s'est déposé le long du rivage créant des cordons dunaires protégeant les terrains situés en retrait.

L'Homme a travaillé ce territoire dès l'Antiquité, avec la construction par les romains d'une digue reliant Quend à Rue.

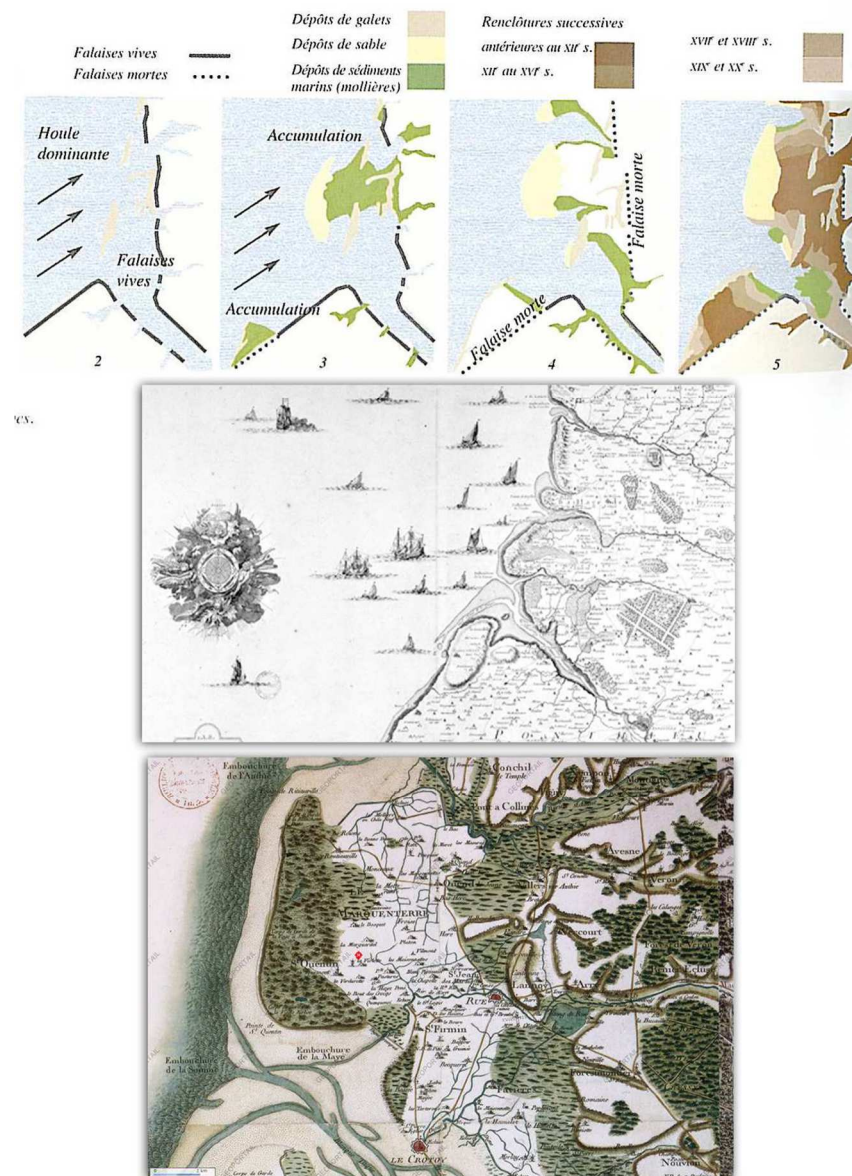
Il a fallu ensuite attendre la fin des XVIIIème et XIXème siècles pour voir construire les canaux de la Maye et du Marquenterre entre la baie d'Authie et la baie de Somme qui, combinés à la digue, formaient une structure solide qui permit l'assèchement et la conquête des terres restantes par l'agriculture.(1)

Jusqu'au XXème siècle en effet, l'extension de cultures et prairies sur le paysage, n'a pu se faire que par un incessant travail d'endiguement et de creusement de fossés que l'on retrouve encore aujourd'hui dans le paysage.

L'espace dunaire a également fait l'objet d'une intervention humaine puisqu'il a été planté d'oyats et de pins pour être stabilisées et éviter l'avancée des dunes vers l'intérieur des terres.

La géomorphologie du Marquenterre est donc formée d'une basse plaine marécageuse de 4 à 6 mètres d'altitude abritée derrière une zone dunaire sableuse plus ou moins boisée s'élevant jusqu'à environ 30 m d'altitude.

Le territoire est donc coupé de son horizon maritime à l'Ouest par une barrière naturelle (cordon dunaire) et à l'Est par les falaises mortes des



plateaux du Ponthieu (environ 40 m d'altitude). Ce relief découpe le territoire en plusieurs paysages caractéristiques.

Ensembles paysagers du Marquenterre

Le Marquenterre s'inscrit en 3 grands ensembles paysagers :

Les polders, les dunes, et le paysage de transition entre les deux premiers.

- **Les polders**

Le paysage de polders, terres récupérées sur la mer grâce à un drainage important des eaux, se présente comme une étendue plane recouverte d'aplat de champs de maïs, plantations de pins ou pâturages bovins.

A quelques endroits de cette étendue, des poches de végétation plus naturelle cachent d'immenses étangs où s'arrêtent les oiseaux de passage.

Le bocage se concentre dans les zones humides, le long du plateau, et autour des villages, des fermes isolées ou de manière dispersée dans les bas-champs.

Le tissu hydraulique créé par les fossés est accompagné d'une végétation très diversifiée (Saule têtard, Roseaux, Massettes) qui souligne l'horizon

agricole et participe à l'image des bas champs.

- **Les dunes**



Le paysage dunaire se caractérise par le volume qu'elle crée dans le territoire avec son altitude allant jusqu'à 30m. Cependant son étalement dans la largeur est suffisamment ample pour laisser s'allonger un horizon bosselé.

Essentiellement constituées de sable, les dunes accueillent une végétation naturelle très variée - disposée par poches en fonction des microreliefs - allant de touffes herbeuses aux grands arbres en passant par des aplats buissonnants.

Si certains sommets sont totalement dénudés et secs, il existe quelques dépressions où se sont constituées pannes et petites zones humides.



L'intervention de l'Homme se note à la plantation de pins en masse sur une grande partie de l'espace dunaire afin de maintenir ce dernier. Cette intervention homogénéise le paysage tendant à la monotonie et à l'atténuation du relief.

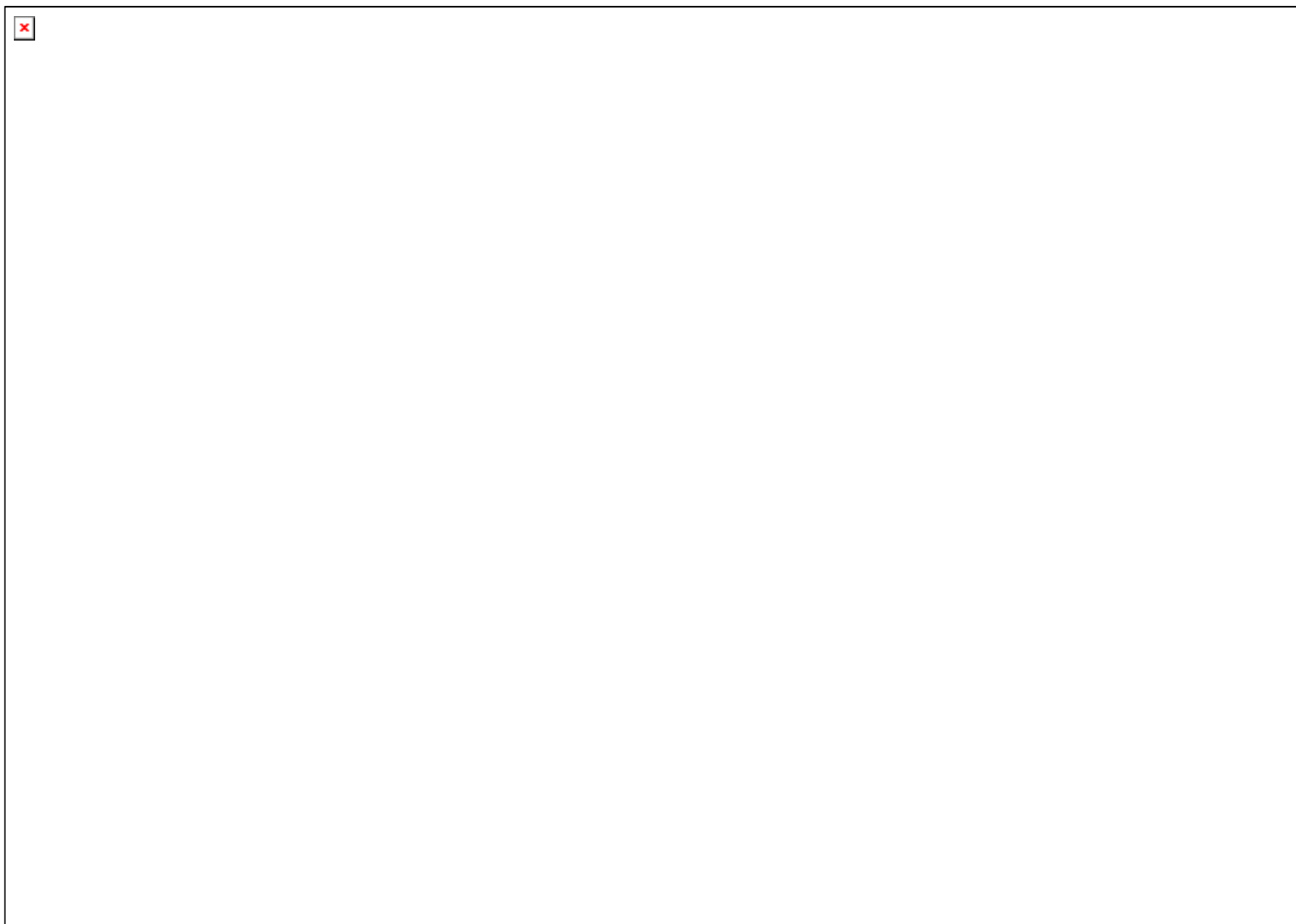
Le tissu urbain de la ville vient rompre la continuité dunaire, avec l'installation de villes balnéaires sur la côte autour d'un axe Est/Ouest.

- Un paysage de transition entre dune et polder

Il s'agit d'un paysage marqué par une présence assez forte de l'eau (prairies, fossés, ...) - traces du polder avec son réseau hydraulique - et par des boisements en provenance des dunes. Des corridors écologiques relient l'unité « polders » et l'unité « dunes » par une densité végétale arborée dans laquelle se mélangent des essences arborées indigènes au vocabulaire humide et bocager (Saules, Aulnes, Chênes des Marais, Roseaux, Massettes).

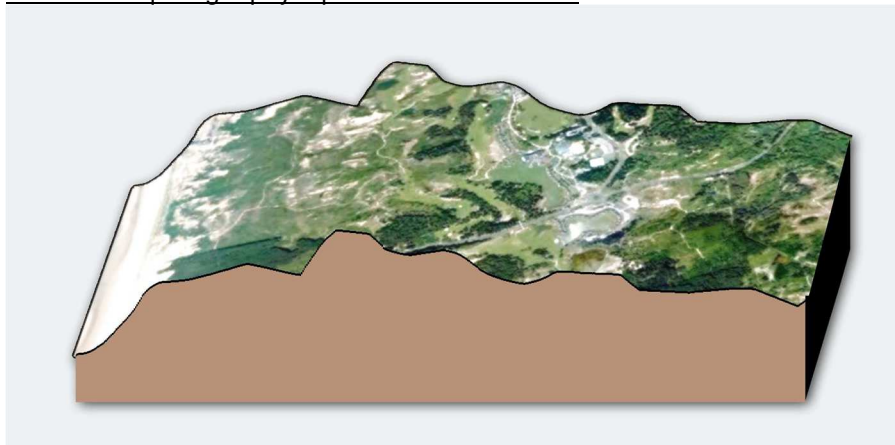
Ce paysage est en partie protégé des vents marins grâce au cordon dunaire planté.





Lecture à l'échelle du cordon dunaire

Caractéristiques géophysiques du milieu dunaire



Le massif dunaire du Marquenterre s'étire en bordure de mer sur une douzaine de kilomètres. Ses 3000 ha de superficie en font le plus vaste massif dunaire du nord de la France et il continue de s'étendre vers le nord. Les cordons dunaires sont orientés Nord-Sud et perdent leur cohésion en allant vers l'Est, vers les polders.

Ces dunes ont été élevées grâce au sable porté par les vents d'Ouest puis ont subi les attaques successives naturelles et humaines : l'érosion de la

côte par la mer, les constructions humaines, les guerres, les plantations et coupes.

Le massif peut se diviser en deux ensembles : les dunes primaires et les dunes secondaires. Les premières sont issues d'une accumulation de sable constituant dans un premier temps des dunes embryonnaires et constituant finalement le cordon littoral. Les secondes, plus en retrait, sont le résultat de l'érosion des premières par le vent et l'eau.

Un paysage végétal qui évolue

Ces dunes jusqu'alors faiblement recouvertes de végétation, avaient tendance à progresser rapidement vers l'Est et recouvrir les champs ou les habitations. Pour éviter cela, elles ont été plantées dès le début des années 60.

Les dunes s'embroussaillent alors rapidement jusqu'à être recouvertes des deux tiers en 1965, alors qu'il était possible auparavant de voir des dunes nues jusqu'à 1,5 km du rivage comme en témoigne la photographie ci-contre.

Depuis, le massif dunaire s'épaissit de jour en jour. Les panes et leur végétation ont tendance à disparaître sous l'action de la sur fréquentation touristique, tandis que les fourrés gagnent progressivement du terrain.

Les plantations de pins et d'oyats ont contribué fortement à la fixation des dunes.

Insertion de la ville dans ce cordon



1955



2012

Après la seconde guerre mondiale, les espaces de bord de mer et en particulier les dunes, ont fait l'attraction de bons nombre de touristes et ce en continu jusqu'à aujourd'hui. Le littoral de Picardie est l'un des moins urbanisés de France mais reste un lieu de villégiature très important notamment avec les stations balnéaires de Fort-Mahon-Plage, Quend-Plage-Les-Pins et Belle Dune où la population est multipliée par 30 ou plus en été.

La carte ci-dessous met en évidence le développement de Quend-Plage-Les-Pins au travers du cordon dunaire.

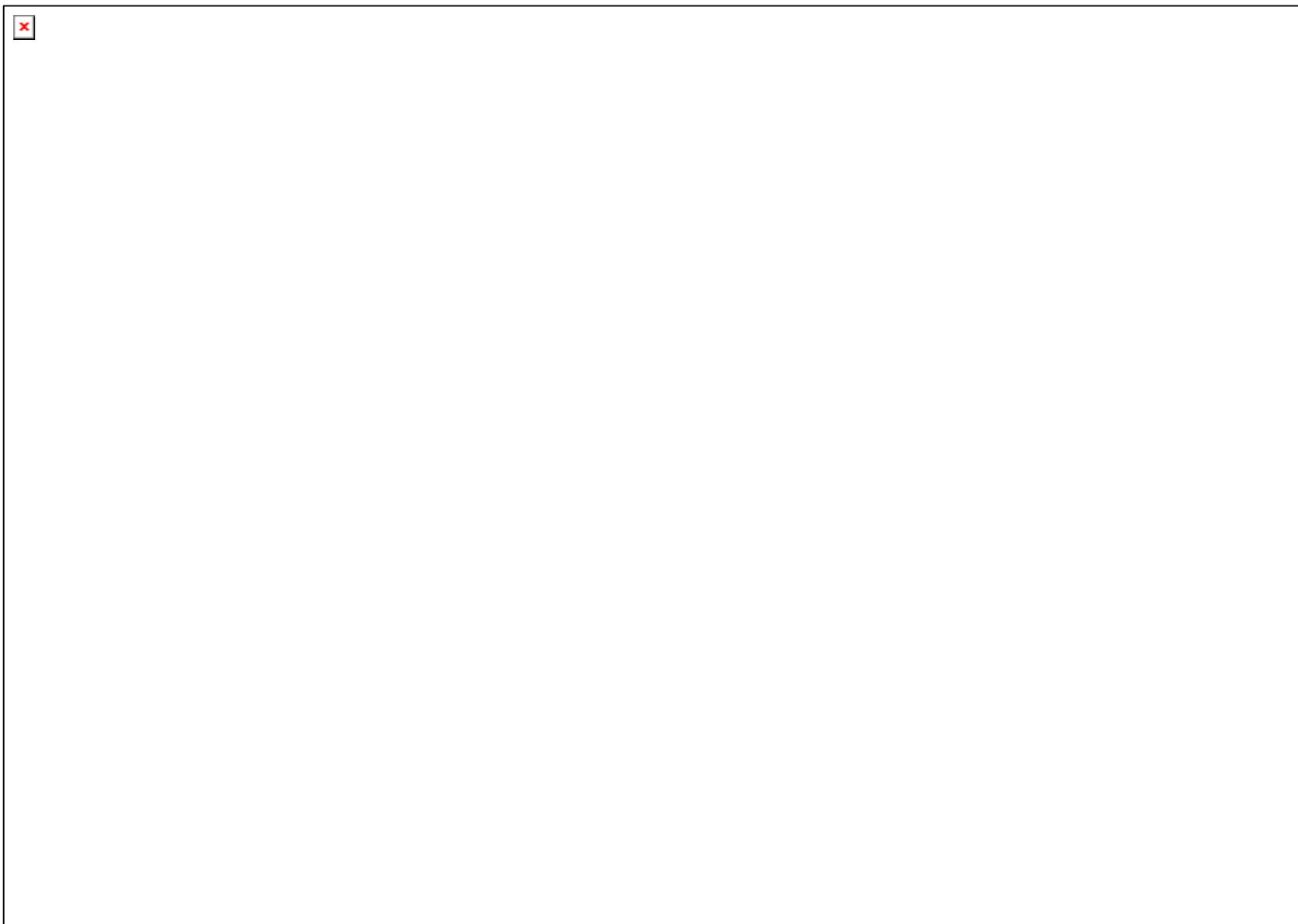
Les premières implantations de bâti de Quend-Plage ou Fort-Mahon se sont faites autour d'un noyau dense au bord de la mer et le long de l'avenue menant à celle-ci.

Ensuite les constructions se sont étalées le long des rues suivant parfois le relief du territoire ou la trame de la campagne. Ces constructions ont cependant occulté la vue du paysage dunaire depuis le réseau viaire.

Les quartiers construits ces dernières années sont quant à eux implantés par blocs, ne respectant aucune logique paysagère tant dans l'implantation que dans le style architectural.

Quend et Fort-Mahon, tels que « dessinés » aujourd'hui proposent un mode de vie qui nécessite l'usage de la voiture pour atteindre les cœurs de ville où se concentrent les activités.

Les projets futurs devront s'appuyer en cohérence avec les composantes du paysage.



Usages sur la dune du Royon

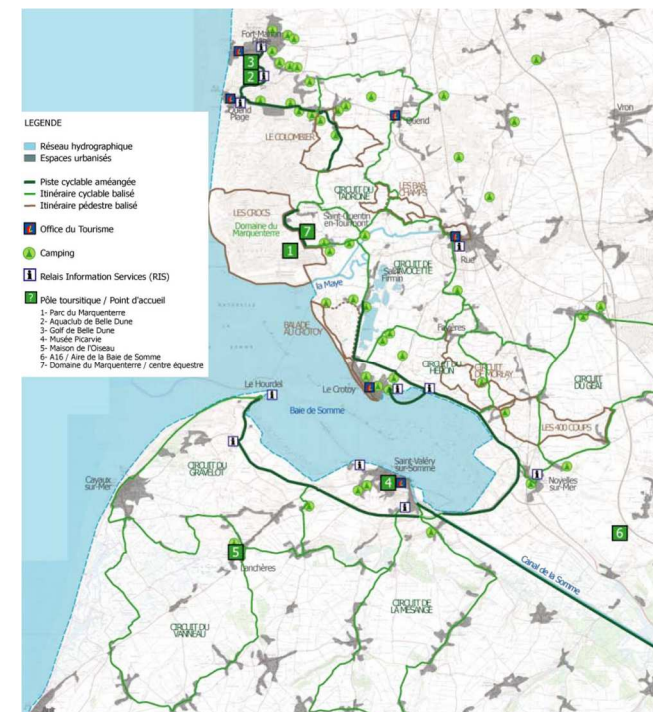
Activités sur la dune du Royon



Les dunes du Royon sont la partie du massif dunaire comprise entre Quend-Plage-Les-Pins et Fort-Mahon. Au Nord se trouvent les dunes de l'Authie et au Sud la dune des Blancs.

- Entre les deux villes balnéaires se sont développées des activités touristiques sur un tissu naturel préservé.
- Un sentier de découverte du milieu dunaire passe par les dunes et par la plage reliant les deux villes.
- L'activité la plus importante ou ayant le plus d'emprise sur le territoire est le golf, situé sur la moitié Est du cordon dunaire. Il est accompagné de villages vacances et campings accrochés sur le bord de la voirie.
- Des pistes cyclables ont également été installées le long de cette voirie pour relier le territoire et les deux communes.

Ces installations attirent un nombre important de touristes à la saison estivale, ce qui crée des problèmes d'érosion et de piétinement de l'espace naturel, auxquels les autorités ont répondu en le protégeant via des clôtures en châtaignier (ganivelle).



Carte issue de l'Etude Ecopole

Les « fenêtres » de l'avenue Vasseur à Quend plage

L'avenue Vasseur est la voie principale et structurante de Quend-Plage menant à la mer.

C'est là qu'est la densité de construction la plus élevée, tandis qu'en s'éloignant de l'avenue, le bâti devient plus lâche.

En la longeant, les rues qui la jalonnent offrent des fenêtres successives sur la dune du Royon au Nord mais également de l'autre côté de la ville.

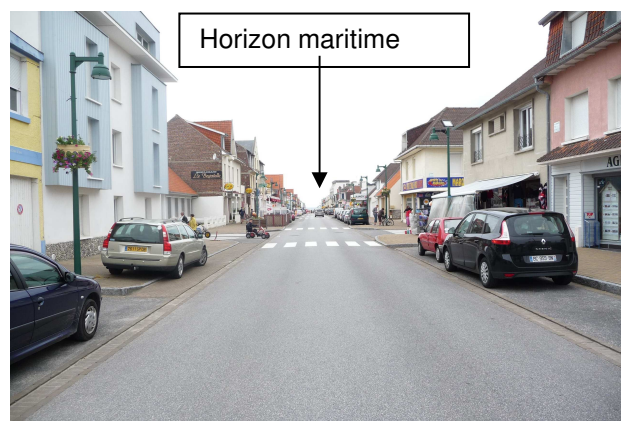
Nous constatons les vues suivantes :

Vue 1 : Avenue Vasseur

L'avenue Vasseur est l'avenue principale, structure porteuse du tissu urbain. La perspective que l'alignement des bâtiments crée donne sur l'horizon maritime.

L'espace public y est minéral, la végétation est inexistante, elle ne sera révélée que dans les voies traversantes.

En regardant vers l'Est, on peut voir la chapelle cernée d'un bois.



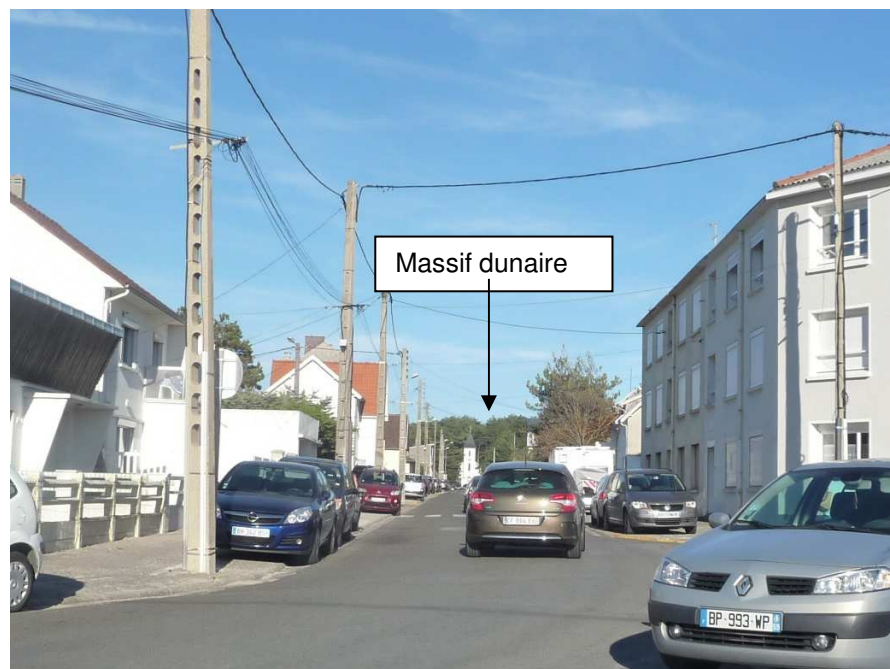
Vers l'Ouest



Vers l'Est

Vue 2 : Avenue Foch

L'avenue Foch constitue la seconde avenue principale de la ville. Très urbaine elle aussi, elle est moins rectiligne que l'avenue Vasseur. A son extrémité Est l'on voit aussi la chapelle et son bois.



Vue 3 : Rue Jeanne d'Arc

Cette première vue donne, entre deux immeubles hauts, sur la pinède et sur la frange Nord située à quelques mètres du fait de la faible profondeur de la rue vers le Nord.

Au Sud, les trottoirs étroits sont rapidement conquis par les voitures tandis que la vue se perd vers d'autres franges arborées.

La rue est bordée de maisons basses et végétations d'ornement offrant ainsi un rythme urbain à l'échelle de la ville.



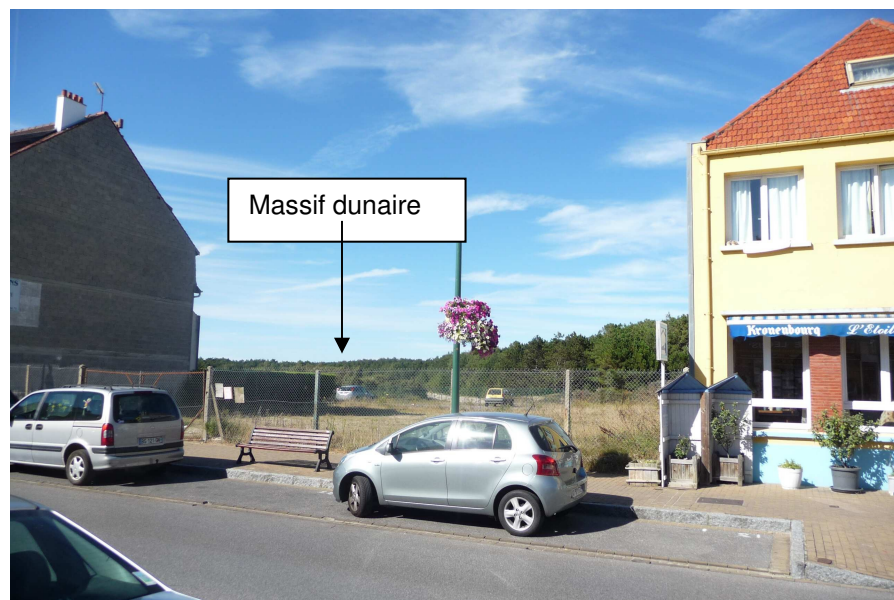
Vers le Nord



Vers le Sud

Vue 4 : Espace non-construit

Cet espace non construit a pour vertu d'offrir une fenêtre généreuse sur le paysage depuis l'axe principal.



Vue 5 : Rue Ringoi

La rue Ringoi, courte elle aussi vers le Nord, ouvre la vue sur le massif dunaire mais est quelque peu encombrée par les étalements de magasin et le stationnement de véhicules. Vers le Sud ce sont de grands immeubles et garages qui ont remplacé les bosquets et rendent la traversée de cette rue peu qualitative. Elle possède une lecture routière et urbaine, d'autant qu'elle donne sur un édifice assez peu singulier.



Vers le Nord



Vers le Sud

Vue 6 : Rue de Berck

La rue de Berck côté Nord est surtout caractérisée par la présence de ce bosquet de pins qui dépasse le bâtiment en angle. L'espace public de la rue se confond avec l'espace ouvert situé à gauche. Au fond de la rue un autre bosquet fait écho au premier, cette fois-ci constitué par des pins et d'essences plus naturelles. Ces ensembles végétaux sur fond de pinède donnent de la profondeur et des couleurs qui apportent un caractère dunaire à l'espace public. Au sud, l'alternance de maisons basses et plus élevées, de leurs couleurs et d'une végétation d'ornement structurent et identifient cette rue. Elle possède néanmoins un vocabulaire routier.



Vers le Nord



Vers le Sud

Vue 7 : « Place de la Renaissance »

L'espace constitué par l'enclosure entre l'immeuble « La Renaissance » et les constructions adjacentes crée une respiration urbaine qui reste assez intime et participe au rythme d'ouverture le long de l'avenue Vasseur. Cette « place » offre une respiration végétale dans le tissu urbain minéral. Nous y constatons la présence de deux bosquets de pins, traces de la végétation dunaire dans la ville.



Vue 8 : Rue Saint-Martin

La rue St Martin au Nord fait partie de la « place Renaissance ». Si le bâtiment dans l'angle est d'une grande qualité architecturale, celui qui lui fait face ne l'est pas et cache par ailleurs un bosquet de pins qui apporte un graphisme et une fraîcheur à l'espace. A l'horizon de la rue se devine la pinède, mais l'espace public s'arrête sur un grillage qui empêche toute traversée.

Au Sud, la rue est marquée par le relief qui empêche de voir de l'autre côté de la ville.



Vers le Nord



Vers le Sud

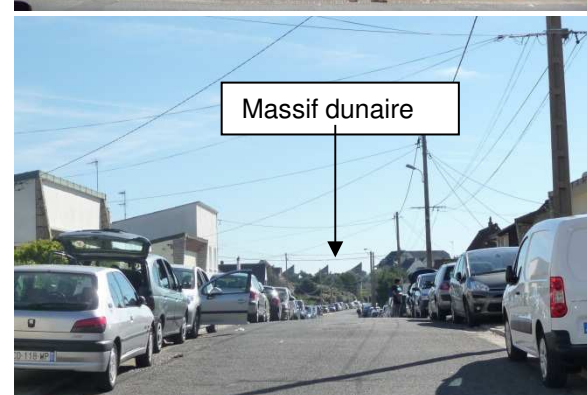
Vue 9 : Rue d'Authie

La rue d'Authie est privée pour ce qui concerne la partie Nord. Pourtant cet espace s'évase en s'approchant de la dune et offre une fenêtre qualitative sur le massif dunaire.

Au Sud, une perspective s'ouvre sur les shelters, habitations inscrites dans les boisements et invite le promeneur à s'y rendre. Pourtant les maisons qui bordent la rue n'ont pas le caractère des maisons balnéaires anciennes, la présence de lignes électriques et des voitures polluent ce paysage très hétéroclite.



Vers le Nord



Vers le Sud

Vue 10 : Rue de Lille

La rue de Lille marque le seuil entre la zone automobile et la zone piétonne. Son alignement avec la place Charles-de-Gaulle en fait un espace clef dans le contournement de la circulation automobile. Pour autant les circulations piétonnes ne sont pas directement mises en lien avec l'espace dunaire en fond où débute le sentier de randonnée.

Au sud la rue possède un léger relief et est bordée de maisons de caractère et quelques végétations adoucissent les lieux.



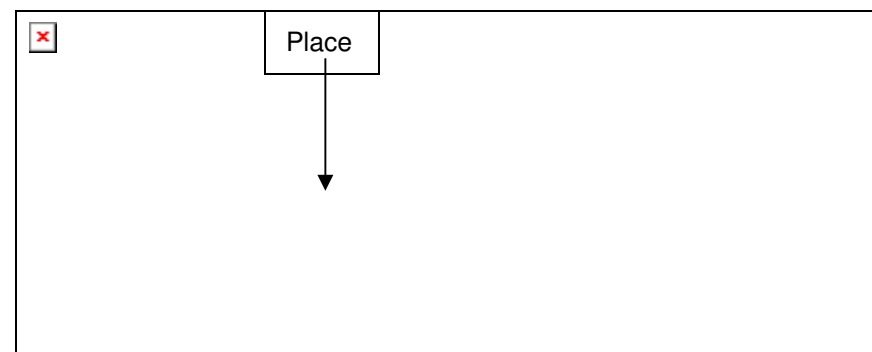
Vers le Nord



Vers le Sud

Vue 11 : Place Charles de Gaulle

Sur la place Charles de Gaulle s'étire la zone piétonne, entourée de grands et récents immeubles. Les constructions en bois à l'intérieur réduisent l'emprise de la place et masquent le bâtiment public (cinéma). Cette place apporte et diversifie les usages et l'attractivité de la ville.



Vue 12 : Rue d'Abbeville

La rue d'Abbeville donne sur les dunes mais la perception de celles-ci est éloignée, perdant en lecture.
En regardant au Sud, la rue est resserrée et bordée d'immeubles assez hauts qui créent un long couloir peu lisible.



Vers le Nord



Vers le Sud

Vue 13 : Rue de Boulogne

La rue de Boulogne est la dernière rue avant le front de mer. Elle se présente également comme un long couloir bordé cette fois-ci par des maisons de hauteurs différentes. Les dunes sont visibles de part et d'autre. Il s'agit du cordon dunaire littoral qui longe la plage.



Vers le Nord



Vers le Sud

La description de ces vues nous permet de nous rendre compte de la diversité de style des rues et places et du manque de végétation évident dans l'espace public.

Les rues qui pour la plupart donnent sur l'espace dunaire n'offrent pas de continuité piétonne sur cet espace.

Conclusions de l'analyse paysagère

La commune bénéficie d'une situation idéale pour une mise en valeur des paysages étant donné qu'elle est à l'interface entre la mer, le massif dunaire et le bas-champs.

Le relief variable a engendré une diversité de composantes hydrographiques à intégrer.

Cette richesse doit être mise en valeur et se ressentir dans l'ambiance générale de la commune.

Les espaces ouverts du Bas-champs sont des espaces à vocation agricoles : champs, vergers et prairies à préserver.

Ils permettent la présence de panoramas sur la commune et de respirations pour le promeneur.

Des lisières forestières apparaissent permettant ainsi de diversifier les ambiances. Mais cette lisière est inexistante au niveau de la RN ou à la rencontre avec l'espace urbain de la commune.

La trame villageoise est devenue incohérente par rapport au tissu de la commune.

Les citadins créent un habitat plus ou moins dispersé qui contribue au mitage du paysage. On portera une attention à maintenir les ruptures d'urbanisation et à ne pas fermer les vues sur le grand paysage dans le bas champs mais aussi dans le massif dunaire.

Le réseau viaire de la commune est également varié, marqué là aussi par une opposition entre ambiance rurale et traitement routier banalisant (gabarit large, trottoirs, matériaux non-identitaires) les extensions récentes.

Les entrées enfin, sont des points importants pour la commune car elles sont la première image pour les touristes.

Elles doivent être traitées avec attention notamment à Quend plage : frange Nord et Sud.

D - Analyse urbaine

1- Histoire urbaine

L'origine de la commune de Quend est aussi celle de son territoire, qui fut conquis par une succession de dispositifs destinés à faire barrage à la marée, puis à stabiliser le sol et à en gérer le ruissellement. De même, il fallut fixer et coloniser l'espace dunaire.

Ce rapport fort et constant au territoire présente encore aujourd'hui des règles intransgressives pour garder son équilibre.

Cette histoire qui reflète aujourd'hui la multiple identité de Quend est ainsi également l'histoire du Marquenterre et l'histoire de la formation, de la maîtrise, et de la construction des différents espaces : mollières, bas-champs et espace dunaire.

La côte formait à cet endroit une anse dans laquelle débouchaient la Somme, l'Authie et la Canche. Cette anse dont le comblement est à l'origine des bas-champs, sont des terres ainsi nommées par opposition aux terres situées sur le plateau et situées le plus souvent à un niveau inférieur des marées de vives eaux.

Des buttes naturelles formées de galets et de débris rocheux regroupés par les courants, les pruaques, permirent l'installation des regroupements humains dans le Marquenterre : c'est le cordon de pruaques entre Le Crotoy et Waben qui a permis précisément l'implantation de Quend, mais aussi de Rue, Le Crotoy et Le Muret et des actuelles routes départementales n° 4 et 940.

D'autres peuplements, tels Saint-Quentin-en-Tourmont et Monchaux, furent établis sur les pouliers successifs de l'évolution du littoral : il s'agit, pour le dire brièvement, de dépôts de sable s'accumulant à chaque marée en bordure de baie, et formant des buttes.

En ces emplacements, la pêche et la chasse assurèrent surtout la nourriture des habitants. Toutefois, tout au long du temps, la préoccupation principale des habitants de la basse, pays des bas-champs, sera l'assèchement des terres, par renclôture et drainage, permettant bientôt le développement de l'élevage et la culture.

Dès l'Antiquité, le pays est marqué par un geste d'aménagement territorial fort : en construisant une digue, les romains relient le site de Quend à celui de Rue, actuel chef lieu de canton.

S'ouvre au bas-moyen-âge, une ère d'insécurité et d'abandon de la côte, avec les invasions normandes : les Normands débarquent en 858 à l'embouchure de l'Authie et mettent le pays à feu et à sang, malgré la présence des troupes du Comte de Ponthieu.

La circonscription du Marquenterre, regroupant notamment les hameaux de Vieux-Quend, Monchaux, Royon, Routhiauville et les paroisses de Quend et Saint-Quentin en Tourmont, est constituée en 1199, par une charte concédée par Guillaume III, Comte de Ponthieu et gendre du Roi Louis XII. L'organisation de cette circonscription permet de mettre très tôt en place dans le Marquenterre un réseau hydraulique complexe, nommé nocage.

Lors des luttes entre François 1^{er} et Charles Quint, les Espagnols s'implantent dans le Marquenterre.

Cependant l'histoire qui suit est plutôt calme, et Quend profite de son isolement relatif et de son territoire difficile. Quend sera épargné par la guerre de Trente ans et laissé relativement à l'écart des troubles de la Révolution et de l'Empire.

Les bas-champs resteront jusqu'au XVIII^e siècle des marais, où pêcher, chasser le gibier d'eau ou extraire la tourbe. Ils sont relativement inabordables et malsains pendant les périodes pluvieuses.

Une avancée considérable est marquée à la fin du XVIII^e par la construction du canal de la Maye et à la fin du XIX^e celui du Marquenterre, long de 25 kilomètres, entre la baie d'Authie et la baie de Somme.

Ces canaux formeront avec les digues un ensemble solidaire et efficace, permettant l'assèchement des terres. Ils sont complétés d'équipements techniques complexes et spécifiques.

Cela permet aux paysans de s'installer durablement sur les terres. De nos jours, l'économie du lieu est encore notablement agricole.

Il restait et reste encore toutefois un certain nombre d'endroits où la terre, trop basse, ne peut que se constituer en marais, demeurant le lieu privilégié des chasseurs, qui installent également leurs huttes dans les Mollières, terres situées au bord de l'estuaire et encore recouvertes par les marées de vives

eaux mais déjà support d'une végétation spécifique, et qui ont été longtemps utilisées en pâture.

Les principales activités du lieu furent donc longtemps l'élevage, en particulier jusqu'au XVIII^e siècle, ainsi que la culture et la chasse.

Rappelons également que la Maye a longtemps permis à la commune voisine de Rue de connaître le commerce maritime et le voisinage relatif du Crotoy, important port de pêche.

Cependant les côtes peu hospitalières ont encouragé la prédominance d'une population paysanne. De plus avec la maîtrise grandissante du territoire, des techniques d'assèchement, et la main mise de l'Etat sur les marais et molières au XVIII^e siècle, les pâtures ont un peu laissé le pas aux cultures, demeurant toutefois présentes sur les terres les plus humides, quand les labours occupaient les terres les plus hautes et les mieux drainées.

Nombre de paysans des bassures exercent une activité mixte culture / élevage.

Avant l'avènement du tourisme, l'espace dunaire, quant à lui, n'offrait que peu de profits aux habitants de la bassure, si ce n'est une gigantesque garenne.

Le sable est d'ailleurs une "calamité" du bas-champs : longtemps incontrôlé, il avance vers l'intérieur des terres, ensevelit cultures, voies d'eau et villages. Certains villages sont ainsi détruits, parfois en quelques nuits, et reconstruits plus loin...

La maîtrise de la fixation des dunes remonte au XVII^e siècle : l'idée vient des flamands qui plantèrent des oyats sur les dunes d'Ambleteuse, permettant le démarrage du processus de développement de végétation propre à fixer naturellement les dunes.

Cependant on ne s'intéresse réellement au massif dunaire que lorsque Quend devient une station balnéaire, avec l'arrivée du chemin de fer.

Ce chemin de fer (première concession délivrée par l'Empire en 1854) construit à la fin du XIX^e siècle, permit le développement régional, avec le dédoublement des agglomérations au contact de la mer et l'installation des nouveaux établissements balnéaires tels que Berck, Fort-Mahon-Plage, Quend-Plage-les-Pins, Cayeux ou la ville nouvelle de Paris-Plage (Le Touquet), Stella Plage, Brighton...

La station balnéaire de Quend fut l'initiative d'Adéodat Vasseur, qui fonda avec quelques associations un embryon d'urbanisation, en implantant les premiers chalets en bois, bientôt rejoints par un petit hôtel.

Une route caillouteuse menait de Monchaux à la Plage. Les rues furent percées à travers les dunes, et une digue en bois construite en bordure de mer. L'urbanisation se poursuivit, marquée en 1914 par la construction de

l'église Notre-Dame des Pins, élégant et touchant édifice d'architecture éclectique et balnéaire, remarquablement placée au départ de la "patte d'oie" formée par les deux voies principales de la station proprement dite.

Au début du siècle, un tramway menait de la gare de Quend à Quend-Plage et de même pour Fort-Mahon-Plage.

Comme Le Touquet-Paris-Plage, la dune de Quend-Plage-les-pins fut boisée à cette époque avec des pins maritimes, qui lui confèrent tout son charme présent.

Quend connut de la sorte son heure de gloire, jusqu'à l'époque de la suprématie automobile, qui attira les voyageurs vers d'autres horizons, mieux desservis.



Quend paya un lourd tribut à la guerre de 1914-18, comme du reste la plupart des communes de la Somme.

En 1923, Fort-Mahon-Plage se sépare de Quend et devient commune à part entière.

Pendant la deuxième guerre mondiale, la côte est truffée de Blockhaus et la plage est minée.

La commune sera quasiment entièrement détruite durant cette période.

Dans le développement d'après-guerre, les campings prendront une importance particulière.

Carte d'état Major

Depuis les années 1980 la commune connaît d'importants travaux d'équipements et d'infrastructure.

Le tourisme balnéaire prend à nouveau une part grandissante et prometteuse. marquée par une certaine nostalgie de la grande époque balnéaire ; toutefois, on peut penser que les années à venir seront marquées par une mutation touristique, tournée autant vers le rivage et la culture balnéaire que vers la découverte du massif dunaire et de l'arrière-pays. C'est ce qu'indiquent la reconnaissance et la protection grandissante des espaces naturels.

Carte de Cassini



2- Organisation du territoire et organisation urbaine

a) organisation

Le territoire de Quend est marqué tant par son environnement naturel exceptionnel que par son occupation et son utilisation des sols : l'un comme l'autre contribuent de façon égale et indissociable à la perception des paysages et à leur évolution future.

Le paysage naturel et bâti de Quend se présente de la sorte :

- des terres à vocation agricoles,
- des espaces naturels,
- une station balnéaire,
- des hameaux et des ensembles bâtis plus ou moins agglomérés et isolés.

Les terres à vocation agricole sont constituées par le secteur de bas-champs à l'Est du territoire, limitées par la baie d'Authie au Nord et ses mollières, et marquées et circonscrites à l'Est par Quend-ville et l'agglomérat de Monchaux.

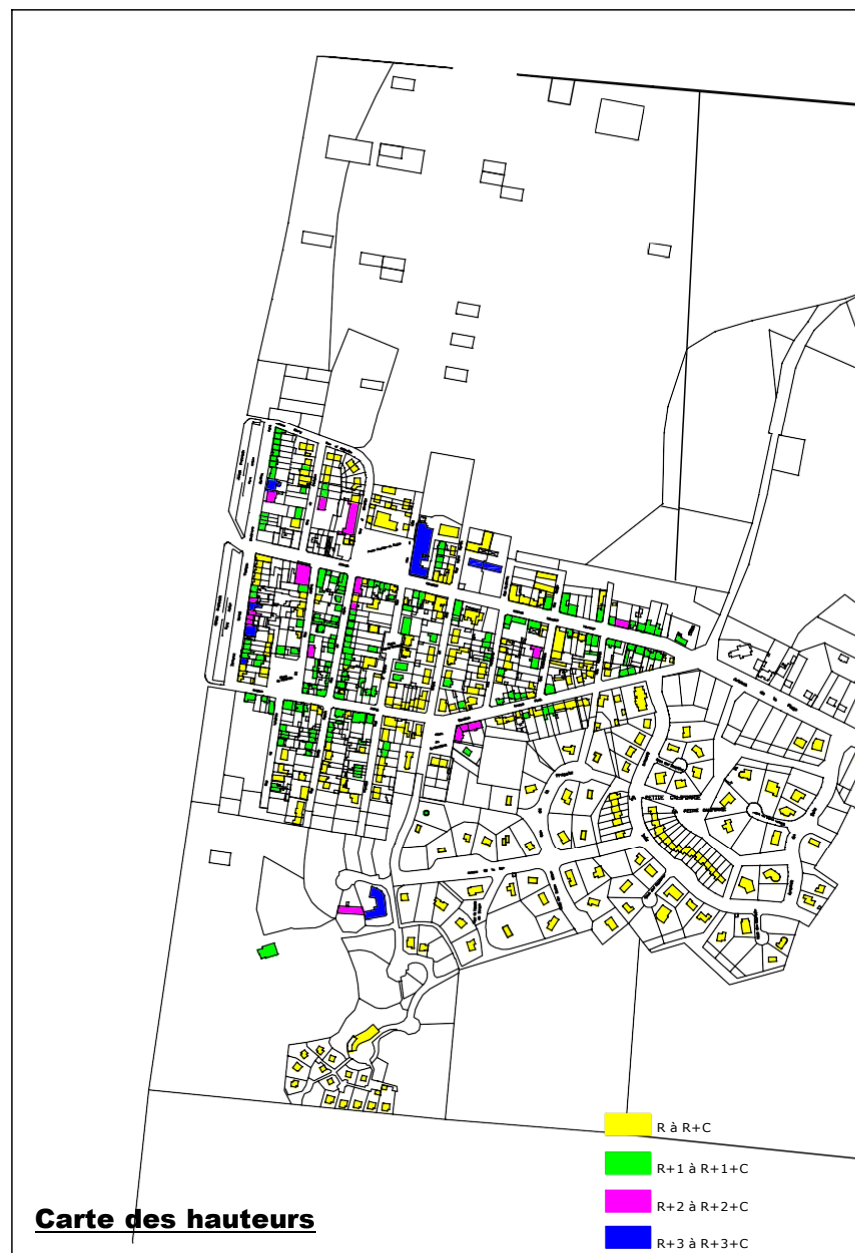
Les espaces naturels correspondent surtout à la façade maritime et à la vallée de l'Authie et sont riches et variés : mollières, dunes, marais. Ils sont assez peu fréquentés. L'activité de la chasse y prend une place importante ; le tourisme de découverte de la nature y prend une part encore timide mais grandissante.

Ce territoire se particularise de celui des communes voisines par l'abondante végétation de Quend-Plage-Les-Pins et par l'importance des campings et leur proximité de la Plage.

- La station balnéaire de Quend-Plage les Pins présente une urbanisation de front de mer assez ramassée et plutôt hétéroclite, voire surannée, quoique ne manquant pas de charme finalement, grâce à sa diversité ; elle a de plus été relativement épargnée jusqu'à maintenant par les grandes opérations de promotion.







Quend-ville est un petit bourg, regroupé autour de son église historique, et présentant une relative homogénéité morphologique et typologique. Cette partie de la commune accueille la mairie, l'école et quelques commerces de proximité



Des hameaux prennent la forme d'agglomérats bâtis, liés à une voie ou à un carrefour, en urbanisation linéaire ou en petits regroupements de fermes. Parmi ces entités urbanisées, les plus importantes sont Monchaux et Routhiauville.

On trouve de nombreux lotissements, dont certains sont de qualité (avec par exemple, parmi les plus importants d'entre eux, 'la petite Californie' et 'la dune fleurie') et s'intègrent tout à fait correctement à l'environnement, ce qui est rare pour ce type d'urbanisation. D'autres s'apparentent aux villages-rues, d'autres enfin contribuent à une impression de mitage du territoire, et d'urbanisation en tache d'huile, confuse et factrice de perte de lisibilité, générant une économie du territoire difficile et peu évolutive.

Lotissement de la Dune Fleurie à Quend-plage



Enfin, entre Quend-Plage et Fort-Mahon-Plage, on trouve 1,3 Km de plage et environ 400 ha de dunes, mais aussi la ZAC du Royon, marquée par l'animation touristique, et le complexe nautique Aqualand, qui prennent place au sein du massif dunaire, avec un impact paysager important.

b) Tracés et parcellaire

L'organisation du territoire s'assoit sur deux tracés principaux se rencontrant au niveau de Quend-ville, en son centre et en sa périphérie :

L'un, **du Sud au Nord**, est constitué par le tracé de la D 940, suivant la ligne naturelle de pruches du Crotoy à Waben, en passant par Rue, Quend-ville et Le Muret. Ce tracé fondamental offre une grande **traversante** du territoire communal et du Marquenterre, quasiment en sa limite Est et s'inscrit dans un axe liant les extrémités de la baie d'Authie et de la baie de Somme. C'est ce tracé qui fait office de voie littorale en cet endroit de la côte picarde (en effet aucune voie ne longe la côte plus avant).

L'autre tracé, **d'Est en Ouest**, est constitué par la D32 et, en sa continuité après le carrefour de Monchaux, la D102. La D102 aboutit jusqu'à Quend-Plage, où elle se sépare en patte d'oie, formant la structure primaire d'urbanisation de la station balnéaire, avant de se clore transversalement à la Plage. Ce tracé fondamental offre une grande **pénétrante** du territoire communal.

Cette figure dont la croisée, non par hasard, est le bourg historique de Quend-ville, avec la présence de l'église ancienne et de la Mairie, permet de structurer le territoire et d'intégrer tout le réseau viaire secondaire et tertiaire de la commune et de lui donner sens et compréhension, tant pratique que symbolique.

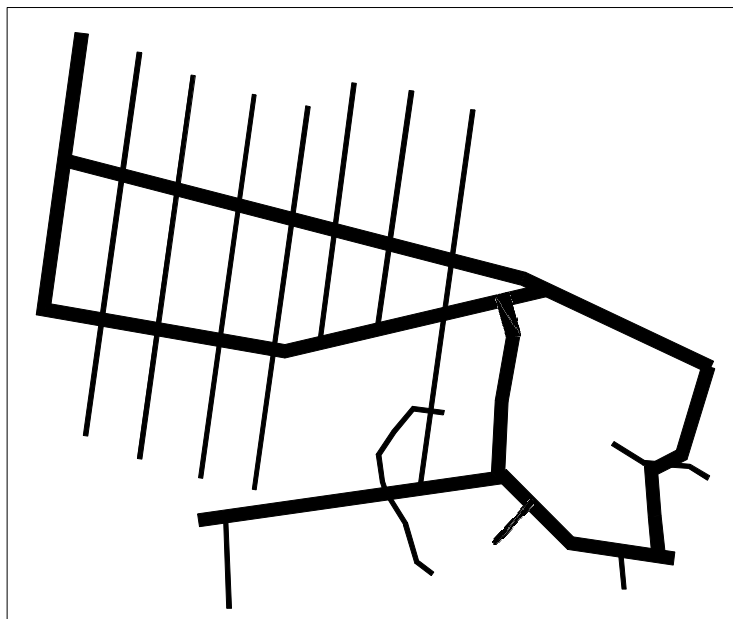
Ce réseau a un rôle structurant autant qu'un rôle circulatoire ; c'est par lui qu'on découvre au prime abord la commune : il faut veiller à ce que son caractère fonctionnel indéniable ne soit pas avancé au détriment de sa qualité paysagère et urbaine, et ce d'autant plus que la commune a désormais des velléités touristiques liées à son patrimoine historique, culturel et naturel et non pas seulement aux activités balnéaires.

Les tracés et réseaux secondaires déterminent plus particulièrement la forme urbaine des différentes entités de la commune :

- Au niveau de Quend-Plage, les voies s'organisent en arrête de poisson transversales à la patte d'oie, ce qui structure la commune de manière remarquable. Ces voies orientées Nord-Sud aboutissent de part et d'autre en impasse sur le massif dunaire, tandis que les deux voies de la patte d'oie sont dirigées d'Est en Ouest vers la mer depuis leur point de rencontre avec la D102.

Ce plan est à la fois efficace et non rigide. Toutefois, il convient de veiller à maintenir dégagée la vue sur les dunes au débouché des voies en arrête de poisson : cette vue rend possible une forte relation de la commune avec son territoire.

Structure viaire de Quend-plage



- Au niveau des bas-champs, on trouve un réseau complexe et ramifié, couvrant le territoire de façon homogène à la façon d'une toile d'araignée, en étoile de hameau à hameau. Ce réseau s'assoit sur le réseau des départementales, qui l'interceptent, permettant des parcours diversifiés, 'rapides' ou 'lents', aisés ou labyrinthiques.

Ce réseau joue un rôle quotidien de desserte locale. Il a une identité marquée et fait référence comme nous le verrons à des morphologies urbaines et des typologies du bâti spécifiques, qui lui sont indissociables. Par ailleurs, ces tracés sont établis en complète interrelation avec le système hydrologique.

Le réseau tertiaire, qui revêt une réelle importance à l'usage, est le suivant :

- On trouve une voirie foisonnante desservant en boucle, en impasse ou en 'raquette' les différents lotissements ; cette voirie adopte le plus souvent des formes courbes formant des circonvolutions, permettant plus ou moins de conférer à ces tronçons de voies une nature pittoresque et paysagère, plutôt que de réelles vertus de circulation et d'orientation. La qualité de ces tracés varie selon les lotissements, des dispositifs subtils permettant quelquefois d'intéressantes séquences visuelles et paysagères et une urbanisation 'verte', répondant aux besoins d'un habitat de loisir, sans préjudice pour le paysage.

- On trouve de nombreux cheminements liés notamment à la chasse dans les espaces naturels, qui forment un réseau qui demande à être valorisé car il détient une des clés de l'avenir touristique de la commune ; on trouve également un important réseau de voies privées ou non, le plus souvent perméable qui trouve sa raison d'être dans l'économie rurale et agricole des bas-champs.

Même s'il est mineur en apparence et par sa fragilité, ce réseau est pour partie très ancien et a un rôle majeur dans la formation et l'usage du territoire communal. C'est lui qui permet en fait de découvrir réellement la commune et de la comprendre, de la connaître.

L'ensemble de ces tracés ne se comprend pas sans une lecture en parallèle du parcellaire. Le parcellaire a d'importantes répercussions sur la forme urbaine et participe pleinement à l'identité communale. Il traduit et donne à lire de façon aisée l'occupation du territoire et son histoire : parcelles 'urbaines' de petites surfaces, fines et longilignes ; parcelles rurales de surface plus importante, de forme adaptée à l'implantation de fermes avec cour ; parcelles

des lotissements, de surface petite ou moyenne, dont la forme tend vers un rectangle peu accentué et doit ses déformations éventuelles à la forme de l'ensemble et au découpage du lotissement.

c) Analyse du bâti : typologies

Les types principaux de bâtiments sont classifiables de façon assez simple. La typologie du bâti est complémentaire des morphologies urbaines observées : centralité urbaine, hameaux...

On trouve en particulier :

Des **fermes**, regroupant des bâtiments à Rez-de-chaussée + Combles (grenier sur les bâtiments spécifiquement agricoles), organisés autour d'une cour. Ces ensembles comportent des constructions relativement homogènes. La hauteur assez uniforme des bâtiments et leur faible épaisseur contrastent avec leur longueur importante. Les percements sont étroits. Les toitures sont à deux pentes, assez raides (45 à 50°) avec des coyaux et, parfois, des croupes. Elles sont couvertes en tuiles traditionnelles, parfois également en ardoises. Il n'y a pas en principe de percements en toiture, excepté des lucarnes présentant encore souvent de belles portes de grenier en bois. Ces constructions proposent, selon leur orientation et exposition, des murs en torchis ou en briques. On trouve dans tous les cas un soubassement marqué, très souvent en galets, et parfois sur les bâtiments d'habitation une belle modénature en briques, ou en bois. Les revêtements sont fréquemment des enduits à la chaux, parfois également, en bardage bois, notamment sur les pignons exposés aux vents. Les menuiseries d'origine sont en bois et les baies présentent fréquemment de beaux encadrements en bois.

Des **constructions picardes traditionnelles**, isolées ou en ensemble mitoyen, avec les mêmes caractéristiques constructives que les fermes.



Des constructions reprenant les caractéristiques des '**maisons de pêcheurs**' présentes notamment dans la commune voisine de Rue, avec des caractéristiques relativement similaires que les autres constructions traditionnelles, si ce n'est leur surface réduite, leur caractère urbain et leur implantation dans leurs parcelles : ces constructions sont en général regroupées, disposées à l'alignement sur l'espace public et les parcelles souvent petites et étroites.

Des **grandes demeures**, bourgeoises ou 'aristocratiques', généralement du siècle dernier, fréquemment à un étage sur Rez-de-chaussée + Combles. Ces constructions se distinguent des constructions traditionnelles par le travail de composition des façades, symétriques, avec de grands percements réguliers, et une modénature travaillée, et par leur implantation dans la parcelle. Généralement, elles s'implantent en retrait assez prononcé de l'espace public ou de la voie, derrière un jardin sur rue, protégeant un grand jardin à l'arrière, le tout au sein d'une grande propriété. Les terrains ne présentent aucun signe d'activité agricole, mais des beaux jardins arborés. Parfois, la construction s'accompagne de dépendances, souvent disposées symétriquement, reprenant au fond les canons de l'hôtel aristocratique du XVIII^e siècle. Ces constructions, lorsqu'elles sont plus tardives, présentent des éléments stylistiques faisant référence tantôt à l'éclectisme architectural dans la tradition de la fin du siècle dernier, tantôt à l'architecture balnéaire du tournant du siècle, elle-même inspirée par l'éclectisme architectural, tantôt enfin à l'architecture régionale –souvent toutes ces influences sont entremêlées, formant un ensemble étonnant.

Ces constructions présentent des matériaux variés : enduits, briques, pierres de taille notamment en chaînage d'angle, belles ferronneries et menuiseries, ardoises...

Les couvertures présentent parfois des volumétries assez travaillées, s'affranchissant du traditionnel toit à deux versants avec croupe et coyaux ; on trouve ainsi par exemple de beaux combles à la Mansart. Lorsque le comble n'est pas un comble perdu, les lucarnes ou chiens assis sont souvent très intéressants, avec parfois par exemple des formes en berceau ou en demi-lune...

"Le château" Quend-ville



Des **maisons de ville**, qui reprennent à moindre échelle et sans les grandes propriétés environnantes, les caractéristiques des grandes demeures dans un cadre urbain, présentant souvent un alignement –ou un léger recul- et une mitoyenneté.

Des **maisons balnéaires**, maisons de vacances, à caractère fortement ludique, dont l'ancêtre est le chalet en bois –sans doute inspiré du chalet suisse de Viollet-le-Duc-, dont il ne reste, après les deux guerres mondiales, que peu d'exemples, souvent maltraités car nécessitant un entretien régulier et exigeant. Ces constructions sont souvent un véritable catalogue des modes et des mouvements architecturaux, de l'éclectisme au régionalisme de la fin des années trente en passant par l'art nouveau, l'art déco et le mouvement moderne... On trouve à Quend quelques réinterprétations contemporaines intéressantes, quand il ne s'agit pas de pur plagiat.

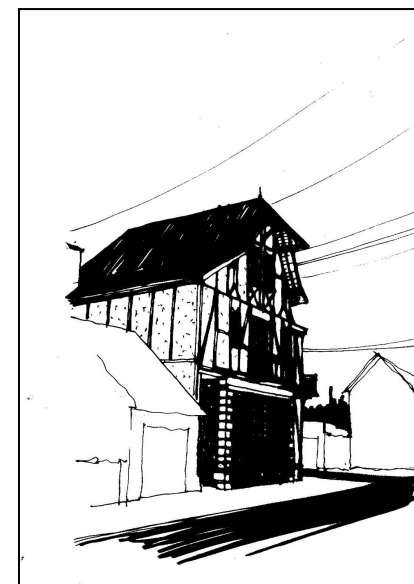
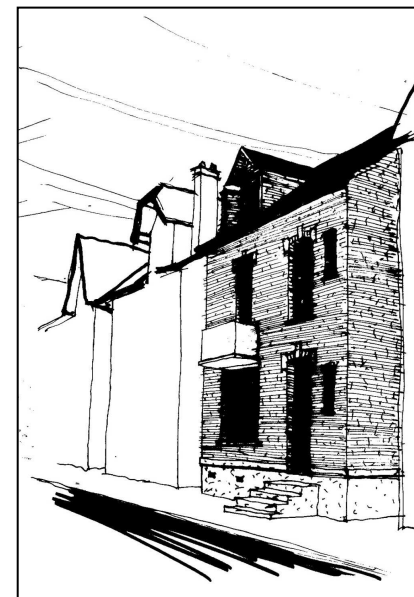
Ces constructions sont à rez-de-chaussée ou un étage plus combles sur rez-de-chaussée. Elles présentent souvent leur pignon à l'espace public, offrant d'intéressantes silhouettes urbaines.

Les détails constructifs et ornementaux, quand ils existent encore, sont remarquables de soins et de finesse : notamment les menuiseries (fenêtres, volets, garde-corps, balcons, consoles, cache-moineaux des toitures, frises, flèches, tourelles...).



Lotissement des "Shelters" à Quend-plage

Maisons balnéaires à Quend-plage



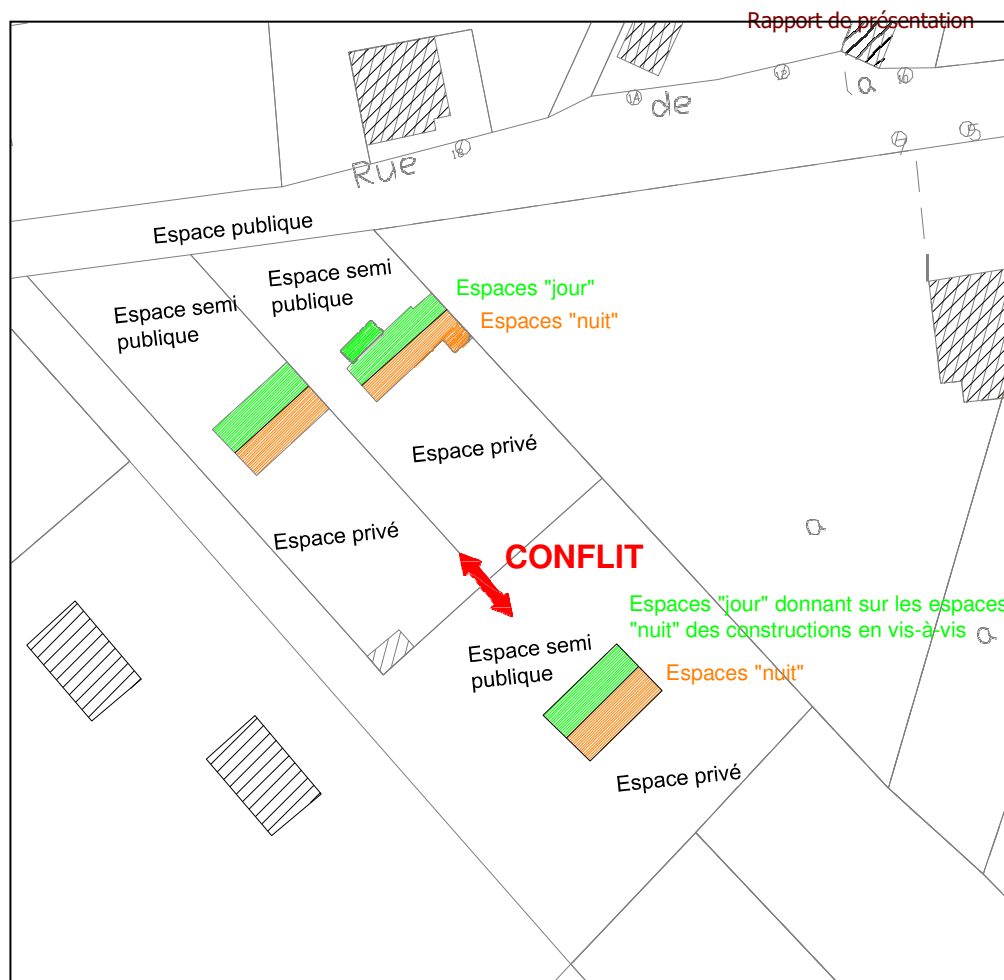
Il faut prendre garde que la gestion économe du territoire demandée par le Grenelle aboutisse à la présence d'opérations d'urbanisation récentes qui viendraient occuper les cœurs d'îlots sans souci de cohérence urbaine. Aussi, plusieurs constructions à usage d'habitation et de lotissements peuvent se juxtaposer sans connexion créant des structures urbaines peu lisibles (voiries en impasse ; 2^{ème} rang bâti) et en rupture par rapport à la constitution urbaine traditionnelle de Quend.

Les constructions en deuxième rang sur des parcelles désenclavées – souvent par un droit de passage sur les parcelles sur rue - créent des conflits urbains et de voisinage avec des espaces « jour » qui donnent sur les espaces nuits et des espaces semi publics en vis-à-vis des espaces privés des constructions en front à rue.

Dans le cadre d'un projet urbain, il faut bien décliner toutes les échelles de l'espace public vers l'espace communautaire puis vers l'espace semi-privé et enfin vers l'espace privé. Il s'agit, conformément aux principes constitutifs de la commune, de mettre en place ces stratifications nécessaires (notamment par des épaisseurs de croûte bâtie) qui font qu'un logement, une habitation, appartiennent à une entité agglomérée, elle-même organisée en îlots par des voiries de bouclage.

On s'interrogera sur la mutation du bâti ancien qui par les usages et réglementation énergétique les rendent particulièrement vulnérables. Ces constructions identitaires d'une activité, d'usages passés tendent à disparaître très rapidement pour se substituer à un bâti plus banal.

A Quend, cette question est importante car la présence d'un bâti de qualité caractérise pleinement l'identité communale. Ce dernier tend malheureusement à disparaître ou à muter vers une autre identité.



3- du privé au public : espaces publics

Dans les espaces urbanisés, la gestion de l'interface entre espace privé et espace public (clôture) a un rôle prépondérant dans la qualification de l'espace public. Sans parler de la qualité architecturale qui n'est pas simplement un critère esthétique mais qui a à voir avec l'identité communale (couleur, hauteur, lucarnes, type de toiture, matériaux...). L'implantation des constructions doit participer à la révélation du caractère identitaire commun et non particulier.

La typologie du bâti présente sur le territoire est représentative des mutations urbaines et architecturales au cours de l'histoire. Aussi, si on examine la relation entre espace privé et espace public, on remarque que le type de construction comme l'implantation de celles ci sont représentatifs de la façon dont on conçoit la vie collective et la vie privée.

Pour les constructions situées en retrait d'alignement, la cour assure ainsi le rôle de transition offrant un lieu semi-public. La clôture joue alors un rôle fondamental dans la qualification de l'espace public.

a) l'espace public

C'est l'implantation du bâti qui structure (bâti à l'alignement sur la rue, pignon à l'alignement, etc.) les espaces publics.

Si l'implantation participe à structurer l'espace public, c'est l'aspect de la construction qui quant à elle participe à le qualifier. Une attention doit être portée au traitement architectural des constructions.

Les transitions entre espaces bâti et le grand paysage doivent également faire l'objet d'un traitement architectural et/ou paysager notamment en entrée de ville.

b) Les clôtures

Dans la commune de Quend, l'histoire de la commune montre que dans les espaces denses et/ou structurants, à Quend ville, à Monchaux comme à Quend plage l'organisation villageoise consiste en une implantation du bâti dont le faîtage est parallèle ou perpendiculaire à la rue. Le bâti (construction et clôture minérale) définit l'espace public : la continuité bâtie à l'alignement sur rue est concrétisée soit par des habitations, soit par des dépendances, soit par des murs.

Cette structuration de l'espace privé et public traduit une continuité visuelle de l'alignement sur rue et la forte minéralité du centre dense.

Dans les espaces urbanisés, la gestion de l'interface entre espace privé et espace public (la clôture) a un rôle prépondérant dans la qualification de l'espace public (ambiance de la rue).

Réciproquement, les clôtures sont la première représentation de l'habitation sur la rue, elles ont un impact visuel important sur l'espace urbain.

Ainsi de façon récurrente, les clôtures sont :

- Le bâti
- Le mur

En revanche, les extensions moins denses ou de type pavillonnaire se traduisent par des implantations en retrait d'alignement : c'est donc le type de clôture qui qualifie l'espace public.

Les clôtures du centre « ancien » et des espaces denses:

Les clôtures sont constituées soit par :

- du bâti
- un mur ou un mur bahut accompagné d'une haie.



Les clôtures des extensions urbaines ou du bâti en mutation :

Les clôtures sont hétérogènes :

A certains endroits, la cohérence pourrait être assurée par le végétal



Les espaces à recomposer et à densifier

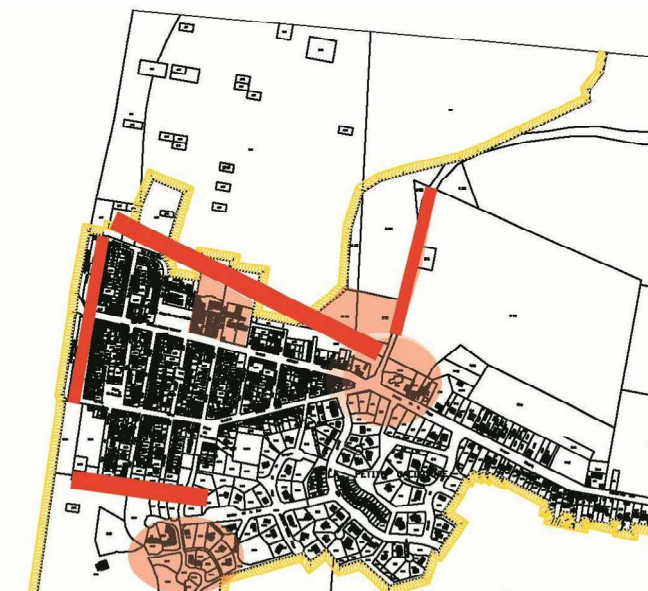
Un certain nombre d'espaces nécessiterait dans le cadre d'un projet global une recomposition ou une densification qui sont autant d'éléments que l'on peut intégrer à la réflexion du PLU comme :

- les franges Nord et Sud de Quend-Plage
- Le front de mer de Quend plage
- l'entrée de ville de Quend plage
- la hiérarchie entre les pôles de Quend et les hameaux.
- la traversée de Monchaux
- Les terrains situés dans la partie Sud de Quend ville

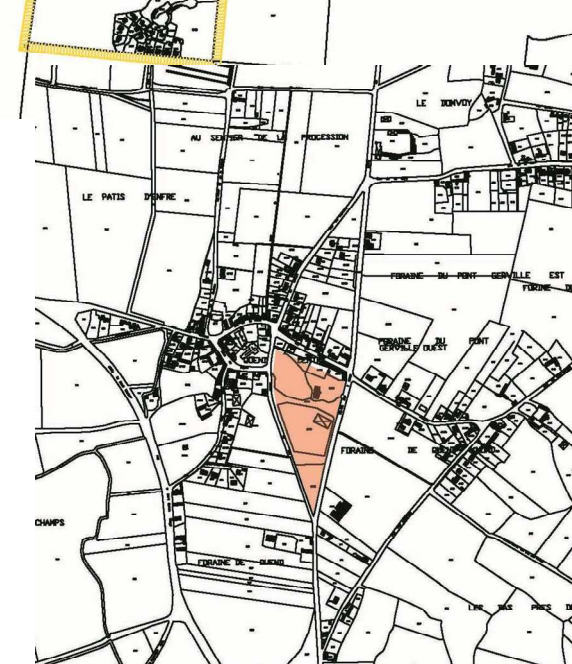


Monchaux

Quend plage



Quend ville



4- La ZAC du Royon

La ZAC du ROYON est située en partie sur les communes de Fort-Mahon-Plage au nord et de Quend au sud. Elle est limitée à l'ouest par les terrains du bord de mer appartenant au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

Par délibération des Conseils Municipaux des Communes de QUEND et de FORT MAHON PLAGE en dates respectivement des 26 mars et 12 mars 1991 et par délibération du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Quend et Fort Mahon du 24 avril 1991, sur l'initiative du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde, a été créée la Zone d'Aménagement Concerté dénommée « ZAC DU ROYON » sur le territoire des Communes précitées.

A l'issue de l'enquête publique sur le projet de PAZ, dont la clôture a été prononcée le 23 octobre 1991, le Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) a été approuvé le 28 novembre 1991.

Le parti d'aménagement adopté dans le cadre de ce PAZ consistait à réaliser un ensemble touristique intégré à l'environnement (« Opération Belle Dune ») se développant autour d'un pôle central existant composé d'un Aquaclub et de son centre de tennis, du golf et de son école.

Cet ensemble d'équipements de tourisme et de loisirs s'est accompagné de logements individuels et collectifs, d'un hôtel et de quelques commerces.

Pour ce faire, le PAZ a délimité quatre types de zones autorisant les constructibilités suivantes :

- ZA : zone d'urbanisation dense (zone centrale) (110.000 m² SHON)
- ZB : zone de villégiature pavillonnaire (12.000 m² SHON)
- ZC : zone de loisirs et de nature (11.000 m² SHON)
- ZD : zone de nature (néant)

En avril 1993, afin de poursuivre l'aménagement de la zone, le S.M.A.C.O.P.I. a lancé un appel d'offres pour l'acquisition de terrains intérieurs à la ZAC, l'établissement d'un projet de complexe d'hébergements touristique, sa construction et sa gestion ultérieure.

La Commission d'Ouverture des Plis du 13 mai 1993 a retenu la candidature de PIERRE ET VACANCES, spécialisé dans l'immobilier de tourisme et de loisirs. Cette décision a été confirmée par le Comité Syndical du SMACOPI lors de sa séance du 28 mai 1993.

Le Comité Syndical du SMACOPI, dans sa délibération du 22 novembre 1994 a décidé d'initier une procédure de modification du PAZ de ladite ZAC pour tenir compte des évolutions à apporter au projet d'aménagement de la zone depuis l'élaboration du PAZ en 1991, notamment en matière d'adaptation du règlement et du programme d'équipements publics.

Par délibération du Comité Syndical du SMACOPI et du Comité Syndical du SIAQFM en dates respectivement du 14 juin 1996 et du 15 juillet 1996, ont été adoptées les modifications du dossier de réalisation de la ZAC du Royon.

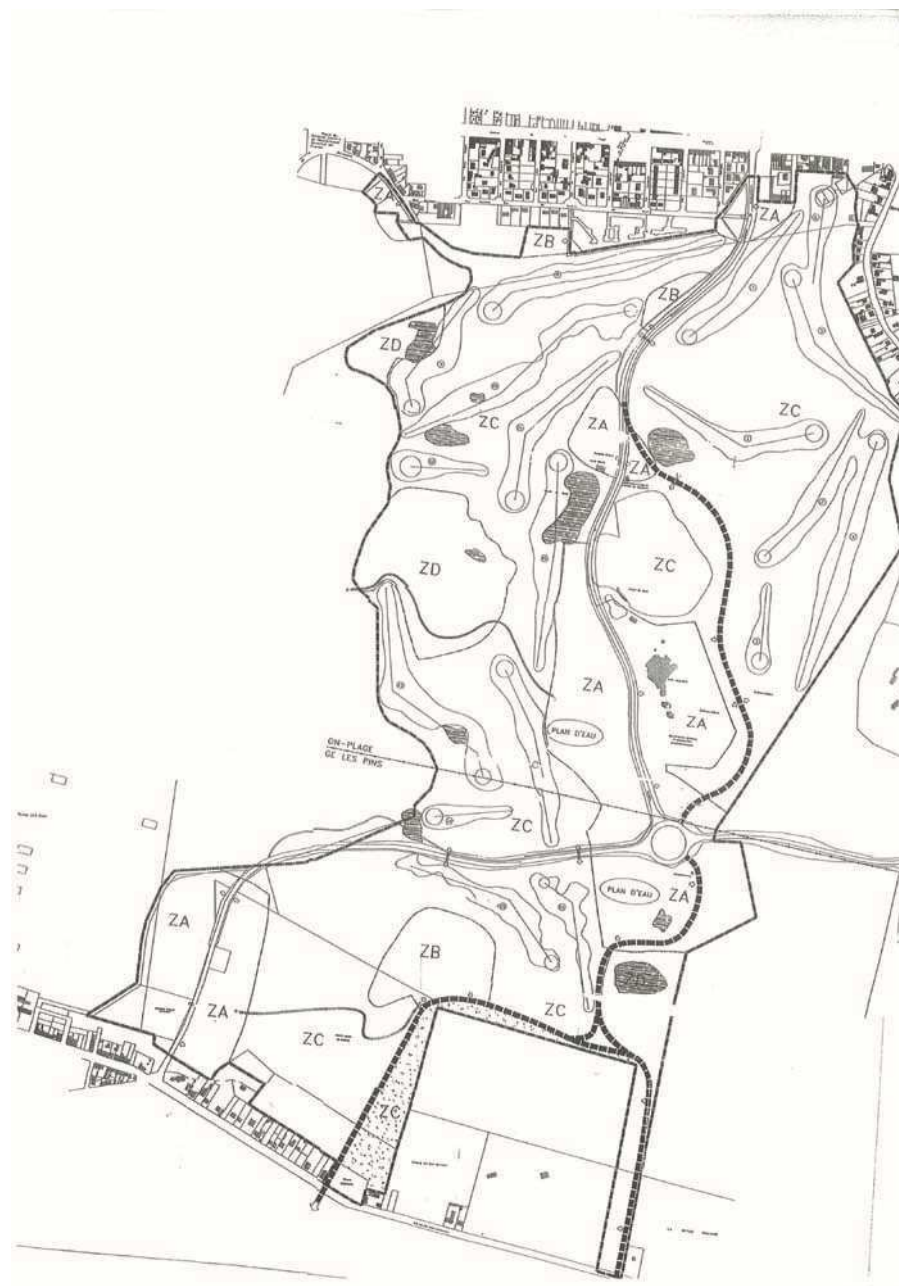
Les aménagements suivants ont été réalisés selon le programme de la ZAC du Royon :

- Golf 18 trous, Par 71,
- Construction de 520 logements touristiques,
- Construction du Club House du Golf,
- Construction d'un Caddy-Master,
- Construction d'une école de Golf,
- Création d'un practice,
- Construction du local technique pour les jardiniers.
- Construction de cours de tennis couverts de plein-air

Cette phase de la ZAC du Royon, prévue au PAZ est motivée pour Pierre & Vacances, par :

- la venue à terme des premiers baux de sa clientèle, et un besoin de renouvellement de l'offre locative,
- un seuil de SHON autorisée au protocole d'accord encore non atteint en regard de la constructibilité de la ZAC.

Le PAZ de la ZAC du Royon



5- POS en cours

Le POS a été approuvé en 1989

Il fixait comme objectif pour l'an 2000 une population de 1800 personnes soit environ 140 logements.

La commune prévoyait près de 140ha de zones à urbaniser. la plupart de ces zones n'ont pas été urbanisées à ce jour.

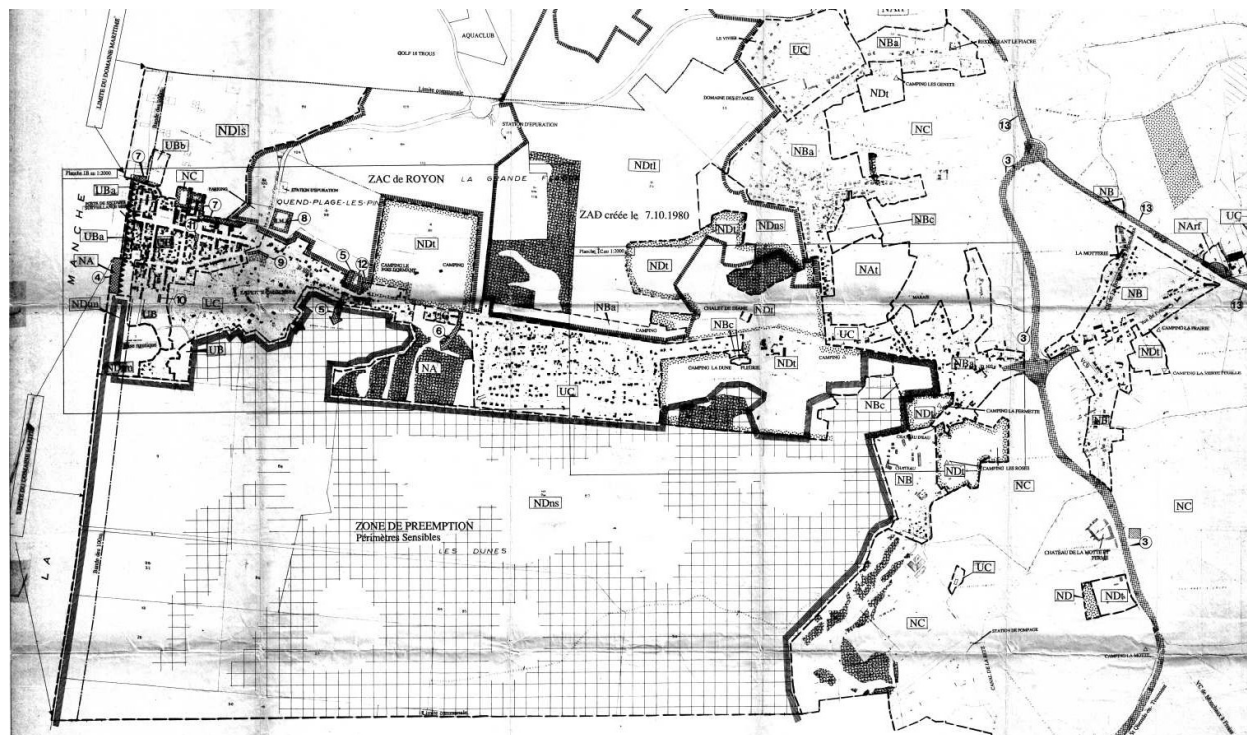
Une importante partie du territoire classée NB (158 ha partiellement desservie en réseau) nécessitait un renforcement des réseaux.

Parallèlement, la commune souhaitait limiter spatialement les zones d'hébergement de plein-air.

Le POS préservait près de 30ha d'espaces boisés.

Le projet du POS était établi de façon

- à supprimer des zones de constructions afin de préserver la qualité du paysage au Nord de Quend-plage
- à créer une zone d'activités
- à diminuer les zones d'équipements touristiques et d'hébergement de plein air
- à maîtriser l'expression architecturale du front de mer.



6- Energie et habitat :

Dans le cadre d'une approche environnementale de l'urbanisme, il pourrait être intéressant de se préoccuper de l'incidence de l'implantation des constructions au regard des principes énergétiques et climatiques.

Approche passive ¹

L'approche passive de l'énergie vise à réduire les besoins énergétiques des constructions en travaillant d'une part sur la conception du bâtiment d'autre part sur son positionnement par rapport à l'environnement extérieur, donc sur l'aménagement de la zone d'étude.

Pour concrétiser l'objectif d'une utilisation rationnelle de l'énergie, une des quatre priorités du Plan d'action pour l'environnement mis en place en janvier 2001 par l'union européenne, il convient de favoriser les économies d'énergie par des mesures passives et actives et d'encourager l'emploi de sources d'énergie renouvelables.

- les principes bioclimatiques

Ils sont fondés sur un choix judicieux de la forme du bâtiment, de son implantation, de la disposition des espaces et de l'orientation en fonction des particularités du site : climats, vents dominants, qualité du sol, topographie, ensoleillement et les vues. Ces principes doivent aussi se conjuguer avec la morphologie urbaine et paysagère du lieu dans lequel on s'implante.

Pour limiter la déperdition thermique, les volumes doivent être compacts, opaques au Nord (l'accès et pièces de service) et largement ouverts au Sud.

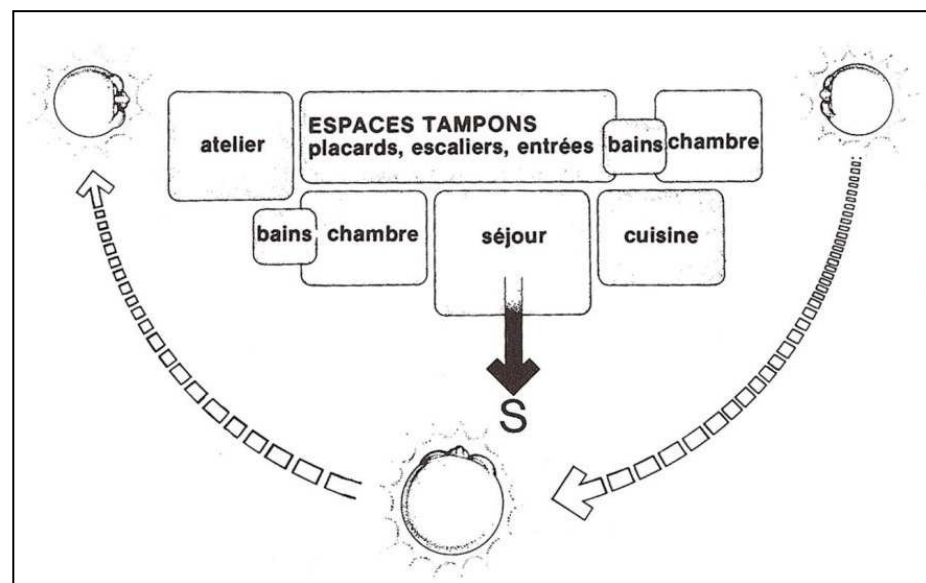
- Optimisation des apports solaires

La valorisation de l'énergie solaire passive accroît l'autonomie du bâtiment et réduit la consommation d'énergie sans surcoût significatif :

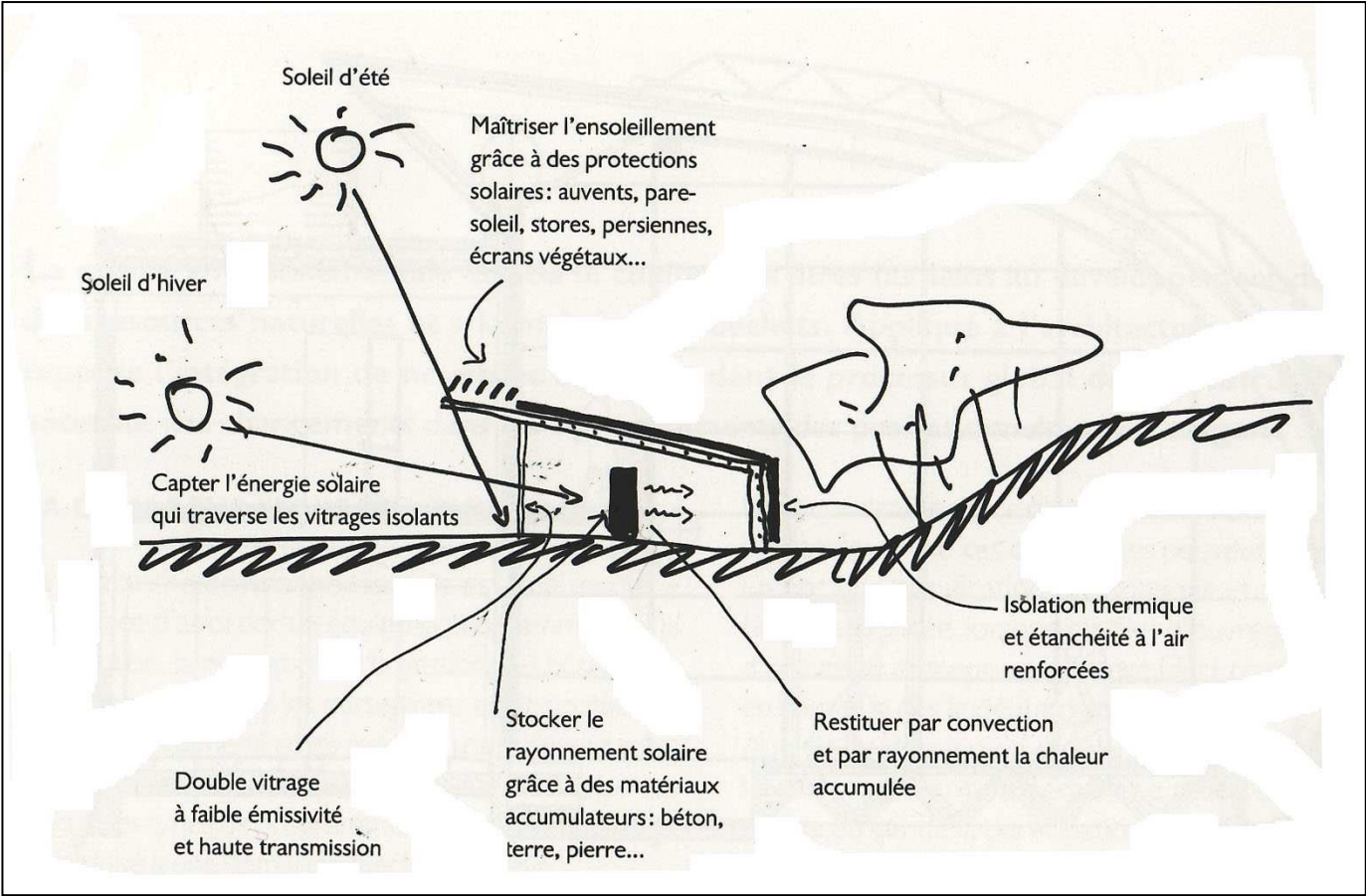
- Un bâtiment qui s'étire face au Sud avec une profondeur de 10 à 12m présente des conditions idéales.
- capter l'énergie solaire en fonction de l'orientation : 40 à 60% de surface vitrée sur la façade Sud et 10 à 15% sur la façade Nord, moins de 20% sur les façades Est et Ouest.

- stocker le rayonnement solaire grâce à des matériaux accumulateurs à forte inertie : béton, pierre, terre, ...
- Restituer par convection et par rayonnement avec un étalement dans le temps
- limiter les échanges avec l'extérieur en réduisant la surface de l'enveloppe et en renforçant l'isolation thermique
- maîtriser le confort d'été : protection solaire, ventilation naturelle

Edward Mazria, Le guide de la maison solaire, Clamecy, 2009, éd. Parenthèse



¹ L'Architecture écologique, de Dominique Gauzin-Müller, Le Moniteur, 2001



HABITAT À BASSE ÉNERGIE

- **Principes de conception**
 - Intégration du concept énergétique dès le début du projet.
 - Forme compacte.
 - Isolation thermique renforcée.
 - Limitation des ponts thermiques.
 - Étanchéité à l'air.
 - Utilisation efficace de l'énergie solaire passive.
 - Installations techniques performantes et faciles à utiliser.
 - Appareils sanitaires économes en eau.
 - Équipements électriques économes en énergie.
 - Choix de matériaux de construction recyclables dont la production et la mise en œuvre nécessitent peu d'énergie.

Comparaison de la consommation de chauffage en Allemagne, selon le type d'habitat, et évolution en fonction des réglementations (en kWh/m²/an)

	Habitat individuel	Maison en bande	Logement collectif
Parc ancien	260	190	160
Réglementation thermique de 1982 (valeur maximale)	150	110	90
Réglementation thermique de 1995 (valeur maximale)	100	75	65
Habitat à basse énergie	< 70	< 60	< 55

(Source: Pro clima 2000)

Performances moyennes des parois dans l'Habitat à basse énergie, définies par le coefficient de transmission surfacique U

Mur extérieur en maçonnerie	$U < 0,25 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ (12 à 18 cm d'isolant)
Mur extérieur à ossature bois	$U < 0,20 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ (20 à 25 cm d'isolant)
Toiture	$U < 0,15 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ (25 à 30 cm d'isolant)
Paroi entre zone chauffée et zone non chauffée	$U < 0,30 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ (8 à 12 cm d'isolant)
Vitrage	$U < 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ (double vitrage isolant avec lame en gaz rare)

Conclusions de l'analyse urbaine

Notion de limite urbaine et densification:

La distinction entre Quend ville, centre institutionnel et Quend Plage lié au tourisme balnéaire pourrait être repensée : repenser les identités propres de chacune des entités, repenser la hiérarchie entre les pôles et les hameaux notamment.

En termes d'extension d'urbaine, le projet doit pouvoir permettre **une densification aisée** autour des équipements de manière à renforcer les polarités du centre de Quend Ville. Cependant le traitement des franges urbaines doit pleinement être intégré à la réflexion notamment près des axes structurants notamment à Quend plage

Il s'agit par ailleurs de stopper l'urbanisation linéaire de la commune en déterminant des limites urbaines au tissu en présence.

"Rappelons que tout projet urbain implique un développement des activités humaines sur le territoire. A leur tour, celles-ci vont obligatoirement générer des impacts qu'il est important d'identifier et d'évaluer : déchets, réseaux, déplacements, nuisances, ..."

Liaisons urbaines à créer :

La question des flux estivants est à repenser à une échelle intercommunale. Dans ce cadre, la lisibilité des structures urbaines pourra être renforcée. Il serait souhaitable de proposer une hiérarchie entre les espaces publics permettant de lier les entités urbaines les unes aux autres, surtout à Quend plage.

Des connexions douces sont à intégrer au projet notamment pour desservir les centralités et permettre de se rattacher aux voies piétonnes existantes afin de proposer des bouclages, tout en repensant la connexion au front de mer.

Eviter la banalisation du territoire – conforter l'identité communale :

Il convient de maintenir une lisibilité urbaine et paysagère en maîtrisant la mutation du bâti traditionnel et en garantissant l'épaisseur de la croûte bâtie et donc des usages.

De même, dans le choix des implantations, des clôtures, il convient de maîtriser la qualité architecturale des constructions identitaires et la qualité urbaine des futures constructions.

Intégrer les risques

Les principes de composition urbaine doivent intégrer les zones à risques et notamment les zones à dominantes humides

On s'interrogera sur les risques liés au risque de submersion

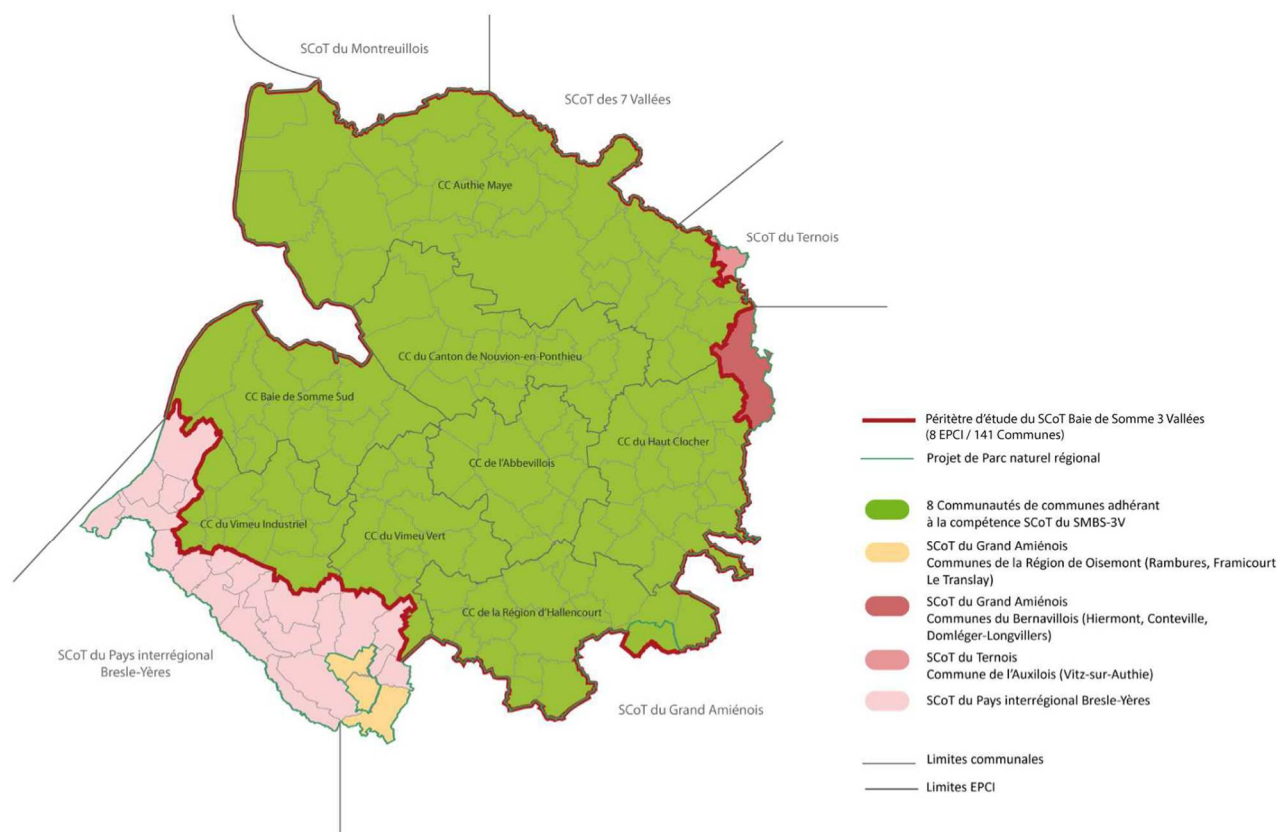
E– Prescriptions territoriales d'aménagement

1- Schéma Directeur / Schéma de Cohérence Territorial

La commune de QUEND est concernée par l'élaboration du SCot Baie de Somme 3 vallées en cours d'élaboration.

Le périmètre a été arrêté le 28 mai 2015.

Périmètre du SCot Baie de Somme 3 Vallées



2- Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et SAGE (Schéma d'aménagement de gestion des eaux)

a)- Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** 2016-2021 est le document de planification appelé « plan de gestion » dans la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. A ce titre, il a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Ainsi, les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être « compatibles, ou rendus compatibles » avec les dispositions des SDAGE (art. L. 212-1, point XI, du code de l'environnement).

Il fixe les objectifs à atteindre sur la période considérée. C'est le Comité de Bassin, rassemblant des représentants des collectivités, des administrations, des activités économiques et des associations, qui a en charge l'élaboration et l'animation de la mise en œuvre du SDAGE.

Ce document remplace le SDAGE datant de 2009.

Les 5 enjeux du bassin Artois-Picardie sont

• Enjeu A : Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques

Disposition A-2.1 Gérer les eaux pluviales

Les orientations et prescriptions des SCOT et des PLU communaux et intercommunaux comprennent des dispositions visant à favoriser l'infiltration des eaux de pluie à l'emprise du projet et contribuent à la réduction des volumes collectés et déversés sans traitement au milieu naturel.

La conception des aménagements ou des ouvrages d'assainissement nouveaux intègre la gestion des eaux pluviales dans le cadre d'une stratégie de maîtrise des rejets. Les maîtres d'ouvrage évaluent l'impact de leur réseau d'assainissement sur le milieu afin de respecter les objectifs physico-chimiques assignés aux masses d'eau.

Disposition A-8.3 : Inclure les fonctionnalités écologiques dans les porter à connaissance

Les documents d'urbanisme, de planification, les schémas et projets d'activité prennent en compte dans leur porter à connaissance les fonctionnalités écologiques des cours d'eau et des milieux aquatiques susceptibles d'être impactées.

Orientation A-9 : Stopper la disparition, la dégradation des zones humides à l'échelle du bassin Artois-Picardie et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité

• Enjeu B : Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante

Orientation B-1 : Poursuivre la reconquête de la qualité des captages et préserver la ressource en eau dans les zones à enjeu eau potable définies dans le SDAGE

- Préserver les aires d'alimentation des captages

• Enjeu C : S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations

Orientation C-1 : Limiter les dommages liés aux inondations

- Préserver le caractère inondable de zones prédéfinies

- Préserver et restaurer les Zones Naturelles d'Expansion de Crues

- Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation et les risques d'érosion des sols et coulées de boues

- Ne pas aggraver les risques d'inondations

- Préserver le caractère naturel des annexes hydrauliques dans les documents d'urbanisme

• Enjeu D : Protéger le milieu marin

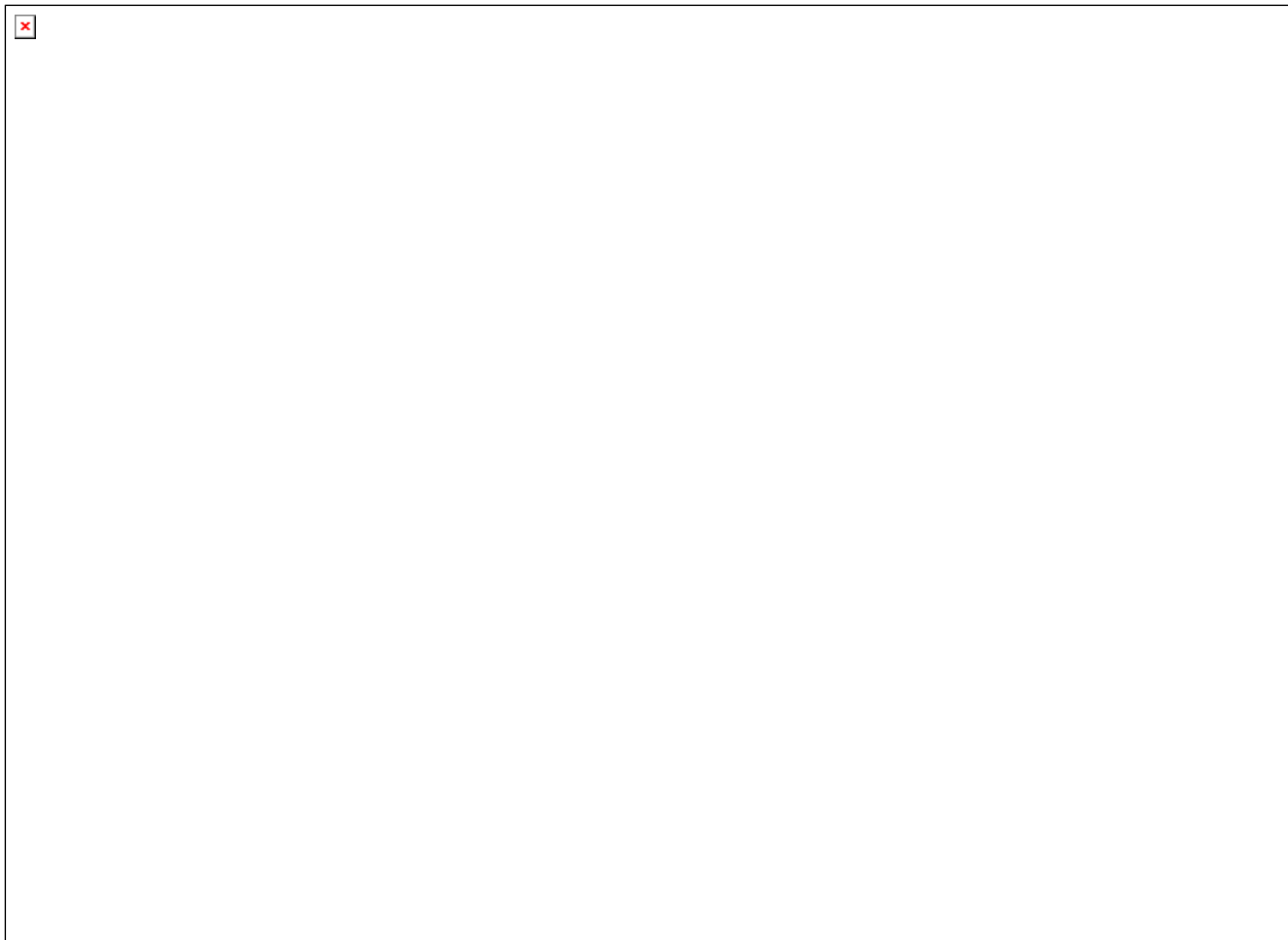
Orientation D-3 : Respecter le fonctionnement dynamique du littoral dans la gestion du trait de côte

- Prendre en compte la protection du littoral dans tout projet d'aménagement

Orientation D-6 : Préserver les milieux littoraux particuliers indispensables à l'équilibre des écosystèmes avec une forte ambition de protection au regard des pressions d'aménagement.

• Enjeu E : Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.

Le SDAGE a identifié des zones à dominantes humides

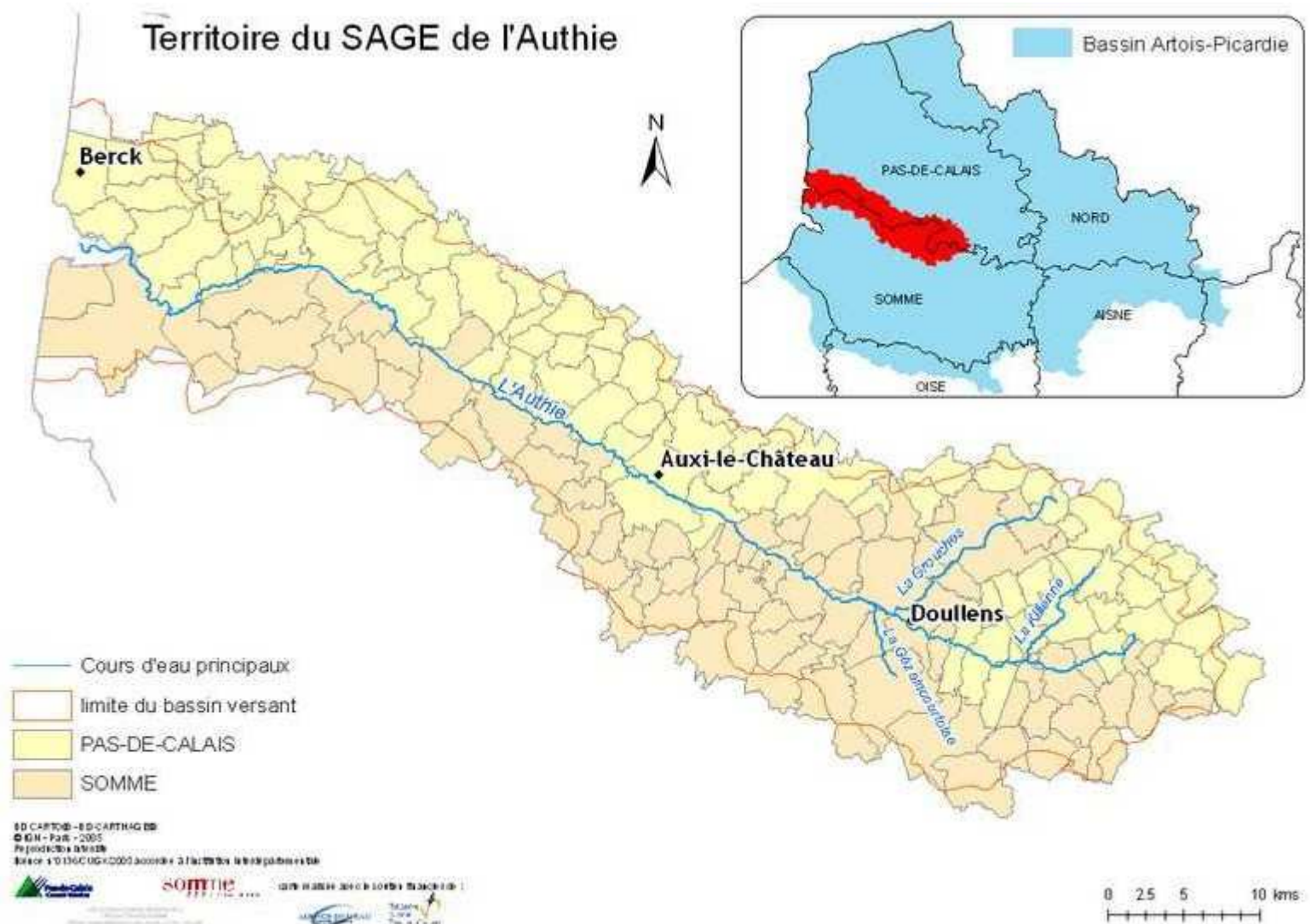


b) Le SAGE de l'Authie (en cours d'élaboration)

L'Authie est un fleuve côtier du nord de la France, orienté sud-est / nord-ouest. Elle s'étend sur près de 100 km et marque, sur une partie importante de son linéaire, la frontière entre 2 départements : le Pas-de-Calais et la Somme. Elle prend sa source à Coigneux dans la Somme, à une altitude de 100 m et se jette dans la Manche entre Berck et Fort-Mahon, où elle forme la baie d'Authie.

L'Authie est alimentée par 5 affluents principaux :

- en rive droite : la Kilienne (ou Quilienne) conflue à Thièvres (affluent le plus en amont) ; la Grouches (ou Grouche) conflue à Doullens et le Fliers à Waben dans la baie d'Authie (le plus en aval).
- en rive gauche : la Gézaincourtoise conflue à Hem-Hardinval et le Longuet à Le Boisle.



Les enjeux du SAGE de l'Authie :

Améliorer la qualité des eaux :

L'Authie et ses affluents constituent un réseau hydrographique réputé de qualité par rapport aux autres cours d'eau du bassin Artois-Picardie. L'Authie n'atteint pas son objectif de qualité 1, principalement à cause des matières en suspension qui proviennent de l'érosion des sols sur le bassin versant.

La nappe de la craie est la principale ressource pour l'alimentation en eau potable. Elle est relativement vulnérable aux pollutions de surface

Les sources de pollution potentielles proviennent pour l'essentiel des agglomérations non assainies et des activités agricoles.

Le SAGE portera une attention particulière à la protection des eaux souterraines du bassin versant de l'Authie. Les efforts porteront sur une politique plus ambitieuse en matière d'assainissement rural et de protection des captages d'alimentation en eau potable, ainsi que sur une lutte contre la pollution agricole et plus spécifiquement contre l'érosion des sols.

Gérer les milieux aquatiques de façon à favoriser le bon fonctionnement hydraulique et à préserver la richesse biologique.

Lutter contre les inondations :

Le SAGE permettra de rétablir et de garantir de bonnes conditions d'écoulement dans le but de recouvrer une bonne qualité des cours d'eau, de garantir un entretien pérenne des cours d'eau et de maîtrise des inondations.

La gestion cohérente des cours d'eau ne pourra se faire qu'au travers d'une solidarité amont-aval car il convient également de prévenir l'accélération de l'arrivée des eaux pluviales dans les cours d'eau et l'accroissement des débits de pointe.

Favoriser la richesse des milieux aquatiques :

La vallée de l'Authie constitue une entité remarquable sur le plan paysager et écologique : elle offre, de sa source à l'embouchure, une multitude de milieux naturels, riches et variés, reconnus pour la plupart d'intérêt écologique pour la faune et la flore.

Le SAGE veillera à la protection des zones humides, souvent victimes de dessèchement, d'urbanisation, de plantation mono-spécifique (peupliers) et du mitage par le creusement excessif de plans d'eau. Le SAGE s'intéressera également à la libre circulation des poissons migrateurs (...).

Développer un tourisme respectueux de l'environnement :

Différentes activités de tourisme et de loisirs peuvent être pratiquées sur le bassin versant (...) et sur la partie littorale (...).

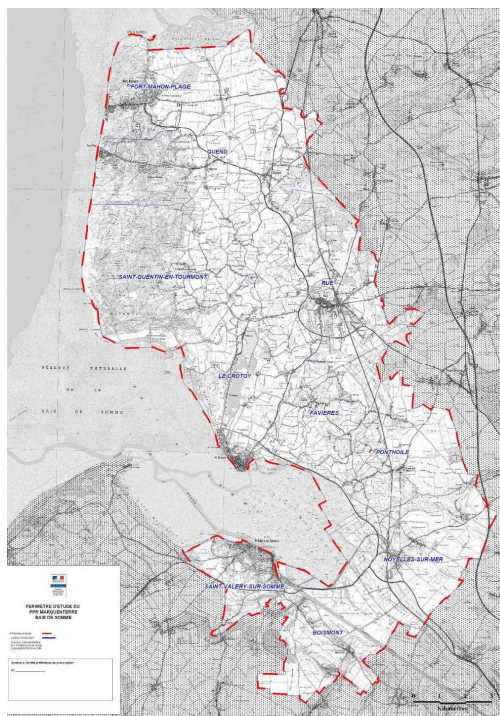
Les multiples usages des cours d'eau sont potentiellement source de conflits. Sur le secteur de la basse vallée, une gestion des niveaux d'eau anarchique ou favorable à un usage au détriment d'un autre peut parfois être à l'origine de conflits.

Le SAGE sera l'occasion de trouver une harmonie entre ses activités par des modes de gestion équilibrés permettant à chacune de se développer.

Thèmes majeurs sur le territoire:

Problèmes majeurs de gestion des eaux : gestion des *zones humides* * (augmentation des surfaces cultivées au détriment de ces espaces), développement anarchique des loisirs de proximité (camping, mobile home, étangs de pêche et de chasse), dégradation importante des milieux (du fait des aménagements hydrauliques réalisés), érosion des sols agricoles, contamination de la nappe par les nitrates et les pesticides.

3- Les Plan de Prévention des Risques



Dans le cadre de la politique de prévention contre les risques menée par l'État et suite à la tempête Xynthia, un PPR "submersion marine et recul du trait de côte" a été prescrit le 10 mai 2010 sur 10 communes représentant un bassin de risque cohérent pour l'étude des aléas suivants : Inondation par submersion marine et recul du trait de côte. Les terrains concernés d'altitudes souvent inférieures au niveau des pleines mers, et constitués de sédiments facilement mobilisables sont de fait très exposés au recul du trait de côte et à la submersion marine lors de tempêtes exceptionnelles.

La commune de **Quend** est donc concernée par :

- Le plan de prévention des Risques Inondation (**PPRi de la Basse Vallée de l'Authie**) prescrit en date du 13

août 2012.

- Le plan de prévention des Risques Naturel (**PPRn** du Marquenterre – Baie de Somme) approuvé le 10 juin 2016 et dont les prescriptions sont jointes dans la pochette servitude.

Plan de prévention des risques naturels

Bassin de risque	Plans	Prescrit le	Enquête le	Approuvé le	Modifié le/ Révisé le	Annexé au PLU le	Déprescrit le / Annulé le
basse vallée de l'Authie	PPRn Inondation	13/08/2012	-	-	-	-	- / -
basse vallée de l'Authie	PPRn Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	13/08/2012	-	-	-	-	- / -
basse vallée de l'Authie	PPRn Inondation - Par remontées de nappes naturelles	13/08/2012	-	-	-	-	- / -
Authie	PPRn Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	25/04/2001	-	-	-	-	13/08/2012 / -
Authie	PPRn Inondation - Par remontées de nappes naturelles	25/04/2001	-	-	-	-	13/08/2012 / -
littoral Picard	PPRn Inondation - Par submersion marine	10/05/2010	-	-	-	-	- / -
littoral Picard	PPRn Mouvement de terrain - Avancée dunaire	10/05/2010	-	-	-	-	- / -

Extrait du PPRn

La zone R correspond aux zones soumises à l'aléa recul du trait de côte et ponctuellement par de la submersion marine.

L'inconstructibilité est la règle générale, conséquence de l'irréversibilité du phénomène.

Sont toutefois admis, sous conditions, certains travaux d'entretien et de réparation, et certains ouvrages techniques et infrastructures.

La zone BP (bande de précaution) est définie en arrière des structures jouant un rôle de protection, digues ou remblais, faisant de fait, obstacle à l'écoulement.

L'inconstructibilité est la règle générale, conséquence du danger du fait des hauteurs et des vitesses d'écoulement en cas de rupture ou de surverse de l'ouvrage.

La zone S1 comprend :

- les zones qualifiées de naturelles submersibles quel que soit le niveau de l'aléa actuel ou hors aléa actuel mais soumises à un aléa modéré ou fort et très fort à horizon 2100,
- les zones urbaines en aléa fort à très fort.

L'inconstructibilité est la règle générale. Sont toutefois admis de façon très mesurée et sous conditions, certaines constructions, installations, ouvrages, aménagements, infrastructures et équipements.

La zone S2 correspond aux zones urbaines, soumises à l'aléa actuel submersion marine modéré.

L'inconstructibilité est la règle générale. Sont toutefois admis, sous conditions, certaines constructions, installations, ouvrages, aménagements, infrastructures et équipements.

La zone S3 correspond aux zones urbaines, non soumises à l'aléa actuel submersion marine ou à l'aléa faible actuel mais qui deviendront exposées à un aléa fort ou très fort à échéance 2100.

La constructibilité sous conditions est la règle générale, à l'exception de certains bâtiments ou installations sensibles.

La zone S4 comprend :

- les zones urbaines, soumises aujourd'hui à l'aléa submersion marine faible et à l'aléa 2100 faible ou modéré,
- les zones naturelles ou urbaines hors aléa actuellement mais exposées en 2100 à un aléa submersion marine faible voire modéré pour les zones urbaines.

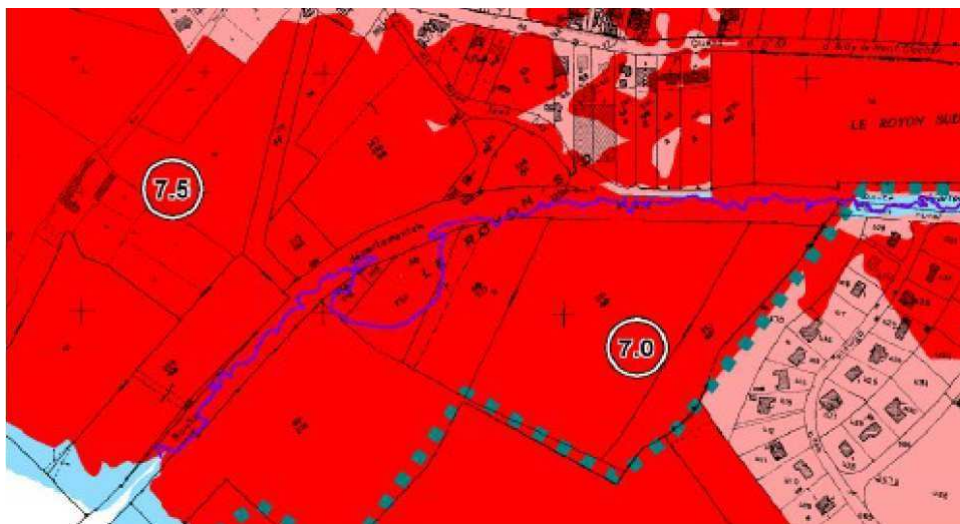
La constructibilité sous conditions est la règle générale, à l'exception de certains bâtiments ou installations sensibles.

Notion de cote de référence

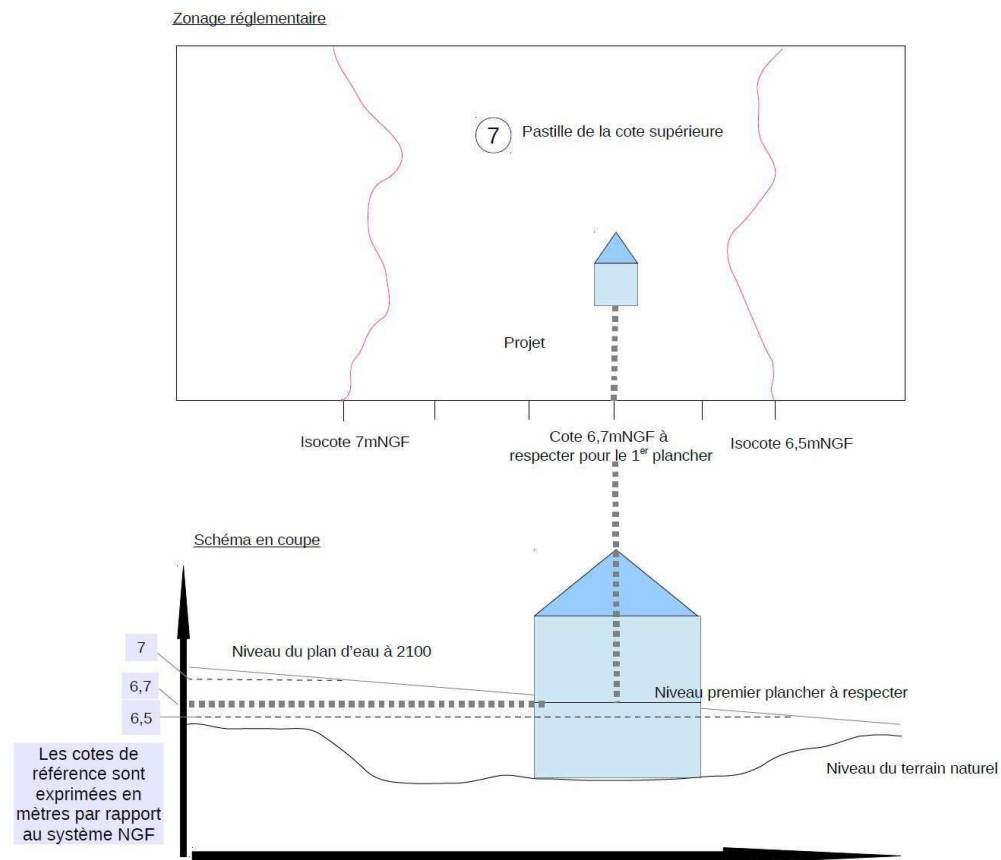
La cote de référence visée dans ce règlement correspond au niveau marin d'occurrence centennale, à l'échéance 2100, défini au droit du secteur concerné, augmenté de 30cm pour s'assurer d'une construction supérieure aux plus hautes eaux modélisées. Elle est exprimée en mètres par rapport au système NGF-IGN 69 (Nivellement Général de la France).

Les lignes d'iso-cote figurent sur les cartes de zonage réglementaire avec un pas de calcul de 50cm.

Pour des facilités de lecture, des pastilles cerclées de noir sont représentées sur chacune des cartes du zonage réglementaire et indiquent la cote de référence maximale du secteur en reprenant la valeur de la ligne d'iso-cote supérieure. La cote de référence à prendre en compte sera extrapolée en fonction de l'implantation du projet au regard des deux lignes d'iso-cote l'encadrant.



Exemple de détermination de la cote à retenir pour le 1^{er} plancher d'un projet



Dans ce même domaine, le **PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations)** a été mis en place par le Syndicat Mixte Baie de Somme. L'Etat a ainsi demandé au Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et à la Communauté de Communes Opale Sud de mettre en place un PAPI, à l'échelle des estuaires de la Bresle, de la Somme et de l'Authie afin de se doter d'une stratégie de gestion intégrée du trait de côte à long terme (50 ans) répondant aux exigences nationales.

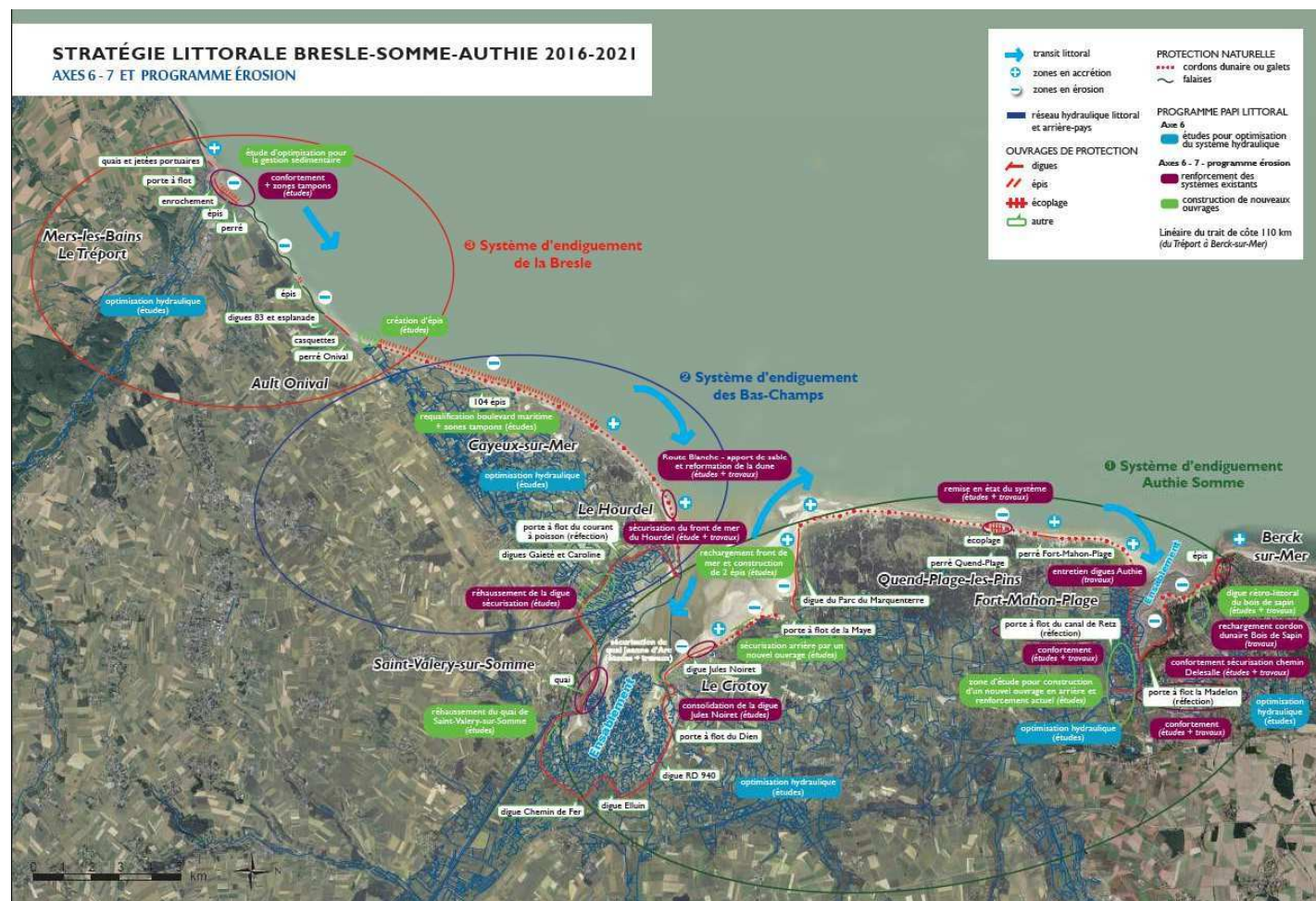
Le PAPI est un contrat passé entre l'Etat et les collectivités afin d'élaborer une stratégie pérenne de protection et d'aménagement du littoral, tout en assurant le développement économique du territoire.

Pour y parvenir, un diagnostic du territoire a été réalisé. Une phase de concertation a réuni les acteurs locaux et a permis de définir la stratégie d'aménagement en fonction des priorités.

La stratégie arrêtée s'accompagne d'un premier programme d'actions concret définies pour les six prochaines années (2016-2021) reprenant les 7 axes du cahier des charges national :

- Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations ;
- Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise ;
- Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ;
- Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- Axe 6 : le ralentissement des écoulements ;
- Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

Chaque action fait l'objet d'une fiche décrivant précisément sa justification, son ordre de priorité, la gouvernance qui l'accompagne, les maîtres d'ouvrage, le calendrier de réalisation, les résultats escomptés, les indicateurs de suivi et/ou d'évaluation.



4- Le Programme Local de l'Habitat

La commune est concernée par l'élaboration du PLH menée par la communauté de Communes Authie-Maye.

5- Le Plan de Déplacement Urbain

La commune n'est pas concernée.

6) Parc Naturel Régional

Quend est l'une des 167 communes adhérentes à l'association qui porte le projet de création du PNR de Picardie Maritime.

L'association de préfiguration du PNR de Picardie Maritime a été créée en 2004, à l'initiative du Conseil Régional de Picardie. Elle rassemble les élus des communes adhérentes, le Conseil régional de Picardie, le Conseil Départemental de la Somme et les structures intercommunales de

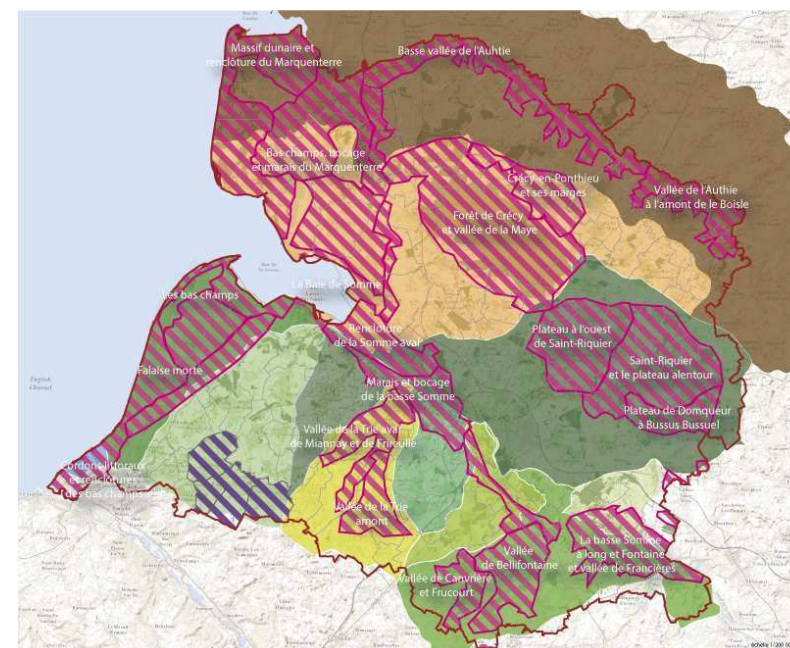
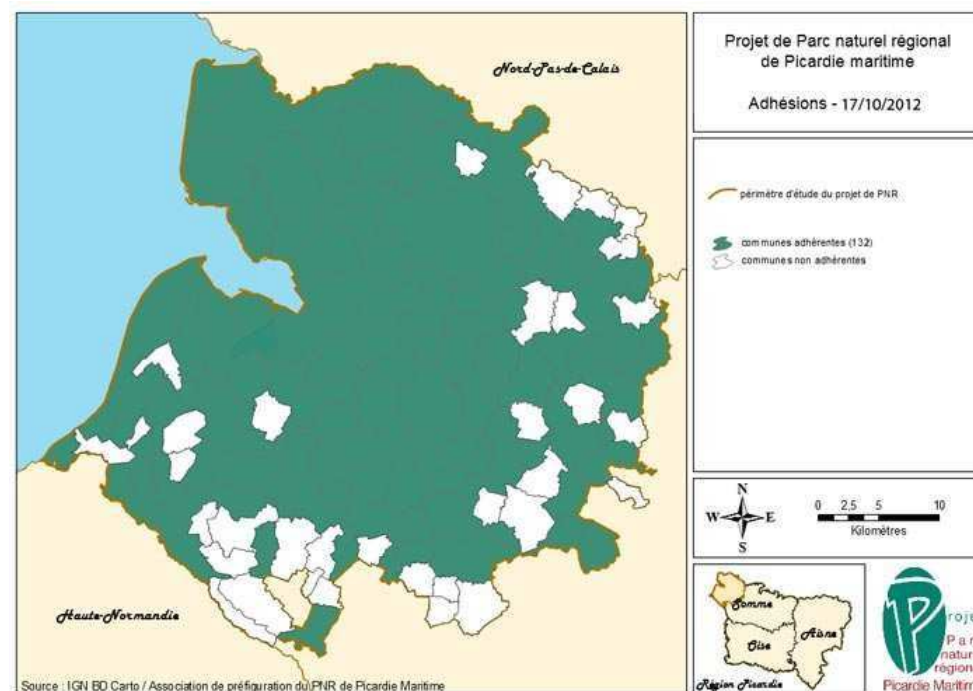
développement.

Elle a 2 missions :

- **construire avec ses partenaires le projet de territoire et rédiger la Charte.**

C'est un contrat établi en concertation avec tous les acteurs du territoire, pour mettre en œuvre le développement durable. Elle s'applique pour une durée de 12 ans, renouvelable.

- **mener des actions de préfiguration** qui illustrent ce qu'un PNR peut apporter à la Picardie Maritime.



Cohérence du périmètre au regard des paysages et des patrimoines

■ Grands ensembles paysagers emblématiques
■ Cœur du patrimoine industriel du Vimeu

Cohérence du périmètre au regard de la ressource en eau

■ Bassin versant de l'Authie
■ Bassin versant de la Maye
■ Le Scardon

Sous bassins versants des affluents de la Somme sur le territoire

■ Canal de la Somme de Long à Pont-Rémy
■ Canal de la Somme de Pont-Rémy à Abbeville
■ Vallée sèche et marais de Mareuil-Caubert
■ Vallée sèche de Cambren
■ La Trie
■ Vallée sèche de Mons-Boubert

■ L'Amboise et l'Avalasse
■ Bas-Champs de Cayeux
■ Bassin côtier de Ault
■ Périmètre du projet de Parc

Sources : MGS Picardie 2012 / BD TopoIGN 2011 / SIBIS IV 2014 / DREAL Picardie / Agence de l'Eau Artois Picardie

7) PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) approuvé le 19/11/2015

Le PGRI Artois Picardie définit à l'échelle du bassin les objectifs de gestion des risques d'inondation, eux-mêmes déclinés des priorités d'action définies par l'État et les parties prenantes dans la stratégie nationale (SNGRI).

Le PGRI :

a). Donne une vision stratégique des priorités pour le bassin :

- En formulant des objectifs de gestion des inondations à l'échelle du bassin, intégrant les objectifs et défis définis au niveau national en tenant compte du contexte local (Partie C).

- En proposant des objectifs complémentaires particuliers sur les périmètres de stratégies locales.

Ce PGRI comporte ainsi un chapitre spécifique sur les stratégies locales, qui présente des éléments de diagnostic synthétiques et des priorités pré-identifiées pour le territoire (Partie D).

Ces priorités constituent des premiers objectifs particuliers aux stratégies locales, qui seront à affiner et décliner dans le cadre des stratégies locales.

b). Identifie des dispositions permettant l'atteinte des objectifs.

c). Apporte une vision d'ensemble de la politique de gestion des inondations sur le bassin en valorisant les outils et démarches existant sur le territoire (Plan Submersions Rapides (PSR), Programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI)...).

Le PGRI est opposable à l'administration et à ses décisions (il n'est pas opposable aux tiers). Il a une portée directe sur les documents d'urbanisme et les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau.

Les objectifs du PGRI du bassin Artois Picardie décline les objectifs suivants :

Objectif 1.

Aménager durablement les territoires et réduire la vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations

Orientation 1.

Renforcer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire

Disposition 1.

Respecter les principes de prévention du risque dans l'aménagement du territoire et d'inconstructibilité dans les zones les plus exposées

Disposition 2.

Orienter l'urbanisation des territoires en dehors des zones inondables et assurer un suivi de l'évolution des enjeux exposés dans les documents d'urbanisme

Disposition 3.

Développer la sensibilité et les compétences des professionnels de l'urbanisme pour l'adaptation au risque des territoires urbains et des projets d'aménagement dans les zones inondables constructibles sous conditions

Orientation 2.

Développer les actions de réduction de la vulnérabilité, par l'incitation, l'appui technique et l'aide au financement, pour une meilleure résilience des territoires exposés

Disposition 4.

Favoriser la mobilisation et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs sur la réduction de la vulnérabilité au risque inondation

Disposition 5.

Favoriser la mise en œuvre effective des mesures structurelles et organisationnelles permettant la réduction de la vulnérabilité au risque inondation

Objectif 2.

Favoriser le ralentissement des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques

Orientation 3.

Préserver et restaurer les espaces naturels qui favorisent le ralentissement des écoulements

Disposition 6.

Préserver et restaurer les zones naturelles d'expansion de crues

Disposition 7.

Limiter et encadrer les projets d'endiguement en lit majeur

Disposition 8.

Stopper la disparition et la dégradation des zones humides et naturelles littorales - Préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité

Disposition 9.

Mettre en œuvre des plans de gestion et d'entretien raisonné des cours d'eau, permettant de concilier objectifs hydrauliques et environnementaux

Disposition 10.

Préserver les capacités hydrauliques des fossés

Orientation 4.

Renforcer la cohérence entre les politiques de gestion du trait de côte et de défense contre la submersion marine.

Disposition 11.

Mettre en œuvre des stratégies de gestion des risques littoraux intégrant la dynamique d'évolution du trait de côte

Orientation 5.

Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation, d'érosion des sols et de coulées de boues.

Disposition 12.

Mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales dans les nouveaux projets d'aménagement urbains

Disposition 13.

Favoriser le maintien des éléments du paysage participant à la maîtrise du ruissellement et de l'érosion, et mettre en œuvre des programmes d'action adaptés dans les zones à risque

Orientation 6.

Disposition 14.

Disposition 15.

Disposition 16.

Évaluer toutes les démarches de maîtrise de l'aléa à la lumière des risques pour les vies humaines et des critères économiques et environnementaux.

Privilégier les aménagements à double fonction, qui visent à remobiliser les zones d'expansion des crues et à reconnecter les annexes alluviales

Évaluer la pertinence des aménagements de maîtrise de l'aléa par des analyses coûts-bénéfices et multicritères

Garantir la sécurité des populations déjà installées à l'arrière des ouvrages de protection existants

Objectif 3.

Améliorer la connaissance des risques d'inondation et le partage de l'information, pour éclairer les décisions et responsabiliser les acteurs

Orientation 7.

Disposition 17.

Disposition 18.

Disposition 19.

Disposition 20.

Disposition 21.

Améliorer et partager la connaissance de l'ensemble des phénomènes d'inondation touchant le bassin Artois-Picardie, en intégrant les conséquences du changement climatique

Améliorer la connaissance des phénomènes sur les territoires où l'aléa n'est pas bien connu ou consolidé et sur les territoires soumis à des phénomènes complexes

Saisir les opportunités pour cartographier les débordements pour différentes périodes de retour et décrire la dynamique des phénomènes d'inondation

Approfondir la connaissance des risques littoraux et des conséquences prévisibles du changement climatique

Développer la cartographie des axes de ruissellement potentiels et des secteurs les plus exposés à des phénomènes d'érosion en zone rurale

Capitaliser, partager et mettre en cohérence les différentes sources d'information disponibles

Orientation 8.

Disposition 22.

Disposition 23.

Renforcer la connaissance des enjeux en zone inondable et des dommages auxquels ils sont exposés, comme support d'aide à la décision pour réduire la vulnérabilité des territoires et renforcer la gestion de crise

Poursuivre l'amélioration de la connaissance des enjeux exposés au risque, en portant une attention particulière sur les réseaux et les équipements sensibles

Développer l'analyse des conséquences négatives des inondations en tenant compte des spécificités du territoire

Orientation 9.

Disposition 24.

Disposition 25.

Capitaliser les informations suite aux inondations

Poursuivre la cartographie des zones d'inondation constatées et l'association des acteurs locaux pour la co-construction du retour d'expérience

Élargir la capitalisation de l'information à la vulnérabilité des territoires

Orientation 10.

Disposition 26.

Disposition 27.

Développer la culture du risque, par des interventions diversifiées et adaptées aux territoires, pour responsabiliser les acteurs et améliorer collectivement la sécurité face aux inondations

Sensibiliser les élus sur leurs responsabilités et leur obligations réglementaires et sur les principes d'une gestion intégrée du risque inondation

Développer des initiatives innovantes pour informer et mobiliser l'ensemble des acteurs

Objectif 4.

Orientation 11.

Disposition 28.

Disposition 29.

Disposition 30.

Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale des territoires sinistrés

Renforcer les outils de prévision et de surveillance pour mieux anticiper la crise

Poursuivre l'amélioration du dispositif de surveillance et des modèles de prévision sur les sites soumis à des phénomènes complexes

Développer les dispositifs de surveillance et d'alerte locaux, pour les cours d'eau non intégrés à Vigicrues et pour les bassins versants exposés à des phénomènes rapides de ruissellements et de coulées de boues

Développer la mise en place de cartes des zones d'inondation potentielles, permettant d'estimer l'évolution prévisible de l'enveloppe inondable et des enjeux touchés

Orientation 12.

Disposition 31.

Disposition 32.

Développer et renforcer les outils d'alerte et de gestion de crise, pour limiter les conséquences des inondations sur les personnes, les biens et la continuité des services et des activités

Systématiser l'intégration du risque inondation dans les PCS et vérifier leur caractère opérationnel par des exercices de simulation de crise

Renforcer et anticiper la gestion coordonnée, en période de crue, des ouvrages destinés à la gestion hydraulique

Orientation 13.

Disposition 33.

Disposition 34.

Disposition 35.

Concevoir au plus tôt l'après-crise pour faciliter et accélérer la phase de réparation

Favoriser le rétablissement individuel et social

Accompagner les acteurs économiques pour un retour rapide à la normale

Anticiper les modalités de gestion des déchets lors des crues

Objectif 5.

Orientation 14.

Disposition 36.

Disposition 37.

Favoriser la mise en place de stratégies globales de prévention du risque inondation, à l'échelle de bassins versants hydrographiques cohérents

Garantir une prise en compte exhaustive de la gestion du risque inondation dans le cadre des stratégies et programmes d'action locaux

Inscrire tous les projets de gestion du risque inondation dans une réflexion à l'échelle des bassins versants, et les soumettre à un arbitrage impliquant les territoires amont et aval, dans une logique de solidarité des territoires

Orientation 15.

Disposition 38.

Structurer et conforter l'organisation de la prise en charge de la compétence GEMAPI à l'échelle des bassins de risques

Accompagner les collectivités dans la mise en place de la compétence GEMAPI

Orientation 16.

Disposition 39.

Disposition 40.

Développer les espaces de coopération inter-bassins et transfrontaliers

Renforcer la coopération inter-bassins et l'articulation entre Voies Navigables de France et les collectivités locales vis-à-vis du fonctionnement des rivières interconnectées

Conforter la coopération internationale

8)- La Loi sur l'eau

La **Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006** (Journal Officiel du 31 décembre 2006) a pour fonction de transposer en droit français la directive cadre européenne sur l'eau d'octobre 2000. La France doit arriver aux objectifs de cette directive, notamment :

- le bon état des eaux d'ici 2015,
- l'amélioration des conditions d'accès à l'eau pour tous,
- plus de transparence au fonctionnement du service public de l'eau,
- la rénovation de l'organisation de la pêche en eau douce.

Cette loi précise la liste d'installations, d'ouvrages, de travaux et d'activités (IOTA) ayant une influence sur l'eau ou le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. La nomenclature eau se compose de deux régimes : autorisation et déclaration. Les IOTA sont ainsi soumis au régime de l'autorisation ou de la déclaration suivant les dangers qu'ils représentent et la gravité de leurs effets sur la ressource en eau et les écosystèmes aquatiques. Articles L 214-1 et suivants du Code de l'environnement.

Sont concernées, **les installations, ouvrages, travaux et activités** réalisés par toute personne physique ou morale, publique ou privée, et entraînant :

- des prélèvements sur les eaux superficielles ou souterraines (restituées ou non), une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux,
- la destruction de frayères, de zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole,
- des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques même non polluants.

Un projet est concerné par la réglementation eau si au moins un de ses impacts figure dans la nomenclature eau, notamment dans le tableau de **l'article R 214-1** du Code de l'environnement.

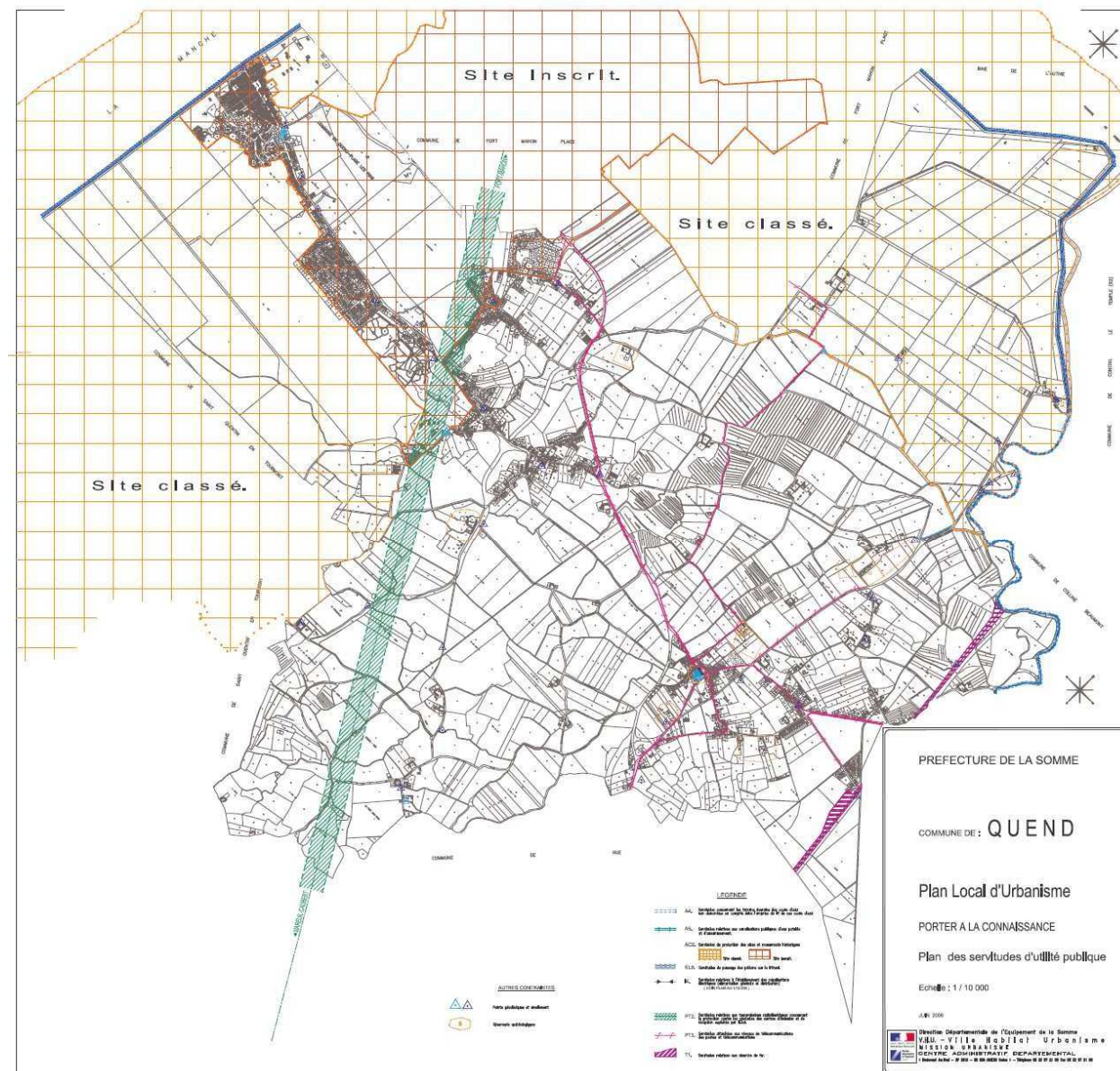
La loi sur l'eau précise que les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :

- Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif,

- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement,
- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement

La commune est concernée par des servitudes et des contraintes qui sont annexées au dossier.

Carte des servitudes



F - Développement humain, social, économique

Source : INSEE – mise à jour 28/06/2012

1- Evolution de la Population

En 2012, la population de Quend-Plage-Les-Pins comptait 1 398 habitants.

La population communale après avoir baissé de manière régulière depuis les années 1960 connaît une hausse assez sensible depuis le début des années 2000.

Le solde des entrées / sorties est positif sur la dernière période intercensitaire, alors que le solde naturel est égal à 0. C'est l'arrivée de nouveaux habitants qui a permis cette hausse de la population.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,3	-0,8	-0,3	-0,1	+1,4
- due au solde naturel en %	+0,5	-0,1	+0,2	+0,0	+0,0
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,8	-0,7	-0,5	-0,1	+1,5
Taux de natalité en ‰	16,0	11,5	12,6	10,9	10,8
Taux de mortalité en ‰	11,1	12,3	11,1	10,5	11,2

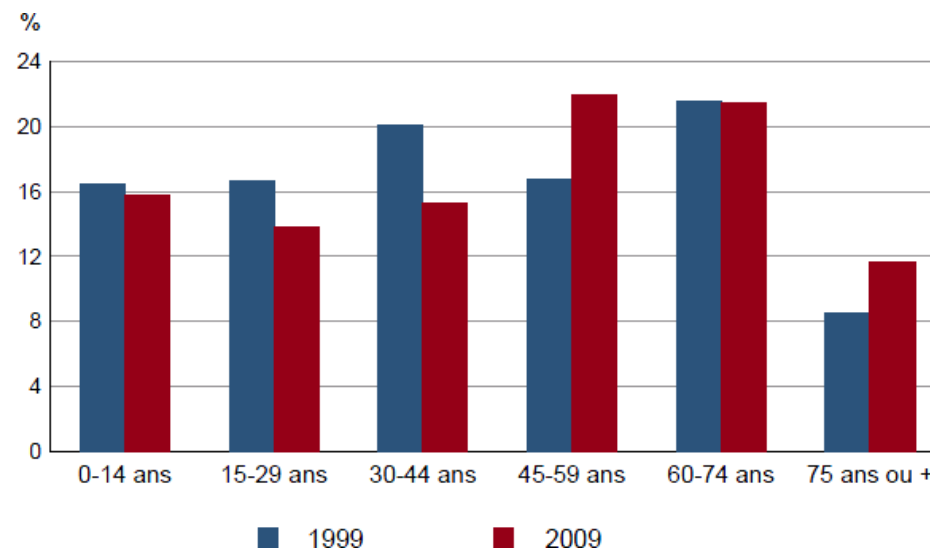
Naissances et décès :

Le solde naturel est égal à 0. Le nombre de décès a dépassé celui des naissances depuis 1999 : la population communale vieillie et risque de connaître une diminution plus marquée ces prochaines années.

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population	1 345	1 315	1 243	1 209	1 200	1 383
Densité moyenne (hab/km2)	35,6	34,8	32,9	32,0	31,8	36,6

Structure par âge

La répartition démographique par tranche d'âge montre que le phénomène de vieillissement de la population est très marqué. Au-delà du vieillissement de la population lié à un taux de natalité inférieur au taux de mortalité, cela signifie que les nouveaux arrivants sont essentiellement des personnes âgées de plus de 60 ans : cela va aggraver le phénomène de vieillissement engagé.



2- Habitat/logements

Le nombre de résidences principales a progressé de façon régulière au cours des dernières décennies. Par contre, après avoir connu une baisse très marquée pendant les années 1990, le nombre de résidences secondaires à « explosé » entre les 2 derniers recensements. Le nombre de logements vacants a également beaucoup diminué sur cette période.

Comme dans la plupart des localités, **la taille des ménages diminue au fil des années, ce qui explique que l'augmentation du nombre de résidences principales soit plus marquée que l'augmentation du nombre d'habitants :**

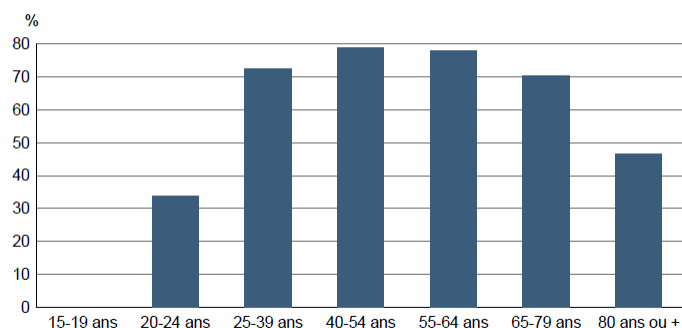
- **1999 : 2,4 personnes par ménage**
- **2009 : 2,3 personnes par ménage.**

A Quend la diminution de la taille des ménages peut être directement mise en relation avec le vieillissement de la population.

Le parc des résidences principales est occupé à 73 % par leur propriétaire (Somme : 63 %). 19 % des ménages sont locataires (Somme : 22 %).

La commune ne dispose d'aucun logement social. Bien que la commune de Quend-Plage-Les-Pins ne soit pas soumise à l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains, la part du parc social dans le parc des résidences principales devra, à terme, faire partie de l'offre de logements dans la commune.

FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge en 2009



Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Ensemble	1 374	1 554	1 617	2 627	2 113	3 438
Résidences principales	363	390	413	429	493	611
Résidences secondaires et logements occasionnels	993	1 143	1 176	2 123	1 320	2 729
Logements vacants	18	21	28	75	300	98

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremens - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2009	%	1999	%
Ensemble	3 438	100,0	2 113	100,0
Résidences principales	611	17,8	493	23,3
Résidences secondaires et logements occasionnels	2 729	79,4	1 320	62,5
Logements vacants	98	2,8	300	14,2
Maisons	1 773	51,6	1 160	54,9
Appartements	578	16,8	692	42,2

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2009	%	1999	%
Ensemble	611	100,0	493	100,0
1 pièce	5	0,8	9	1,8
2 pièces	52	8,5	46	9,3
3 pièces	133	21,8	104	21,1
4 pièces	181	29,7	140	28,4
5 pièces ou plus	239	39,2	194	39,4

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2009	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	4,3	4,2
- maison	4,5	4,4
- appartement	3,2	3,3

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

	2009		Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	1999	
	Nombre	%		Nombre	%
Ensemble	611	100,0	1 383	493	100,0
Propriétaire	466	76,2	1 045	363	73,6
Locataire	115	18,9	280	94	19,1
dont d'un logement HLM loué vide	0	0,0	0	0	0,0
Logé gratuitement	30	4,9	58	36	7,3

Les autorisations d'occupation du sol en matière d'urbanisme pour la commune de Quend-Plage-Les-Pins sont les suivantes :

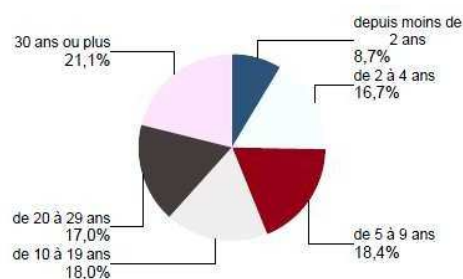
	Permis de construire accordés pour des constructions à usage d'habitations
2009	10
2010	12
2011	4, dont un pour 7 meublés
02/2012	3

Compte tenu du nombre de personnes par ménage, ces constructions ont généré environ 70 nouveaux habitants.

Le confort des résidences principales est nettement inférieur à la moyenne départementale. Il est conforme à l'arrondissement d'Abbeville en matière d'équipement sanitaire, mais très inférieur en ce qui concerne le chauffage. Cette caractéristique est davantage liée au taux important de résidences secondaires, essentiellement utilisées en période estivale ou durant de courtes périodes en hiver, qu'à la mauvaise qualité des logements.

Plus de la moitié des ménages résident depuis plus de 10 ans dans la commune.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2009



Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

LOG T8M - Confort des résidences principales

	2009	%	1999	%
Ensemble	611	100,0	493	100,0
Salle de bain avec baignoire ou douche	585	95,7	445	90,3
Chauffage central collectif	2	0,3	2	0,4
Chauffage central individuel	195	32,0	163	33,1
Chauffage individuel "tout électrique"	189	31,0	88	17,8

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

3-Scolarisation

FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2009

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	1 094	540	554
Part des titulaires en % :			
- d'aucun diplôme	25,5	25,6	25,3
- du certificat d'études primaires	14,6	10,0	19,0
- du BEPC, brevet des collèges	7,6	6,5	8,7
- d'un CAP ou d'un BEP	25,1	32,7	17,7
- d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	15,2	15,4	15,0
- d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	8,6	6,3	10,8
- d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	3,5	3,5	3,4

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

La population communale est peu diplômée : + de 25 % des habitants n'ont aucun diplôme.

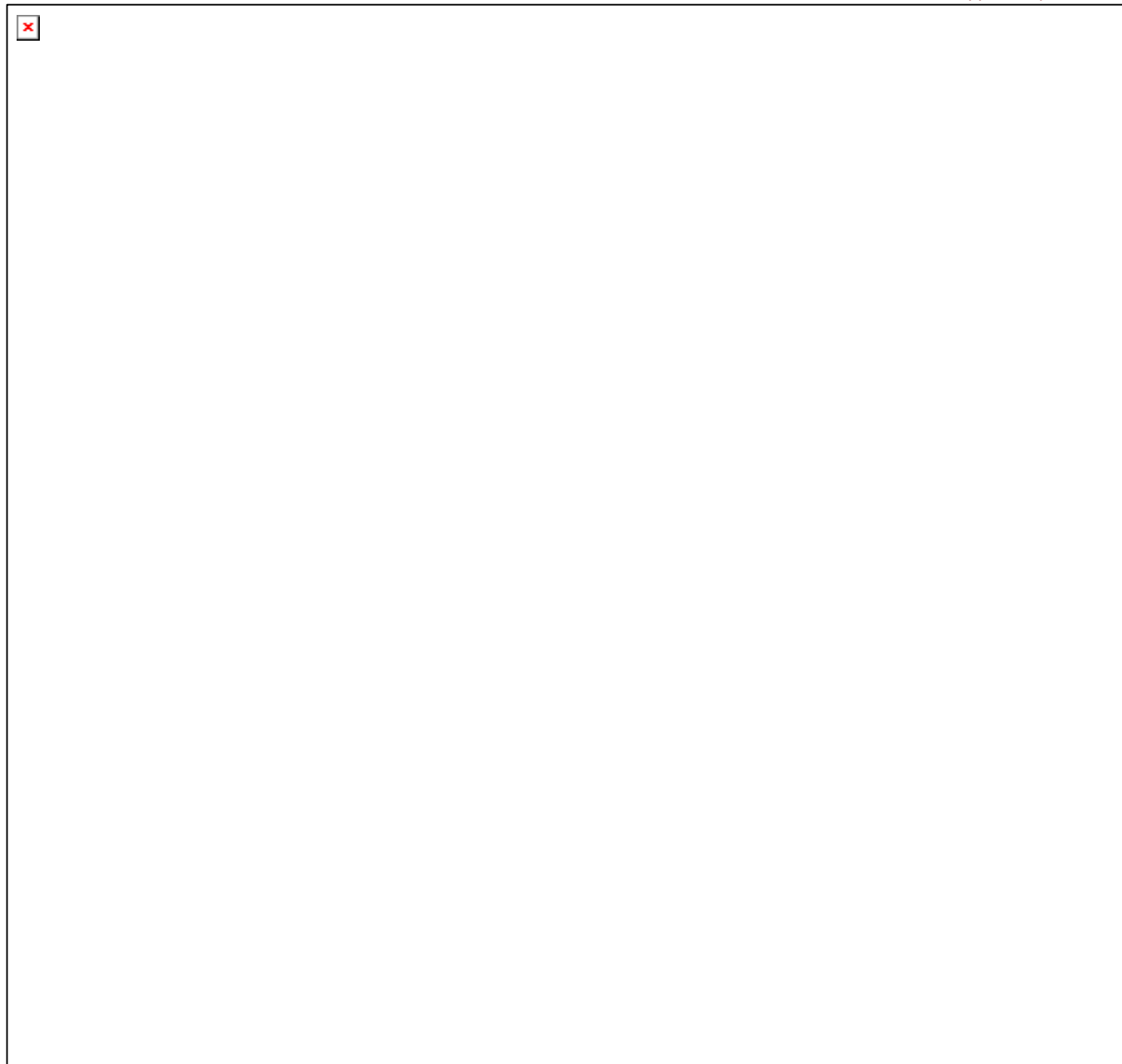
La population diplômée est majoritairement titulaire d'un CAP ou d'un BEP.

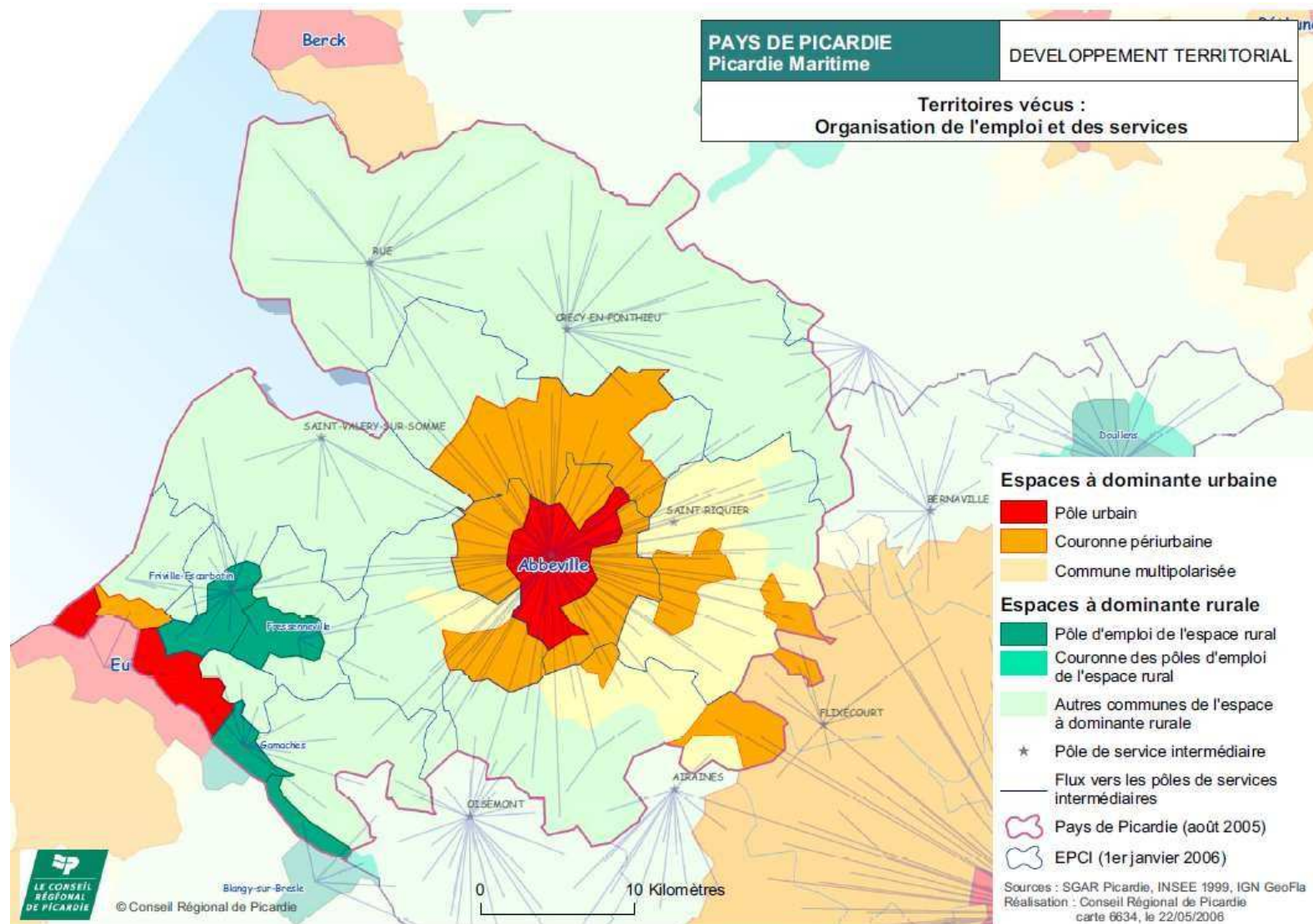
Cette situation est amplifiée par la structure vieillissante de la population : les personnes plus âgées sont globalement moins diplômées.

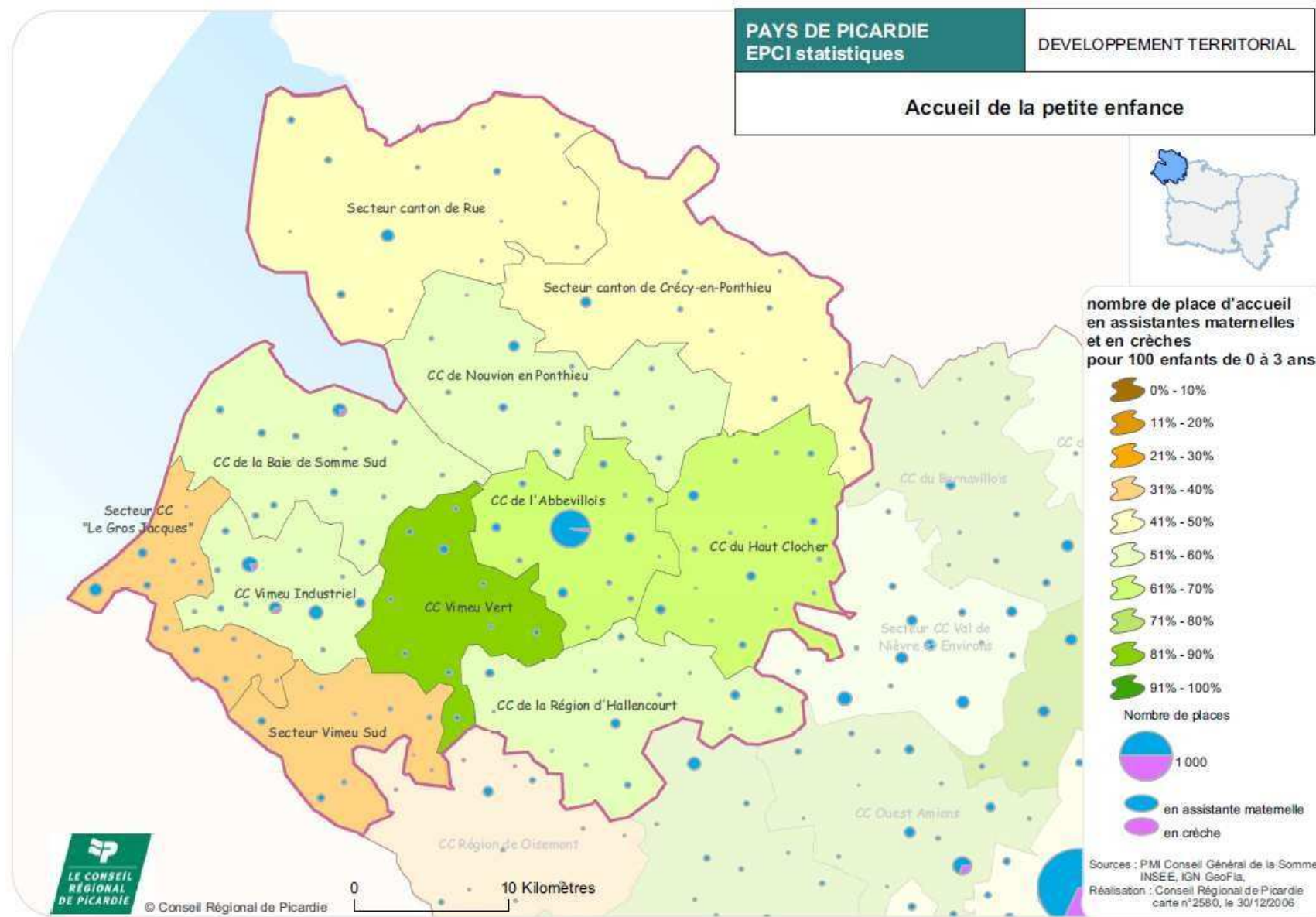
4)-Equipements et services

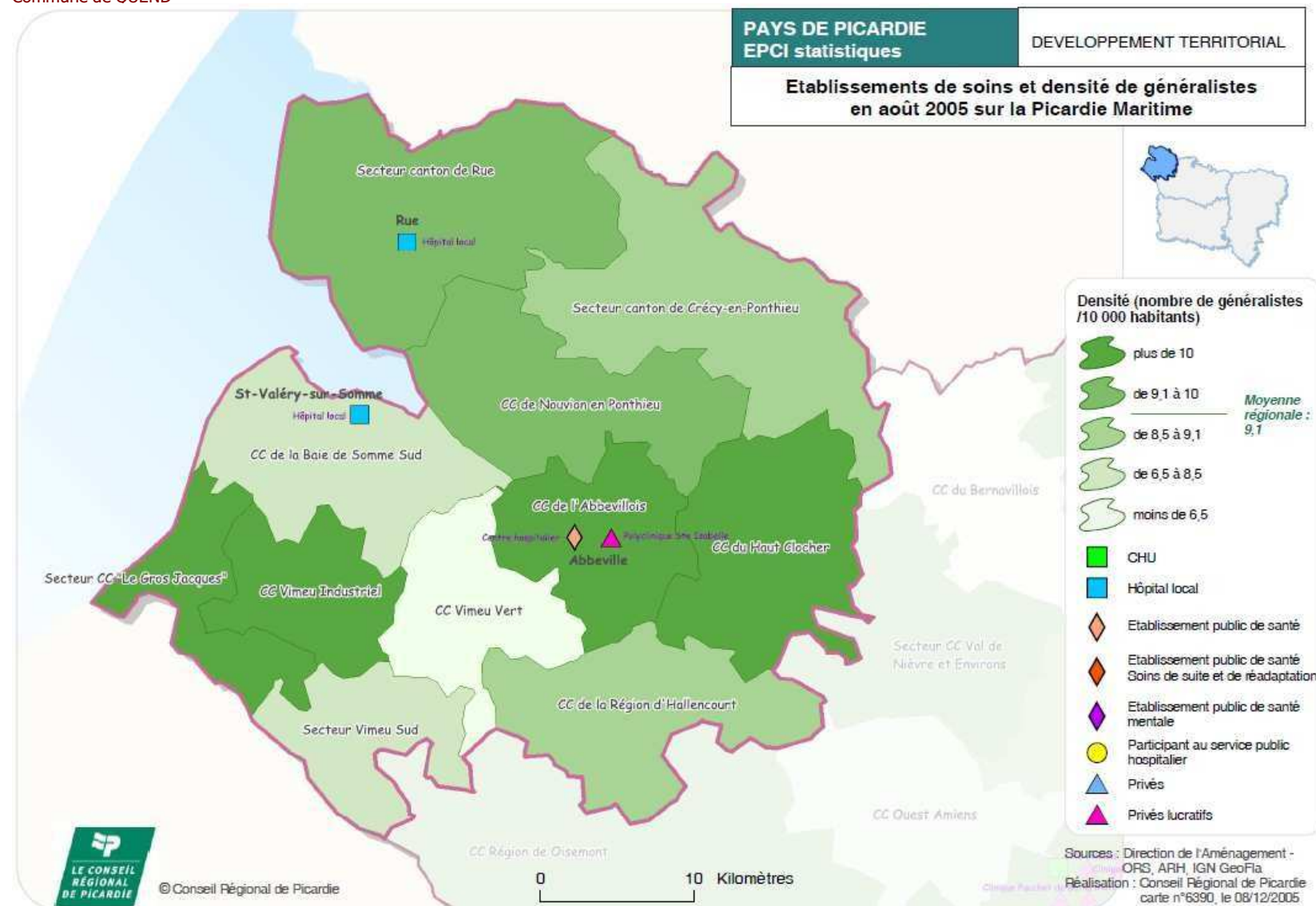
La commune compte

- des activités touristiques (campings, résidences hôtelières, ...)
- des équipements scolaires, mairie et terrains sportifs à Quend ville
- des structures liées à la mer comme des bases nautiques, écoles de voile,...
- des commerces principalement à Quend plage le long de la rue Vasseur, à proximité de Fort-Mahon et quelques commerces de proximité à Quend ville









5) Activités économiques / Emploi

Caractéristiques des entreprises et des établissements :

(Source : INSEE – mise à jour 18/10/11)

Les établissements de services représentent 71% des établissements. Viennent ensuite les commerces et réparations pour 17.5% des établissements puis, l'industrie et la construction.

48 établissements disposent de 1 à 9 salariés, 4 établissements ont plus de 10 salariés, aucun établissement ne compte plus de 49 salariés.

Les commerces et réparations emploient 10.4% des salariés de la commune soit 22 salariés. Les établissements de services représentent 71% des établissements et emploi 132 salariés, soit 62.3% des emplois.

Les 80 emplois restant concernent principalement la construction et l'administration puis, l'industrie et enfin l'agriculture.

Les commerces et services sont majoritaires, ils emploient 62.3% des salariés, soit 132 personnes et représentent 71% des établissements soit 130 établissements dans la commune.

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2009

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	183	100,0	131	48	2	2	0
Agriculture, sylviculture et pêche	24	13,1	20	4	0	0	0
Industrie	7	3,8	6	0	1	0	0
Construction	18	9,8	11	7	0	0	0
Commerce, transports et services divers	130	71,0	92	36	1	1	0
dont commerce, réparation auto	32	17,5	27	5	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	4	2,2	2	1	0	1	0

CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2009

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	212	100,0	143	23	46	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	4	1,9	4	0	0	0	0
Industrie	13	6,1	0	13	0	0	0
Construction	35	16,5	35	0	0	0	0
Commerce, transports et services divers	132	62,3	99	10	23	0	0
dont commerce, réparation auto	22	10,4	22	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	28	13,2	5	0	23	0	0

Les besoins économiques :

(Source : INSEE – mise à jour 18/10/11)

La proximité de l'emploi et du lieu de résidence est une nécessité à renforcer et à mettre en œuvre : aujourd'hui 41% des actifs de Quend travaillent dans la commune.

L'analyse démographique a montré un vieillissement de la population communale, compte tenu de la faible mobilité de la population et du phénomène de desserrement des ménages. Peu de jeunes ménages s'installent et le nombre de retraités augmente : 17.5% contre 11.6% en 1999.

La commune dispose de 212 emplois. C'est pratiquement la moitié du nombre d'actifs résidants ayant un emploi : l'indicateur de concentration d'emplois pourrait être amélioré : 66.15 (indicateur de concentration d'emploi : nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi, résidant dans la zone).

Au-delà d'une mixité de l'habitat, il est important d'assurer également une mixité des emplois offerts, afin de permettre une mixité socioprofessionnelle et donc une réelle mixité sociale des habitants.

La commune dispose pour cela de plusieurs atouts :

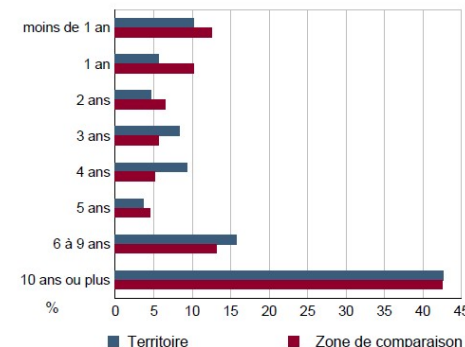
- Une bonne localisation : la zone littorale (cadre de vie agréable) et la proximité de l'autoroute A16 qui permet de relier rapidement des pôles urbains importants.
- L'attractivité touristique du secteur, créatrice d'emplois.

DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2011

	Nombre	%
Ensemble	108	100,0
Industrie	4	3,7
Construction	16	14,8
Commerce, transports, services divers	85	78,7
dont commerce et réparation auto.	17	15,7
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	3	2,8

Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, REE (Sirène).

DEN G2 - Âge des entreprises au 1er janvier 2011



Champ : activités marchandes hors agriculture.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2009	%	1999	%
Ensemble	480	100,0	382	100,0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	199	41,5	185	48,4
dans une commune autre que la commune de résidence	280	58,5	197	51,6
située dans le département de résidence	184	38,4	133	34,8
située dans un autre département de la région de résidence	3	0,6	1	0,3
située dans une autre région en France métropolitaine	90	18,8	63	16,5
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	3	0,6	0	0,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2009	1999
Ensemble	851	724
Actifs en %	66,7	64,9
dont :		
actifs ayant un emploi en %	56,0	52,6
chômeurs en %	10,7	12,2
Inactifs en %	33,3	35,1
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	5,3	7,2
retraités ou préretraités en %	17,5	11,6
autres inactifs en %	10,5	16,3

En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part.

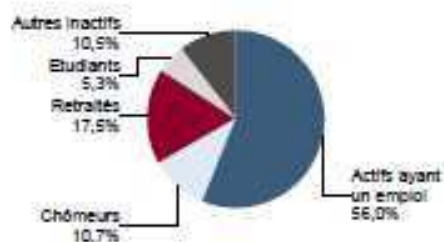
Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2009

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	851	568	66,7	477	56,0
15 à 24 ans	131	80	61,1	55	42,0
25 à 54 ans	458	401	87,5	351	76,6
55 à 64 ans	262	87	33,2	71	27,1
Hommes	442	314	71,2	263	59,6
15 à 24 ans	74	48	64,9	36	48,6
25 à 54 ans	231	213	92,2	186	80,5
55 à 64 ans	136	53	39,0	41	30,1
Femmes	410	253	61,9	213	52,1
15 à 24 ans	57	32	56,1	19	33,3
25 à 54 ans	226	187	82,7	164	72,6
55 à 64 ans	126	34	27,0	30	23,8

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2009



Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

EMP T3 - Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

	2009	dont actifs ayant un emploi	1999	dont actifs ayant un emploi
Ensemble				
dont :				
Agriculteurs exploitants				
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise				
Cadres et professions intellectuelles sup.				
Professions intermédiaires				
Employés				
Ouvriers				

Tableau non disponible pour cette zone

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations complémentaires.

L'activité touristique

Extrait du diagnostic territorial du PNR

Les grandes régions naturelles et paysagères de la Picardie Maritime dessinent les unités touristiques : le littoral à l'attractivité importante ; le Vimeu et le Ponthieu et leurs trois vallées, orientés vers le tourisme vert ; et Abbeville dont le rôle de ville-centre est favorisé par le tourisme de passage et d'affaires.

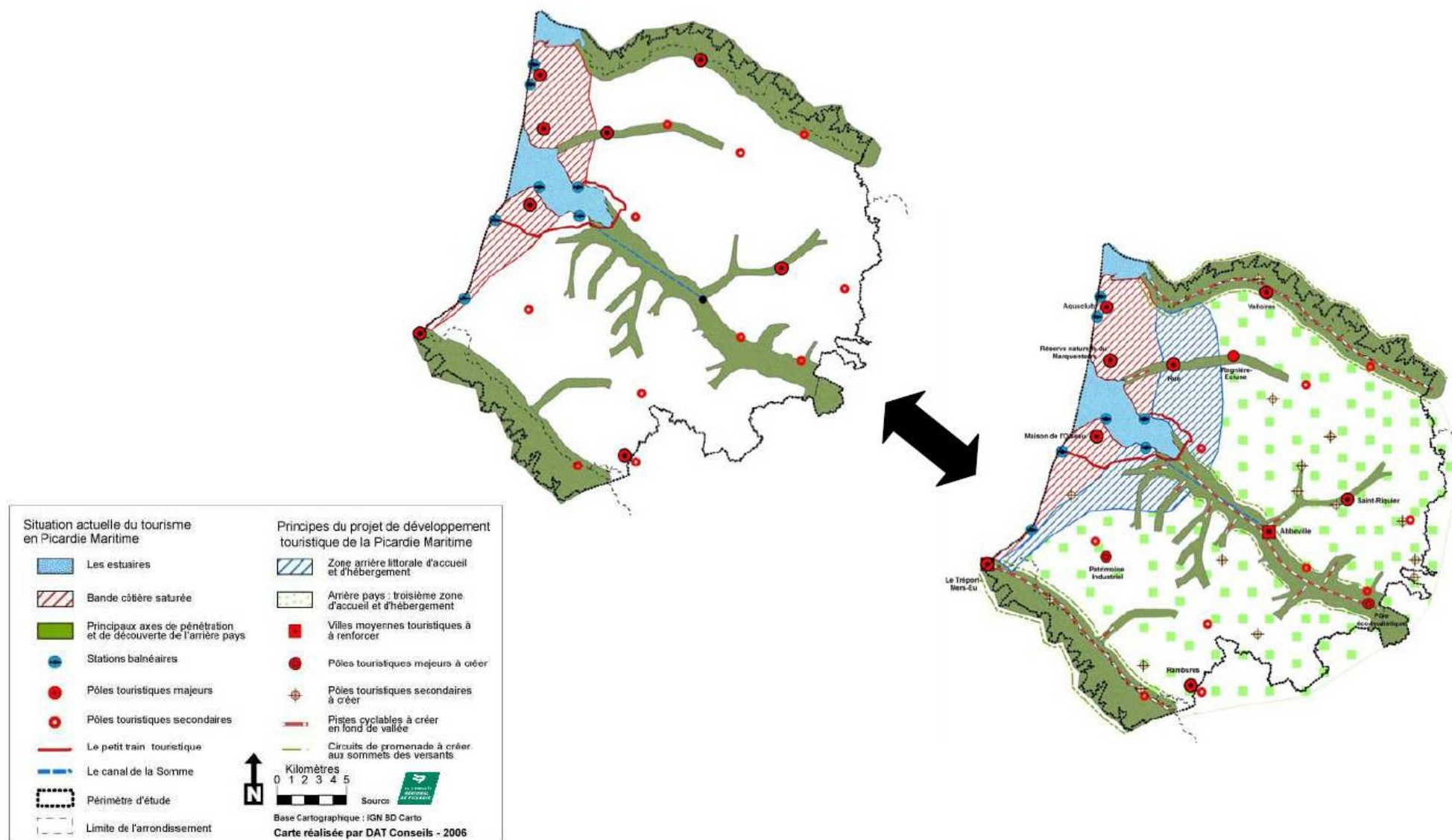
Le littoral et les stations balnéaires constituent le principal gisement touristique de la Picardie Maritime et concentrent l'essentiel des pôles d'animations et des hébergements. Les paysages de très grande qualité et les milieux naturels d'une grande richesse sont protégés et pour l'instant bien préservés. Toutefois, la majorité des stations littorales et des espaces publics sont caractérisés par un urbanisme qui manquerait d'unité et de cohérence.

La qualité des hébergements touristiques s'améliore, mais ils sont insuffisamment mis en marché.

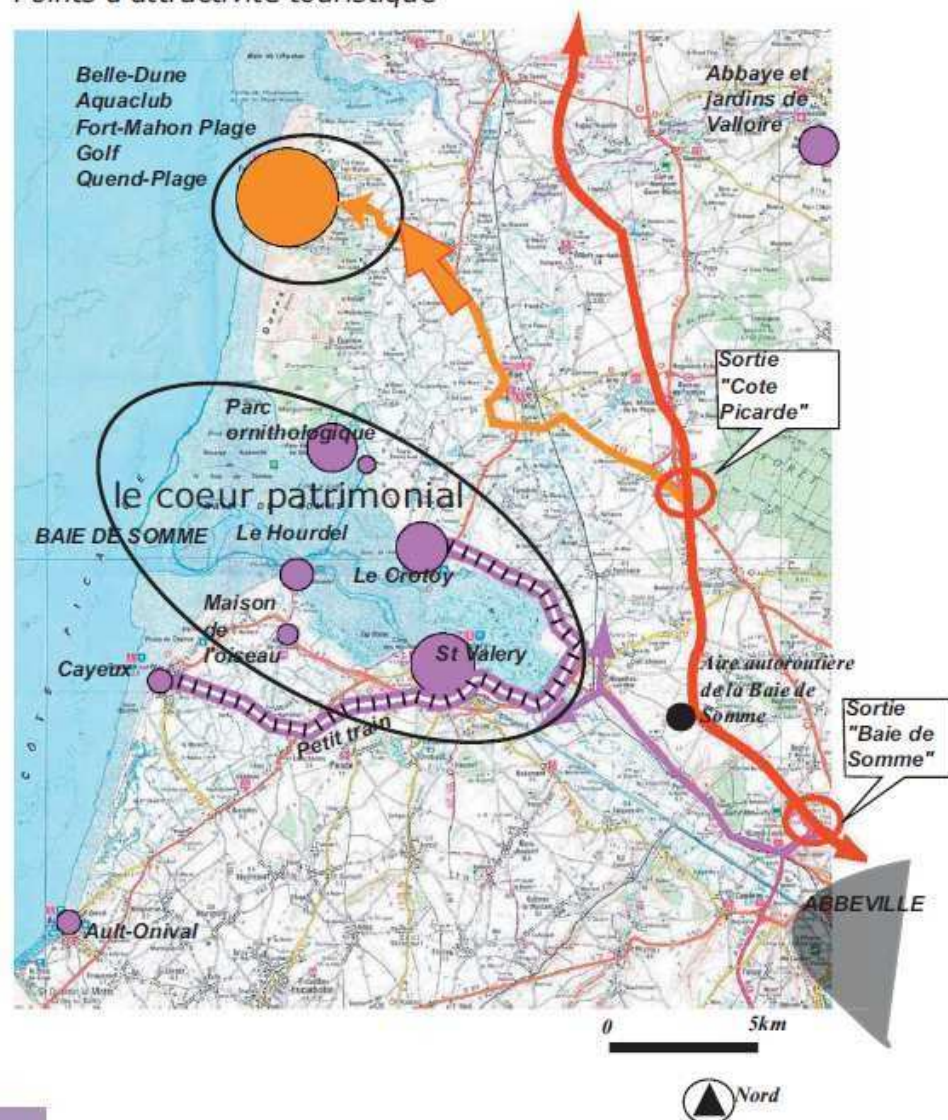
La fréquentation touristique ne cesse de croître sur cet espace relativement réduit et fragile. Si bien qu'elle finit par générer des nuisances (encombrement sur les routes et les sites, problème de stationnement, foule alors que le touriste cherche le calme et la nature, dégradation du milieu naturel).

Le principal enjeu est donc de trouver un équilibre entre l'augmentation des visiteurs et le maintien de la qualité du milieu naturel. Le besoin de maîtriser cette fréquentation se fait ressentir pour préserver ce qui constitue le produit touristique d'appel : la nature.

Actuellement, on n'observe pas de stratégie globale à l'échelle des trois entités touristiques de la Picardie Maritime. Chaque secteur œuvre seul dans le domaine du tourisme, alors qu'un projet global pourrait profiter à tous et répartir les flux touristiques sur l'ensemble du territoire. Les intérêts convergents de chaque entité touristique imposent de construire un accueil structuré en Picardie Maritime et de promouvoir une organisation touristique plus performante.

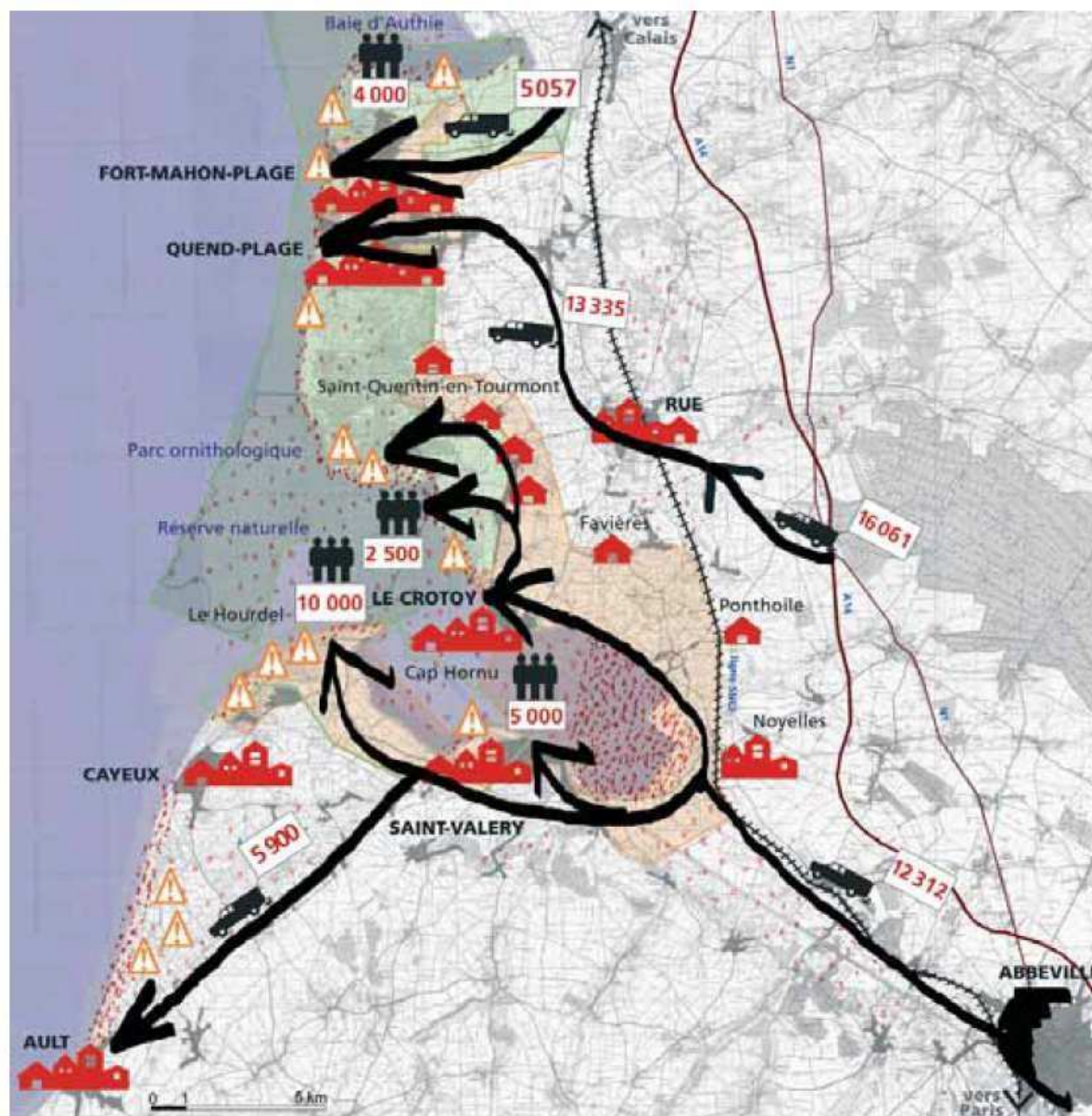


Points d'attractivité touristique



Localisation des principales zones de pressions touristiques et d'hébergements





-  *une intense pression du trafic routier*
-  *trafic moyen par jour en août*
-  *lieux particulièrement menacés*
-  *fréquentation au 15 août*
-  *pietinement*
-  *site classé*
-  *dérangement*
-  *site inscrit*
-  *des extensions urbaines préjudiciables à l'image Baie de Somme un patrimoine architectural et urbain à mettre en valeur*

Synthèse de l'état des lieux

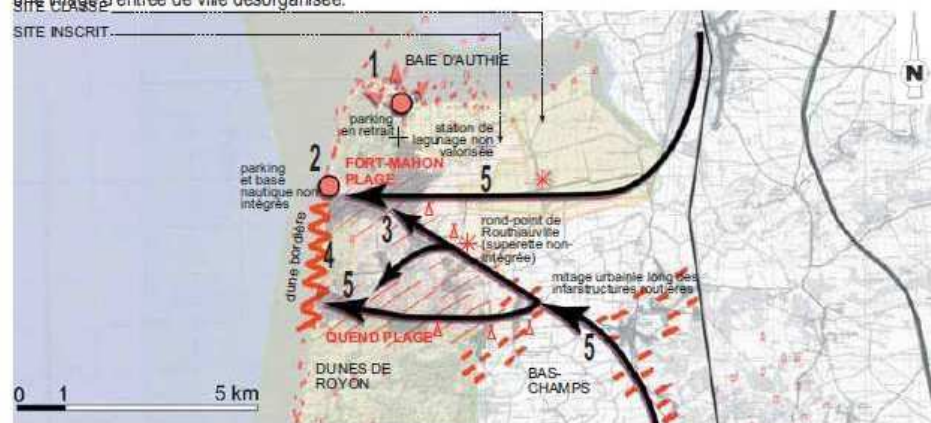
La Baie d'Authie
Quend-Plage
Fort-Mahon-Plage
Routhiauville
Monchaux

Secteur Quend
Fort-Mahon

BILAN DU DIAGNOSTIC

Une station balnéaire saturée : la pression balnéaire forte s'exerce sur les deux stations du nord de la Baie -Quend Plage et Fort-Mahon : des flux routiers importants, en période estivale, des centres-ville saturés de voitures, un front de mer et des équipements balnéaires dont la qualité reste à améliorer, mal insérés dans le massif dunaire, un cordon littoral soumis à de fortes pressions anthropiques (dérangement et piétinements en baie d'Authie et dans les dunes de Royon)

Une problématique globale de mitage urbain : un paysage de bas champs en cours de banalisation par des constructions neuves, une importante et peu qualitative en hôtellerie de plein air avec le développement des HLL, une image d'entrée de ville désorganisée.



Synthèse des éléments de diagnostic

Eléments de diagnostic

- 1- Une pression croissante des usagers en Baie d'Authie qui dégrade les dunes et les mollières
- 2- Un front de mer peu qualitatif
- 3- Une station balnéaire mal insérée dans le massif dunaire
- 4- Érosion du cordon dunaire et piétinement incontrôlé des plagistes en haut des dunes de Royon
- 5- Une station balnéaire saturée de voitures : des modes de déplacement doux à encourager

Structures intercommunales :

Les structures intercommunales auxquelles la commune de Quend appartient sont :

- La Communauté de Communes Authie/Maye. 33 bis route du Crotoy à 80120 RUE,
- Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Quend/Fort-Mahon (SIAQFM), 80120 mairie de Fort-Mahon,
- Le Syndicat intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Machy (SIEPA). Mairie Avenue du Régiment de la Chaudière 80120 Regnière-Ecluse (Eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif).

L'agriculture

Le diagnostic territorial de la Picardie Maritime dans le cadre du PNR a mis en exergue que l'arrière marais littoral de Rue et les Bas-Champs de Cayeux, sont des milieux naturels et paysagers particuliers de très grande qualité, où l'activité agricole principale est l'élevage laitier extensif.

L'agriculture est l'activité principale de l'espace rural et produit une économie variée et des produits de qualité. Elle a bien sûr un lien direct avec l'environnement et les paysages, domaines de prédilection d'un Parc Naturel Régional.

Or, les pratiques agricoles ont une influence sur l'environnement. La baisse du nombre d'exploitations (moins 34,4 % entre 1988 et 2000), alors que la surface agricole utilisée évolue peu, entraîne un mouvement de concentration des terres au sein d'unités de grande taille. La part de l'élevage et des surfaces toujours en herbe continue à diminuer. La céréaliculture et les cultures industrielles progressent toujours plus.

Le nouveau calcul du droit au paiement unique*, risque de privilégier la céréaliculture et d'entraîner une forte régression de l'élevage. Or le maintien de l'élevage est capital pour la biodiversité, la qualité des paysages et la richesse de l'agriculture.

Du point de vue des paysages et de l'environnement, les principaux enjeux de l'agriculture sont :

- le maintien de l'élevage et donc des prés, dans les milieux fragiles qui ne pourront tenir sans élevage (les Bas-Champs, les marais, les vallées, les terrains marginaux comme les larris...), ainsi que les ceintures herbagères des villages ruraux. A l'inverse, le principal risque est le développement excessif de la céréaliculture.

- la valorisation du principe d'agriculture durable, quelque soit le type d'agriculture et le développement, à côté de l'agriculture raisonnée dans les zones intensives, d'une agriculture basée sur l'élevage, l'entretien des paysages et l'agri-tourisme.

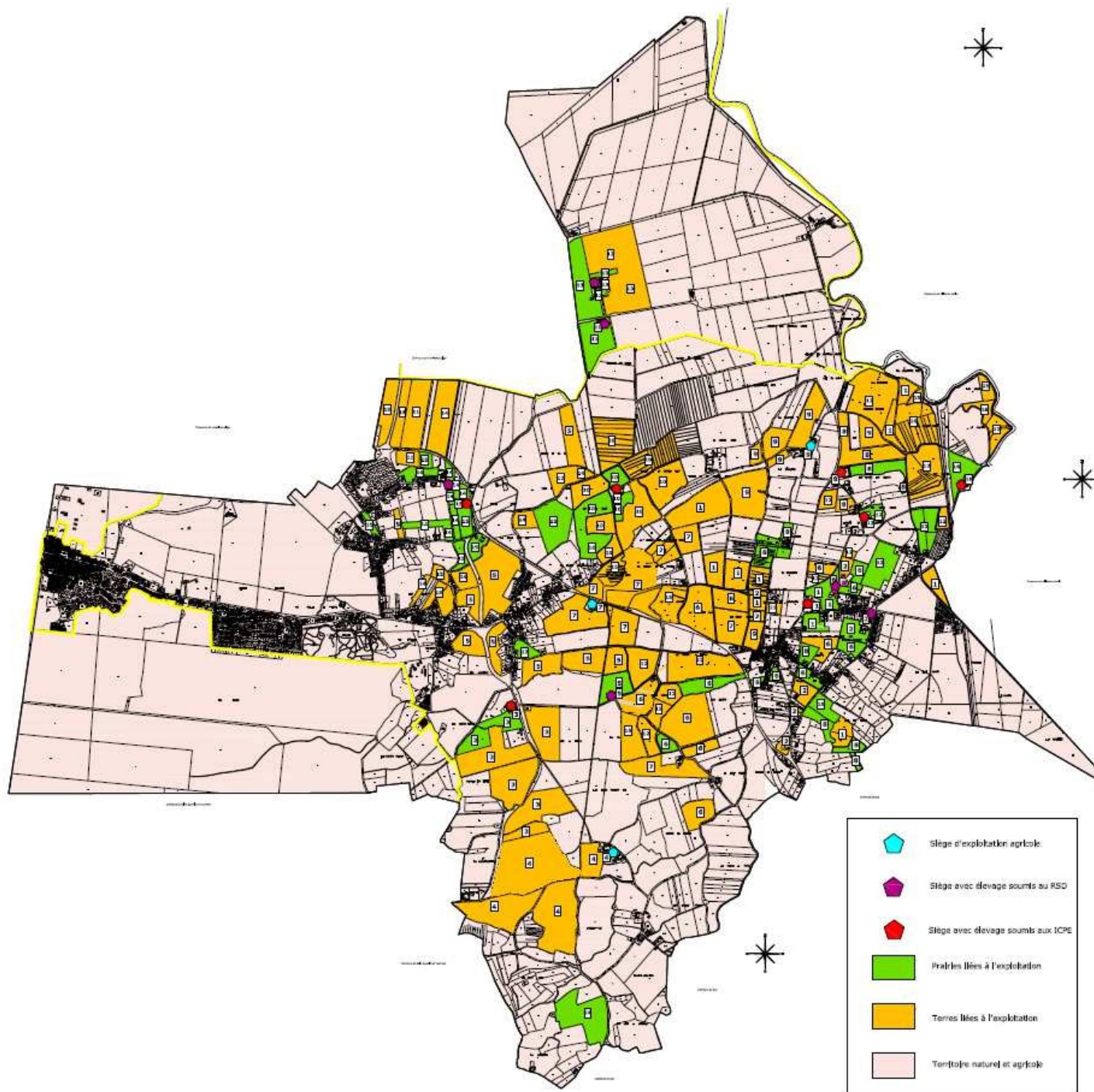
- l'introduction de la notion de développement durable, quelque soit le type d'agriculture.

Exploitants agricoles :

Une réunion de concertation a été menée avec les exploitants agricoles :
16 sièges d'exploitation sont sur le territoire communal

N°	Raison sociale	Activités	Surface agricole Utile en Ha	Installation			Mise aux normes. En cours : EC/ Effectuée : EF / sans travaux : ST	Infos diverses Projet succession	Valeur agronomique
				Type	Effectif	Statut administratif			
1	DUHAMEAUX	Polyculture élevage	115		120	IC D	Sans travaux	Successeur PC hangar en cours	
2	ROBERT	Polyculture viande/céréale	77			RSD		Pas de successeur	
3	BOUTIN	Polyculture élevage	70 à QUEND 136 au total		230 animaux 80 vaches laitières	IC	Sans travaux	Successeur fils maison près de l'exploitation, Gîte dans bâtiments existant	
4	BOURGOIS	Culture	90						
5	MAILLARD	Polyculture élevage	98		+ 100	RSD		Pas de projet	
6	DUFOUR	Polyculture Laitières	98		+ 100	RSD		Pas de Projet	
7	TACQUET	Culture maraîchère	255 au total 60 à Quend					Extension bâtiment agricole Reprise enfants	
8	LOYE	Elevage	95		150	IC		Pas de projet, délocalisation et projet maison chemin de la carrière	
9	VOLANT	Polyculture	100 au total 83 à Quend					successeur	
10	MAILLET	Polyculture	135		100	IC D			

N°	Raison sociale	Activités	Surface agricole Utile en Ha	Installation			Mise aux normes En cours : EC/ Effectuée : EF / sans travaux : ST	Info diverses Projet succession	Valeur agronomique
				Type	Effectif	Statut administratif			
11	DESTREE Paul	Polyculture	45		40	RSD	OK	Reprise par Cagny Bernard	Mauvais à bon
12	CAGNY Bernard	Polyculture vaches allaitantes poules pondeuse	134		250	IC Déclaration	OK	Un Successeur	Mauvais à bon
13	DEVOISIN	Polyculture allaitantes +laitières	130	Allaitantes Laitières	90 20	RSD	OK	Installé avec son Fils	Bon
14	MERLOT Daniel	Polyculture Elevage	95	Laitières Allaitantes	30 10	RSD	OK	Plus de 10 ans à faire	Bon
15	DEHEDIN Bernard	Polyculture Elevage	120	Allaitantes Laitières	55 25	IC Déclaration	OK	Plus de 10 ans à faire	Bon à mauvais
16	COFFINET Pascal	Polyculture Elevage	123	Laitières Engr	40 140	IC	OK	Plus de 10 ans à faire	Bon à mauvais



La révision du PLU doit être motivée par le souci de voir pris en compte les principes d'aménagement du territoire, notamment :

- le nécessaire équilibre entre espace urbain et espace agricole, préconisé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 (S.R.U),
- la gestion économe du sol à laquelle il est fait référence à l'article L.110 du code de l'urbanisme et qui constitue un des grands principes actés par le Grenelle de l'Environnement.

En effet, la consommation de terrains agricoles au profit des extensions urbaines à vocation d'habitat, d'équipements ou d'activités fait disparaître un bien non renouvelable et peut occasionner dans certains cas de graves déséquilibres d'exploitations agricoles.

Ces conséquences devront être appréhendées et évitées lors de la recherche des zones de développement communal.

Les grands espaces agricoles du territoire :

Les espaces agricoles se dispersent de manière homogènes en périphérie de la commune. Ces grandes zones agricoles correspondent aux parcelles de plus ou moins grande taille et sont relativement de bonne qualité agronomique.

Elles forment de grandes entités foncières qui structurent le territoire communal se prolongeant sur le territoire des communes voisines formant un ensemble indissociable.

Ainsi afin de préserver cette structuration, il est préconisé de concentrer l'urbanisation prioritairement dans et autour des principales zones construites.

Les enjeux :

Les sièges d'exploitation de la commune ont été localisés sur la carte jointe en annexe en précisant à chaque fois le type d'exploitation et la réglementation à laquelle les exploitations d'élevage sont soumises.

Sur le territoire de la commune de Quend 2 grands types d'enjeux ont été identifiés :

Les parcelles essentielles à la fonctionnalité du siège, qui sont situées dans un entourage proche des bâtiments, et qui sont indispensables pour le bon fonctionnement de l'exploitation (parcelles dont l'enjeu est lié à la proximité de l'exploitation) afin de :

- faciliter la circulation du cheptel et l'accès aux parcelles pâturées (par exemple pour la traite dans le cas des élevages laitiers) ;

- faciliter la circulation des engins autour des bâtiments ;
- permettre le développement économique du siège si besoin (extension de bâtiments, mise aux normes, modernisation, création d'un nouvel atelier,...) ;
- limiter les nuisances au voisinage.

Les parcelles, dont l'enjeu est lié au type de production, liées aux cultures spécialisées.

Les circulations agricoles :

Il est nécessaire sur la commune de Quend de veiller à préserver les passages permettant l'accès aux zones agricoles situées à l'arrière des zones d'urbanisation qui s'étendent le long des routes (cf. carte). Elles permettent de relier les sites d'exploitation à leur parcellaire et d'être économe en distance de transport.

Enjeux		Etat des lieux sur la commune	Préconisations
Enjeux fonciers	Les espaces agricoles du territoire Entités foncières qui structurent le territoire formant un ensemble indissociable	Répartis de manière homogène le long des axes principaux de la commune.	Concentrer l'urbanisation dans les principales zones construites, les dents creuses,
	Organisation du foncier Regrouper les parcelles afin de pouvoir avoir des champs avec des tailles conséquentes pour faciliter le travail et l'accès au matériel	Remembrement réalisé	Maintenir la cohérence du territoire
	Circulation agricole Passages permettant l'accès aux zones agricoles situées derrière des zones d'urbanisation	Aucun problème d'accessibilité identifié	Lors du réaménagement des rues, prévoir des structures assez larges pour le matériel agricole Par exemple pour les ralentisseurs, privilégier les coussins berlinois ne bloquant pas l'accès aux machines agricoles
	Accessibilité et desserte Accès et entrées aux parcelles	Aucun problème d'accessibilité identifié	Veiller à conserver les entrées de champs accessibles aux matériels agricoles assez volumineux
	Les sièges d'exploitation Situés dans les parties urbanisées de la commune, il faut respecter des distances de réciprocité selon les régimes réglementaires (50 m pour les RSD et 100 m pour les ICPE)	sièges d'exploitations insérés dans le tissu urbain, répartis de manière homogène sur la commune	Prévoir le maintien d'une distance suffisante (principe de réciprocité) selon le régime réglementaire des bâtiments d'élevage (sièges et bâtiments délocalisés) pour permettre à l'agriculture d'évoluer sans contrainte

Enjeux		Etat des lieux sur la commune	Préconisations
Enjeux économiques et sociaux	Fonction économique Effets directs et indirects (emplois) en amont (agrofourriture, machinisme, travaux agricoles) et en aval (agroalimentaire) mais aussi d'accompagnement (formation, gestion, finance)	Une agriculture qui emploie	Maintenir l'agriculture au sein de la commune afin de préserver les activités en amont et en aval de la filière sur le secteur
	Typologie de l'agriculture Orientation des agricultures de la commune Mise aux normes, perspectives de transmission	Polyculture et élevage, pas de mises aux normes à envisager	Maintenir cette agriculture Envisager l'avenir des exploitations sur le long terme
	Accueil à la ferme Accueil pédagogique, hébergement (gîte, logements d'étudiant, lieu de réception) Réponse à une demande sociétale, animation de la commune	Aucune activité et aucun projet identifié à ce jour Potentiel existant	Etre réceptif et encourager ces initiatives et la mise en réseau Prévoir le changement de destination des anciens bâtiments agricoles
	Vente directe à la ferme Mise en valeur du terroir, contribue à l'identité du territoire Amélioration des liens entre la population et les agriculteurs	Aucune activité et aucun projet identifié à ce jour	Etre réceptif et encourager ces initiatives et la mise en réseau
	Diversification énergétique Projet de méthanisation (valorisation des déchets de la ferme, des industriels, création d'énergie renouvelable) Amélioration des liens entre les industriels, les collectivités et les agriculteurs Projet de panneaux photovoltaïque	Pas de projet identifié à ce jour	Etre réceptif et encourager ces initiatives
	Activités diverses CUMA, fermes équestre,...	Aucune activité n'a été recensée pour le moment	Encourager ces initiatives

Les carrières

La commune est concernée par l'exploitations de carrières à Quend ville notamment.

Extrait de l'étude d'impact de la demande d'exploitation

Le phasage d'exploitation retenu pour les terrains sollicités par la société ENTREPRISE TREPORTAISE DE CONCASSAGE comprend six principales étapes dont l'enchaînement est défini ci-après. Préalablement, une phase préparatoire s'effectuera au lieu-dit "Foraine de Quend" au Sud du chemin rural n° 13 dit du Muret. Elle consistera en la création d'un chemin d'accès aux installations de premier traitement.

Phase I

Exploitation des parcelles situées en partie Sud-Ouest du périmètre sollicité aux lieux-dits "Au sentier de la Procession" puis de "la Pruquière".

Pendant l'exploitation du lieu-dit Au Sentier de la Procession, la rue de l'Oratoire sera maintenue.

Phase II

Mise en place d'un tunnel sous la RD 940.

Exploitation des parcelles situées au Sud du lieu-dit "la Foraine du Vieux Quend".

Phase III

Utilisation du tunnel réalisé lors de la phase II.

Exploitation de la zone Nord de la foraine du Vieux Quend et libération des terrains situés à l'Est de la RD 940.

Phase IV

Mise en place d'un tunnel sous la chemin rural n° 13 dit du Muret.

Exploitation des parcelles situées au Nord au lieu-dit "Le Muret".

Phase V

Réalisation d'une route de desserte de la ferme de la Pruquière.

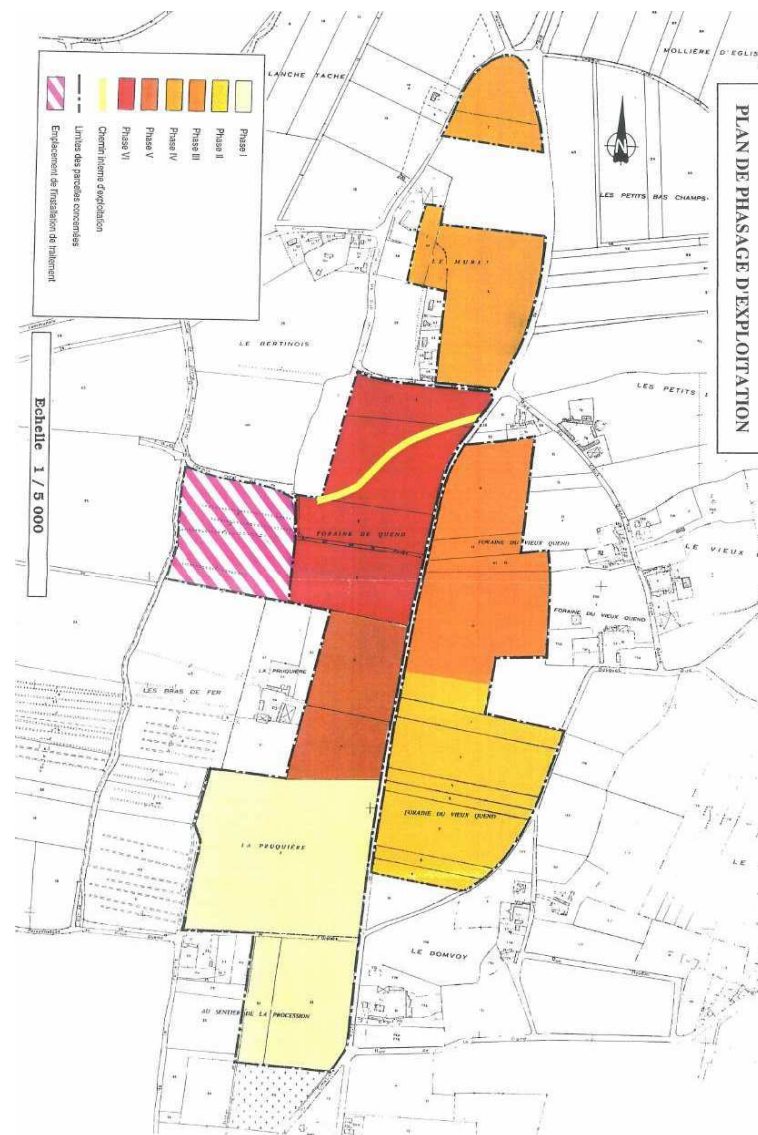
Exploitation des terrains localisés à l'Est de la ferme.

Phase VI

Exploitations des dernières parcelles au lieu-dit "la foraine de Quend".

Ce phasage permet d'assurer la continuité de l'activité industrielle tout en réalisant un réaménagement coordonné du site.

L'exploitation est organisée dans le but de libérer les terrains au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Une priorité a été donnée à l'exploitation des terrains situés au Sud du site afin de réduire dès que possible les contraintes d'exploitation vis à vis du bourg et de restituer rapidement un espace utilisable à la commune.



Conclusions des données socio-économiques

- Un territoire attractif : cadre rural préservé, de qualité, présence de services et commerces, offre touristique.
- Une population qui amorce un vieillissement
- Une offre de logements peu variée : la population jeune quitte la commune (manque de petits logements).
- Prendre garde à la mutation du bâti ancien.

Plusieurs problématiques sont donc à souligner et à prendre en compte dans le projet communal :

- Le renouvellement de la population sur la commune : comment accueillir de jeunes couples, loger les jeunes en début de parcours résidentiels ?
- La prise en compte du vieillissement sur la commune : les grands logements constituent-ils des logements correspondant aux besoins des personnes âgées ? Y a-t-il sur la commune une offre de logements plus adaptée, permettant à ces personnes de rester sur la commune dans des conditions plus confortables ?

- La prise en compte des logements en relation avec l'activité touristique

Il est essentiel de distinguer l'évolution de la population de Quend de l'évolution de la population « saisonnière et touristique ». En effet, le manque de logements dédiés à cette population risquerait de peser dans le coût du foncier et de l'immobilier sur la commune (pénalisant pour les habitants) et de générer une marge encore plus limitée de logements vacants.